



+ Logos des communes signataires

PROJET

## CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- La Caisse des allocations familiales de Tarn-et-Garonne représentée par la présidente de son conseil d'administration, Madame Laurence CARLES EL MEZIANE, et par sa directrice, Madame Charlotte HUBERT-BOYER, dûment autorisées à signer la présente convention ;  
Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- La Communauté de communes Terres des Confluences, représentée par son président Monsieur Dominique BRIOIS, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil communautaire ;  
Ci-après dénommée « Communauté de communes Terres des Confluences » ;
- La Commune d'Angeville « commune signataire CTG », représentée par son maire, Monsieur Jean-Luc CRUBILE, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;  
Ci-après dénommée ; commune de « Angeville » ;
- La Commune de Boudou « commune signataire CTG », représentée par son maire, Madame Marie-Thérèse VISSIERES-DELVOLVE, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;  
Ci-après dénommée ; commune de « Boudou » ;
- La Commune de Castelferrus « commune signataire CTG », représentée par son maire, Monsieur Guy DUPUY, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;  
Ci-après dénommée ; commune de « Castelferrus » ;
- La Commune de Castelmayran « commune signataire CTG », représentée par son maire, Monsieur Thierry JAMAIN, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;  
Ci-après dénommée ; commune de « Castelmayran » ;

- La Commune de Castelsarrasin « commune signataire CTG », représentée par son maire, Monsieur Jean-Philippe BESIERS, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;  
Ci-après dénommée ; commune de « Castelsarrasin » ;
  
- La Commune de Caumont « commune signataire CTG », représentée par son maire, Madame Monique DELZERS, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;  
Ci-après dénommée ; commune de « Caumont » ;
  
- La Commune de Cordes Tolosannes « commune signataire CTG », représentée par son maire, Monsieur Patrick DELLAC, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;  
Ci-après dénommée ; commune de « Cordes Tolosannes » ;
  
- La Commune de Coutures « commune signataire CTG », représentée par son maire, Monsieur Gilbert BOUTINES, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;  
Ci-après dénommée ; commune de « Coutures » ;
  
- La Commune de Durfort Lacapelette « commune signataire CTG », représentée par son maire, Madame Dominique FORNERIS, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;  
Ci-après dénommée ; commune de « Durfort Lacapelette » ;
  
- La Commune de Fajolles « commune signataire CTG », représentée par son maire, Madame Nadine LÉGAL, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;  
Ci-après dénommée ; commune de « Fajolles » ;
  
- La Commune de Garganvillar « commune signataire CTG », représentée par son maire, Monsieur Christian VIGNAUX, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;  
Ci-après dénommée ; commune de « Garganvillar » ;
  
- La Commune de Labourgade « commune signataire CTG », représentée par son maire, Monsieur Hugues SAMAIN, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;  
Ci-après dénommée ; commune de « Labourgade » ;

- La Commune de Lafitte « commune signataire CTG », représentée par son maire, Monsieur Jean FEGNE, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;  
Ci-après dénommée ; commune de « Lafitte »
  
- La Commune de La Ville Dieu du Temple « commune signataire CTG », représentée par son maire, Monsieur Dominique BRIOIS, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;  
Ci-après dénommée ; commune de « La Ville Dieu du Temple » ;
  
- La Commune de Lizac « commune signataire CTG », représentée par son maire, Monsieur Bernard GARGUY, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;  
Ci-après dénommée ; commune de « Lizac » ;
  
- La Commune de Moissac « commune signataire CTG », représentée par son maire, Monsieur Romain LOPEZ, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;  
Ci-après dénommée ; commune de « Moissac » ;
  
- La Commune de Montain « commune signataire CTG », représentée par son maire, Monsieur Pierre DELLUC, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;  
Ci-après dénommée ; commune de « Montain » ;
  
- La Commune de Montesquieu « commune signataire CTG », représentée par son maire, Madame Annie FEAU, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;  
Ci-après dénommée ; commune de « Montesquieu » ;
  
- La Commune de Saint Aignan « commune signataire CTG », représentée par son maire, Monsieur Philippe FOURNIE, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;  
Ci-après dénommée ; commune de « Saint Aignan » ;
  
- La Commune de Saint Arroumex « commune signataire CTG », représentée par son maire, Monsieur Jacques BRAS, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

Ci-après dénommée ; commune de « Saint Arroumex » ;

- La Commune de Saint Nicolas de la Grave « commune signataire CTG », représentée par son maire, Monsieur Bernard BOUCHE, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

Ci-après dénommée ; commune de « Saint Nicolas de la Grave » ;

- La Commune de Saint Porquier : « commune signataire CTG », représentée par son maire, Monsieur Xavier PREVEDELLO, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

Ci-après dénommée ; commune de « Saint Porquier » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf de Tarn-et-Garonne en date du 29 juin 2020 concernant la stratégie de déploiement des Ctg ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Terres des Confluences en date du 7 décembre 2023 figurant en annexe 6 (p. 101) de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune d'Angeville en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Boudou en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Castelferrus en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Castelmayran en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Castelsarrasin en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune Caumont en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune Cordes Tolosannes en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Coutures en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune Durfort Lacapelette en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Fajolles en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Garganvillar en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Labourgade en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Lafitte en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune La Ville Dieu du Temple en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune Lizac en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune Moissac en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune Montain en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune Montesquieu en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune Saint Aignan en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune Saint Arroumex en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune Saint Nicolas de la Grave en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune Saint Porquier en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention.

## PREAMBULE

La Communauté de communes Terres des Confluences se compose de 22 communes : Angeville, Boudou, Castelferrus, Castelmayran, Castelsarrasin, Caumont, Cordes-Tolosannes, Coutures, Durfort Lacapelette, Fajolles, Garganvillar, La Ville Dieu du Temple, Labourgade, Lafitte, Lizac, Moissac, Montaïn, Montesquieu, Saint-Aignan, Saint-Arroumex, Saint-Nicolas-de-la-Grave, Saint-Porquier et plus de 42 170 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La Communauté de communes Terres des Confluences a souhaité s'engager dans une démarche de projet social de territoire de manière à proposer à la population des conditions de vie les plus agréables possibles en offrant des services adaptés et un environnement de qualité.

S'appuyant sur le maintien des engagements passés de la Communauté de communes Terres des Confluences, la commune de Castelsarrasin, la commune de La Ville Dieu du Temple, la commune de Moissac, la commune de Saint Nicolas de la Grave, la commune de Saint Porquier, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations familiales de Tarn-et-Garonne, les acteurs du territoire se sont mobilisés pour animer cette démarche.

Celle-ci s'inscrit dans un processus participatif favorisant la contribution de l'ensemble des parties prenantes du territoire. Elle s'attache à définir des changements souhaités pour le territoire et ses habitants, constitutifs d'une vision à long terme.

Les acteurs du territoire ont contribué à toutes les étapes constitutives (diagnostic, capital stratégique du territoire, ambitions, actions stratégiques, indicateurs) du projet de territoire auquel la Convention Territoriale Globale contribue.

**Les thématiques suivantes** ont été identifiées comme enjeux du projet :

**Petite enfance, Enfance, Jeunesse, Famille et parentalité, Animation de la vie sociale, Action sociale, accès aux droits et santé, Mobilité, Logement et habitat, Coopération et partenariat, Pilotage et gouvernance du projet de territoire.**

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de services.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'État et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La CTG peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

- Les caractéristiques territoriales suivantes (par bassin d'analyse) :

Bassin de Castelsarrasin (commune de Castelsarrasin) :

- Avec 14 131 habitants, il représente 34 % de la population totale de Terres des Confluences. La population du bassin est marquée par une représentation significative des - de 30 ans (36,4% de la population totale).
- La composition des ménages fait apparaître une part significative de ménages d'une personne (personnes isolées pour la CAF) et de familles monoparentales. Notons une part importante chez les familles avec enfants, de familles avec 3 enfants ou plus.
- La population active représente 72 % de la population avec un taux de chômage significatif. 54% des habitants en activité professionnelle travaillent sur leur commune de résidence.
- Le niveau de revenus des habitants et les autres indicateurs mettent en relief la grande fragilité économique des habitants (21% de taux de pauvreté).

Bassin de Moissac (communes de Boudou, DurfortLacapelette, Lizac, Moissac et Montesquieu)

- Avec 16 622 habitants, il représente 39 % de la population totale de Terres des Confluences et a connu une augmentation significative d'habitants sur les 5 dernières années. La population du bassin est marquée par une représentation significative des + de 60 ans (31,3% de la population totale).
- La composition des ménages fait apparaître une part significative de ménages d'une personne (personnes isolées pour la CAF). Notons une part importante chez les familles avec enfants, de familles avec 3 enfants ou plus.
- La population active représente 74 % de la population avec un taux de chômage significatif. 69% des habitants en activité professionnelle travaillent hors de leur commune de résidence.
- Le niveau de revenus des habitants et les autres indicateurs mettent en relief la grande fragilité économique des habitants (26% de taux de pauvreté).

Bassin de La Ville Dieu du Temple (Communes de La Ville Dieu du Temple et Saint Porquier) :

- Avec 4 524 habitants, il représente 11 % de la population totale de Terres des Confluences. La population du bassin est marquée par une représentation significative des 0-14 ans (21,7 % de la population totale).
- La composition des ménages fait apparaître une part significative de couples avec enfants (33%) ayant 1 à 2 enfants majoritairement. Notons une part plus faible de familles monoparentales.
- La population active représente 75 % de la population avec un taux de chômage significatif. 82% des habitants en activité professionnelle travaillent hors de leur commune de résidence.
- Le niveau de revenus des habitants et les autres indicateurs mettent en relief une moins grande fragilité économique des ménages que sur les autres bassins du territoire (14 % de taux de pauvreté).

Bassin de Saint Nicolas de la Grave (communes de Castelferrus, Castelmayran, Saint Aignan et Saint Nicolas de la Grave) :

- Avec 4 397 habitants, il représente 10 % de la population totale de Terres des Confluences. La population du bassin est marquée par une représentation significative des 45-59 ans (20,2 % de la population totale).
- La composition des ménages fait apparaître une part significative de couples sans enfants (30,4%) et de familles monoparentales (11,6% des ménages).
- La population active représente 74 % de la population avec un taux de chômage significatif. 73 % des habitants en activité professionnelle travaillent hors de leur commune de résidence.
- Le niveau de revenus des habitants et les autres indicateurs mettent en relief une moins grande fragilité économique des ménages que sur les autres bassins du territoire (15 % de taux de pauvreté).

Bassin de Garganvillar (communes de Angeville, Caumont, Cordes Tolosannes, Coutures, Fajolles, Garganvillar, Labourgade, Lafitte, Montain et Saint Arroumex) :

- Avec 2 496 habitants, il représente 6 % de la population totale de Terres des Confluences. La population du bassin est marquée par une représentation significative des 0-14 ans (21,2 % de la population totale).
- La composition des ménages fait apparaître une part significative de couples avec enfants ayant 1 à 2 enfants majoritairement. Notons une part plus faible de familles monoparentales.
- La population active représente 76 % de la population avec un faible taux de chômage. 85% des habitants en activité professionnelle travaillent hors de leur commune de résidence.
- Le niveau de revenus des habitants et les autres indicateurs mettent en relief une moins grande fragilité économique des ménages que sur les autres bassins du territoire (ref. dépendances aux prestations CAF)

- L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles suivantes (au 30.06.2023) :

**La petite enfance :**

- Un relais petite enfance intercommunal itinérant.

- **Des crèches :**

*A Castelsarrasin :*

- La crèche Maison de la Petite enfance gérée par le CCAS d'une capacité de 45 places, avec :

- Une petite crèche de 23 places
- Deux micro-crèches de 11 places
- La crèche Multi-accueil du Centre social Caf de Cassenel d'une capacité de 20 places.
- La crèche Ronde Enchantée gérée la Mutualité Française d'une capacité de 30 places.
- La micro-crèche PAJE La Pleine Lune d'une capacité de 10 places.

*A Moissac :*

- La crèche Les Grapillous gérée par la Mairie d'une capacité de 35 places.
- La petite crèche Bulle de bébés gérée par la Caf puis la Mairie d'une capacité de 20 places.
- Le projet de micro-crèche Achon gérée par la Mairie d'une capacité de 12 places.
- La micro-crèche PAJE Bébé crèche d'une capacité de 10 places.

*A Saint-Nicolas-de-la-Grave :*

- La micro-crèche PSU O'Pti Nid gérée par l'ADMR d'une capacité de 10 places.

- Des maisons d'assistantes maternelles :

- A Castelferrus,
  - A Lizac,
  - A La Ville-Dieu-Du-Temple.
- 127 assistantes maternelles pour 444 places.

**La parentalité :**

- Des lieux d'accueil enfants-parents :
  - A Castelsarrasin géré par le CCAS,
  - A Moissac par la Mairie.
- Une ludothèque à Moissac.
- Une action d'accompagnement à la scolarité sur la commune de Moissac.
- Des actions parentalité sur les communes Castelsarrasin et Moissac portées par différents acteurs.

**L'enfance :**

- **Des accueils de loisirs sans hébergement :**

*A Boudou :*

- ALSH périscolaire Boudou.

*A Castelmayran :*

- ALSH extrascolaire Castelmayran,
- ALSH périscolaire Castelmayran.

*A Castelsarrasin :*

- ALSH extrascolaire Castelsarrasin,
- ALSH périscolaire Castelsarrasin.

*A Caumont :*

- ALSH périscolaire RPI Vallée de la Sère.

*A La Ville Dieu du Temple et Saint Porquier :*

- ALSH extrascolaire La Ville Dieu du Temple,
- ALSH périscolaire La Ville Dieu du Temple et Saint Porquier

*A Moissac :*

- ALSH extrascolaire Moissac,
- ALSH périscolaire Moissac.

*A Saint Nicolas de la Grave :*

- ALSH extrascolaire Saint Nicolas de la Grave,
- ALSH périscolaire Saint Nicolas de la Grave.

**La Jeunesse :****• Des accueils adolescents :***A Castelsarrasin :*

- Un accueil de loisirs pour les adolescents géré par le CCAS.

*A Moissac :*

- Un accueil de loisirs pour les adolescents en projet géré par la commune de Moissac.

Des lieux d'accueils, d'accompagnement et d'orientation sur les communes de Castelsarrasin et Moissac.

**Le vivre ensemble et l'animation de la vie sociale :****• Des centres sociaux :***A Castelsarrasin :*

- Le centre social de Cassenel géré par la Caf.

*A Moissac :*

- Le centre social du Sarlac fermé temporairement avec un projet de réouverture par l'association Familles Rurales.

Des actions d'animation de la vie sociale sur des communes des différents bassins.

**Le Logement :**

- Un PLUI-H en cours de finalisation à l'échelle de l'intercommunalité.
- Une OPAH-RU en cours sur les deux Quartiers politique de la Ville de Moissac.
- Un projet d'OPAH à l'échelle de l'EPCI.
- Des conventions décence sur les communes de Castelsarrasin et Moissac.

**Accès aux droits et accompagnement social :**

- Des « France services » à Castelsarrasin gérée par la sous-préfecture, La Ville Dieu du Temple gérée par La poste, Moissac gérée par la commune, Saint Nicolas de la Grave gérée par la commune et une « France services » itinérante gérée par la MSA Pyrénées Nord sur le territoire de la communauté de communes.
  - Un service commun de médiation numérique itinérant géré par l'intercommunalité sur les communes de Boudou, Caumont, Castelmayran, Durfort-Lacapelette, Garganvillar, Labourgade, Lafitte, La Ville Dieu du Temple, Lizac, Montain, Montesquieu, Saint Aignan et Saint Porquier et en développement sur l'ensemble des communes, sauf Castelsarrasin et Moissac.
  - Deux conseillers numériques portés respectivement par les communes de Castelsarrasin et Moissac.
  - Des CCAS sur les communes de Castelsarrasin, La Ville Dieu du Temple, Moissac et Saint Nicolas de la Grave.
  - Des permanences de travailleurs sociaux (MSA, CAF, CPAM, Département) sur les communes de Castelsarrasin, La Ville Dieu du Temple, Moissac et Saint Nicolas de La Grave.
- Les territoires et les champs d'intervention prioritaires suivants : la commune de Moissac compte 2 territoires classés en Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), à savoir le quartier du Centre-Ville et le quartier du Sarlac (décret du 30 décembre 2014). Trois communes sont en Zone de Revitalisation Rurale : Durfort Lacapelette, Lizac et Montesquieu.
- Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernent :
- La petite enfance,
  - L'enfance,
  - La jeunesse,
  - La famille et la parentalité,
  - L'animation de la vie sociale,

- L'action sociale, l'accès aux droits et la santé,
  - La mobilité,
  - Le logement et habitat,
  - La coopération et le partenariat,
  - Le pilotage et la gouvernance du projet de territoire.
- Les degrés d'intervention de chaque partenaire sur les champs d'intervention communs (Cf. Articles 2 et 3 sur les champs d'intervention de la Caf, de la Communauté de communes et des communes).

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de Tarn-et-Garonne, la Communauté de communes Terres des Confluences, la commune d'Angeville, la commune de Boudou, la commune de Castelferrus, la commune de Castelmayran, la commune de Castelsarrasin, la commune de Caumont, la commune de Cordes Tolosannes, la commune de Coutures, la commune de Durfort Lacapelette, la commune de Fajolles, la commune de Garganvillar, la commune de Labourgade, la commune de Lafitte, la commune de La Ville Dieu du Temple, la commune de Lizac, la commune de Moissac, la commune de Montain, la commune de Montesquieu, la commune de Saint Aignan, la commune de Saint Arroumex, la commune de Saint Nicolas de la Grave et la commune de Saint Porquier, souhaitent conclure une Convention territoriale globale (CTG) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

#### ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes (figurant en Annexe 1 de la présente convention, p.27),
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin,
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2, p.88),
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3, p.90).

## ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la Communauté de communes Terres des Confluences, la commune d'Angeville, la commune de Boudou, la commune de Castelferrus, la commune de Castelmayran, la commune de Castelsarrasin, la commune de Caumont, la commune de Cordes Tolosannes, la commune de Coutures, la commune de Durfort Lacapelette, la commune de Fajolles, la commune de Garganvillar, la commune de Labourgade, la commune de Lafitte, la commune de La Ville Dieu du Temple, la commune de Lizac, la commune de Moissac, la commune de Montain, la commune de Montesquieu, la commune de Saint Aignan, la commune de Saint Arroumex, la commune de Saint Nicolas de la Grave et la commune de Saint Porquier concernent les politiques de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l'animation de la vie sociale, du logement, de l'accès aux droits mais également de l'insertion, du handicap et de l'accessibilité aux services.

Les champs d'interventions de la Caf s'inscrivent dans les 4 grandes missions :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale,
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes,
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle,
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

## ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNE (REGROUPEMENT DE COMMUNES OU COMMUNAUTE DE COMMUNES)

La Communauté de communes Terres des Confluences met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés en fonction des compétences communautaires.

Celles-ci concernent :

### LES COMPETENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace,
- Développement économique,
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du Code de l'environnement,
- Accueil des gens du voyage,
- Déchets ménagers.

### LES COMPETENCE FACULTATIVES (listées dans l'article L5214-16 du CGCT)

- Politique du logement et du cadre de vie d'intérêt communautaire,

- Politique de la ville : élaboration du diagnostic de territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville,
- Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire,
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels, sportifs, de loisirs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire,
- Action sociale d'intérêt communautaire,
- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, prévue à l'article L5214-16 du CGCT d'intérêt communautaire.

### **LES COMPETENCES FACULTATIVES (non listées dans l'article L5214-16 du CGCT)**

- Assainissement,
- Action culturelle,
- Formations,
- Restauration collective,
- Sentiers de randonnée et circuits d'itinérances,
- Animations rurales et agricoles,
- Projet alimentaire.

La Commune d'Angeville met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés en fonction des compétences communales.

La Commune de Boudou met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés en fonction des compétences communales.

La Commune de Castelferrus met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés en fonction des compétences communales.

La Commune de Castelmayran met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés en fonction des compétences communales.

La Commune de Castelsarrasin met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés en fonction des compétences communales.

La Commune de Caumont met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés en fonction des compétences communales.

La Commune de Cordes Tolosannes met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés en fonction des compétences communales.

La Commune de Coutures met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés en fonction des compétences communales.

La Commune de Durfort Lacapelette met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés en fonction des compétences communales.

La Commune de Fajolles met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés en fonction des compétences communales.

La Commune de Garganvillar met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés en fonction des compétences communales.

La Commune de Labourgade met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés en fonction des compétences communales.

La Commune de Lafitte met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés en fonction des compétences communales.

La Commune de La Ville Dieu du Temple met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés en fonction des compétences communales.

La Commune de Lizac met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés en fonction des compétences communales.

La Commune de Moissac met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés en fonction des compétences communales.

La Commune de Montain met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés en fonction des compétences communales.

La Commune de Montesquieu met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés en fonction des compétences communales.

La Commune de Saint Aignan met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés en fonction des compétences communales.

La Commune de Saint Arroumex met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés en fonction des compétences communales.

La Commune de Saint Nicolas de la Grave met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés en fonction des compétences communales.

La Commune de Saint Porquier met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés en fonction des compétences communales.

#### ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les champs d'intervention conjoints entre la Caf de Tarn-et-Garonne et la Communauté de communes Terres des Confluences, la commune d'Angeville, la commune de Boudou, la commune de Castelferrus, la commune de Castelmayran, la commune de Castelsarrasin, la commune de Caumont, la commune de Cordes Tolosannes, la commune de Coutures, la commune de Durfort Lacapelette, la commune de Fajolles, la commune de Garganvillar, la commune de Labourgade, la commune de Lafitte, la commune de La Ville Dieu du Temple, la commune de Lizac, la commune de Moissac, la commune de Montain, la commune de Montesquieu, la commune de Saint Aignan, la commune de Saint Arroumex, la commune de Saint Nicolas de la Grave et la commune de Saint Porquier sont :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :
  - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance,
  - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :
  - Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle,
  - Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école,
  - Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :
  - Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité,
  - Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne.
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :
  - Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap,
  - Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale,
  - Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont :

- Un projet de territoire pour bien grandir ensemble et répondre aux besoins des familles ;
- Un projet de territoire pour animer les bassins d'analyse et consolider la qualité de vie ;
- Un projet de territoire pour consolider les coopérations.

Les Annexes 2 et 3 (p.88 et 90) à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

#### ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf de Tarn-et-Garonne et la Communauté de communes Terres des Confluences, la commune d'Angeville, la commune de Boudou, la commune de Castelferrus, la commune de Castelmayran, la commune de Castelsarrasin, la commune de Caumont, la commune de Cordes Tolosannes, la commune de Coutures, la commune de Durfort Lacapelette, la commune de Fajolles, la commune de Garganvillar, la commune de Labourgade, la commune de Lafitte, la commune de La Ville Dieu du Temple, la commune de Lizac, la commune de Moissac, la commune de Montain, la commune de Montesquieu, la commune de Saint Aignan, la commune de Saint Arroumex, la commune de Saint Nicolas de la Grave et la commune de Saint Porquier s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'État et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et des collectivités à poursuivre leur appui financier aux services des familles du territoire.

A l'issue du Contrat enfance et jeunesse passé avec les collectivités signataires, la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1<sup>1</sup> à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire CTG ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2 (p.88). Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

#### ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

---

<sup>1</sup> Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charges à payer)

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé des membres issus du groupe projet de la démarche CTG : élus du territoire, techniciens de la communauté de communes et des communes, partenaires institutionnels dont la Caf en tant de cosignataire de la CTG.

Cette instance a pour rôle :

- Définit, oriente et valide les priorités et temporalités / thématiques (délibération selon le circuit de délibérations de la collectivité),
  - Assure le suivi et l'évaluation continue du projet de territoire.
- Le groupe de pilotage et de suivi est animé par le ou les chargé(s) de coopération du projet de territoire.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la CTG, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 (p.95) de la présente convention.

#### ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

#### ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

#### **ARTICLE 9 - EVALUATION**

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la CTG, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 5 (p.96) de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'Annexe 5 (p.96).

#### **ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention, est conclue à compter de la date de signature figurant ci-dessous jusqu'au 31 décembre 2027 inclus.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

#### **ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION**

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

## ARTICLE 12 - LA FIN DE LA CONVENTION

### - Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

### - Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

### - Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

### - Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

## ARTICLE 13 - LES RECOURS

### - Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

## ARTICLE 14 - CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits,

informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

PROJET

Fait à Montauban Le

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

La Caf		La Communauté de communes
La Directrice	La Présidente	Le Président
La Commune d'Angeville		La Commune de Boudou
Le Maire		Le Maire
La Commune de Castelferrus		La Commune de Castelmayran
Le Maire		Le Maire

La Commune de Castelsarrasin	La Commune de Caumont
Le Maire	Le Maire
La Commune de Cordes Tolosannes	La Commune de Coutures
Le Maire	Le Maire
La Commune de Durfort Lacapelette	La Commune de Fajolles
Le Maire	Le Maire
La Commune de Garganvillar	La Commune de Labourgade
Le Maire	Le Maire

La Commune de Lafitte	La Commune de La Ville Dieu du Temple
Le Maire	Le Mairie
La Commune de Lizac	La Commune de Moissac
Le Maire	Le Maire
La Commune de Montain	La commune de Montesquieu
Le Maire	Le Maire
La Commune de Saint Aignan	La commune de Saint Arroumex
Le Maire	Le Maire

La Commune de Saint Nicolas de la Grave	La commune de Saint Porquier
Le Maire	Le Maire

PROJET

## ANNEXE 1 – Diagnostic partagé



2

## Rappel de la commande

La Communauté de Communes Terres Des Confluences et la Caisse d'allocations familiales de Tarn-et-Garonne ont souhaité s'engager conjointement dans l'élaboration d'une Convention Territoire Globale (CTG).

Cette convention signée pour 5 ans est un cadre politique et stratégique qui permet de formaliser un projet de territoire sur des champs d'intervention communs avec l'ensemble des institutions et des acteurs locaux impliqués, et ainsi de structurer les politiques locales de proximité.

Sont concernées les champs d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, logement, accès aux droits et numérique, mobilité, santé et tout autre susceptible d'émerger lors de l'étude préalable à la formalisation du projet de territoire.

La démarche s'appuie sur les besoins identifiés et partagés à l'échelle de la communauté de communes, pour définir un plan d'actions associant l'ensemble des partenaires

La création de la Communauté de Communes Terres des Confluences le 1er janvier 2017 découle de la fusion des Communautés de Communes Terres de Confluences et Sère-Garonne-Gimone et l'extension aux communes de La Ville Dieu du Temple et de Saint Porquier.

L'EPCI regroupe 22 communes et comptabilise 42 200 habitants.

3

## Rappel de la commande

L'accompagnement réalisé doit permettre, en s'appuyant sur les données déjà existantes, sur la mobilisation des services intercommunaux, et en tenant compte des délais impartis, de :

- PROPOSER UNE DEMARCHE FAVORISANT LA PARTICIPATION NOTAMMENT DES SIGNATAIRES, DES ACTEURS LOCAUX ET DES HABITANTS
- REALISER UN DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE
- PROPOSER UN REFERENTIEL D'EVALUATION D'IMPACTS
- PROPOSER DES AXES STRATEGIQUES ET UNE DECLINAISON OPERATIONNELLE par thématique
- PROPOSER UNE DEMARCHE DE BILAN DE RESULTATS ET D'EVALUATION D'IMPACT en lien avec la gouvernance du projet.

Déroulement de la mission :

La démarche s'organisera sur 2022 en 2 périodes :

- La réalisation du diagnostic partagé, accompagné entre Mars et mai 2023 ;
- L'accompagnement à la déclinaison opérationnelle du projet de territoire et la rédaction de la CTG entre juin et octobre 2023.

PRO

## Rappel de la commande

En complément, ci-dessous l'ensemble des thématiques couvertes par la Convention territoriale Globale :

### Thématiques socles:

- Petite Enfance (compétence communale+ RPE Communautaire)
- Enfance (compétence communale)
- Jeunesse (compétence communale)
- Parentalité (compétence communale)
- Animation de la Vie Sociale (compétence communale)
- Accès au droit et inclusion numérique (compétence communale+ action sociale compétence partagée)
- Logement (compétence partagée)

5

## Les différentes étapes de la construction du Projet Social de territoire



6

## Définition des instances de suivi de l'accompagnement:



- **COMITÉ DE PILOTAGE -Fréquence** des points étapes

1<sup>er</sup> Copil : 31 Mars → point sur les enjeux et validation enquête à la population

2<sup>nd</sup> Copil : 6 Juin 2023 → présentation et clôture de la phase Diagnostic

3<sup>ème</sup> Copil : 19 Septembre 2023 → présentation et validation des orientations du projet structurant la CTG

4<sup>ème</sup> Copil : 20 Octobre 2023 → présentation et validation Projet de territoire+ mesure impact

PRO

## Les rencontres réalisées



- 20 Communes Rencontrées
- 11 temps d'entretien et de travail avec partenaires institutionnels et services intercommunaux
- 5 réunions collectives thématiques avec les différents acteurs et techniciens du territoire
- 2 réunions *CO*mités *TECH*niques partenariaux ( 13 Juin - 6 Juillet)
- 2 réunions *groupes de travail* *Communautés des communes* + CAF82



Soit 77 PERSONNES RENCONTRÉES

- 30 ELU-ES COMMUNAUUX ET INTERCOMMUNAUUX
- 47 acteurs et techniciens du territoire



soit 97 heures intervention in-situ (16 jours)

8

Mise en phase avec vos attentes

9

## Vos attentes concernant :



Les enjeux pour les élu-es de la **Communauté des Communes** concernant la formalisation du **Projet de territoire** et de la formalisation de la **CTG DE TERRITOIRE**

- Articuler les différents diagnostics en cours afin de faire du lien et éviter un mille-feuille
- Faciliter une vision partagée afin que chacun se sente considéré
- Regarder avec attention les enjeux autour de l'itinérance
- Rendre lisible l'existant: les services et les actions sur le territoire; identifier les « mutualisations » et les liens entre les communes et les services
- Avoir un schéma clair
- Rendre lisible les différents services de la communauté des communes / habitant-es
- Anticiper les besoins de la population
- Questions des mutualisations avec plusieurs communes
- Proposer une vision « simple, claire et harmonisée » pour les habitant-es
- Prise en compte des spécificités des « gens du voyage » dans la démarche

PK

## Vos attentes concernant :



Les enjeux pour la CAF 82 concernant la formalisation du **Projet de territoire** et de la formalisation de la **CTG DE TERRITOIRE**

- Importance de la phase de diagnostic (une photographie) permettant une base de travail et une mobilisation de l'ensemble des parties prenantes ( élus et services des collectivités, partenaires institutionnels, acteurs du territoire ( population + association))
- Importance de couvrir l'ensemble des champs d'intervention de la CTG
- Rendre visible, lisible l'ensemble des leviers que l'on peut mobiliser sur le territoire
- Améliorer et renforcer les services aux familles et à la population
- Importance de la mobilisation de la population afin de « mesurer et comprendre » l'utilisation et la connaissance des dispositifs existants sur le territoire ( ex: accès aux droits )
- Que la démarche soit validée et signée par l'ensemble des communes du territoire / Projet global de territoire
- Penser et formaliser un processus d'évaluation continu



## Vos attentes concernant :



Les enjeux pour la MSA concernant la formalisation du **Projet de territoire** et de la formalisation de la **CTG DE TERRITOIRE**

- Importance de prise en compte des spécificités des situations allocataires MSA dans le cadre de l'étude
- Veiller à intégrer l'ensemble des communes (et des habitants) / à la dynamique intercommunale
- Regard sur les questions de santé physique et mentales

## Vos attentes concernant :



Les enjeux pour les services de l'ETAT (DSDEN-SDJES) concernant la formalisation du **Projet de territoire** et de la formalisation de la CTG DE TERRITOIRE

- Rendre lisible et « rassurer » /durabilité et l'intégration des projets éducatifs de territoire + les plans mercredis dans le cadre de la CTG
- Identifier les mutualisations possibles et rendre lisible les conventionnements existants
- Intégrer le travail départemental initié par l'Etat autour du Conseil National de la Refondation
- Cultiver la transversalité des approches et des projets
- Intégrer les représentants de l'éducation nationale / circonscription

## Vos attentes concernant :



Les enjeux pour les services du Conseil Départemental concernant la formalisation du **Projet de territoire** et de la formalisation de la CTG DE TERRITOIRE

- Rendre lisible les compétences de chacun, les services existants ..... Bien recenser l'existant territorial
- Interrogation autour de l'accès aux droits
- « outil collaboratif » (PASIP premier accueil social inconditionnel de proximité ) recensant l'ensemble des acteurs

## Vos attentes concernant :



### La participation des élus du territoire :

- Participation au sein du comité de pilotage
- Rencontre individuelle des élus et élus dans leur commune durant la phase de diagnostic ([22 Communes de la Communauté de Communes des Terres des Confluences](#))



### La participation des acteurs institutionnels et associatifs du territoire:

- Rencontre des acteurs identifiés dans la phase de diagnostic
- Mise en œuvre comité technique durant la 2<sup>nd</sup>e phase de l'accompagnement

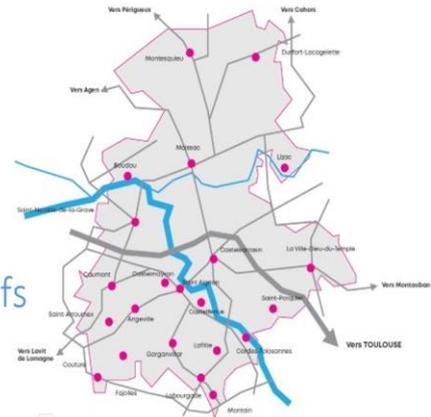


### La participation des agents et services de la collectivité :

- Rencontre des acteurs identifiés dans la phase de diagnostic
- Mise en œuvre comité technique durant la 2<sup>nd</sup>e phase de l'accompagnement

## Portrait Social de territoire

- Focus thématique en 10 points clefs





# Portrait Social de Territoire

- Objectif :



Éclairer de façon synthétique sur les dynamiques et tendances du territoire

- FOCUS thématique en 10 points clefs :



1. Evolution population globale et par bassins de vie
2. Répartition Population par bassins de vie
3. Evolution structure de population globale et par bassins de vie
4. Composition des ménages et des familles
5. Structure des Allocataires CAF par bassins de vie
6. Population Active par bassins de vie
7. Indicateurs de revenus et de précarité par bassins de vie
8. Indicateurs de fragilités des allocataires CAF par bassins de vie
9. Allocataires bénéficiant de l'AAH par bassins de vie
10. Lieu de travail des plus de 15 ans par bassins de vie



## Les Bassins d'analyse sur la communauté des communes de Terres des Confluences

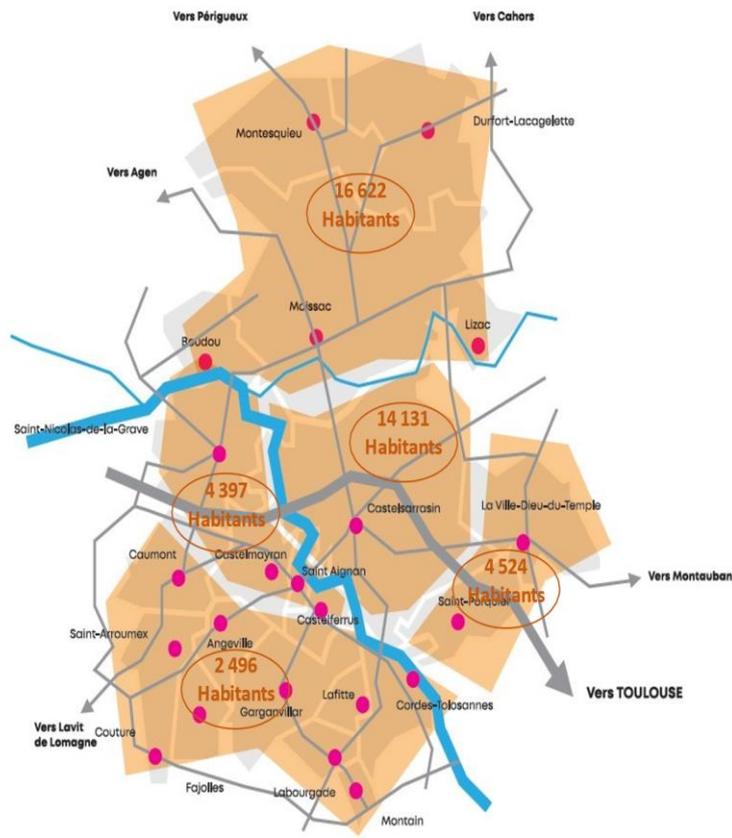
L'idée de travailler sur les bassins d'analyse est liée :

- à l'hétérogénéité du territoire
- à la volonté d'avoir une approche fine des besoins et des spécificités locales
- aux spécificités géographiques du territoire
- aux flux de population liés à la mobilité sur le territoire

Nous avons donc identifié 5 bassins d'analyse aux « caractéristiques et dominantes » un peu différentes :

- ✓ Bassin Castelsarrasin composé de la ville de Castelsarrasin
- ✓ Bassin Moissac + 4 communes composé de Moissac, Montesquieu, Durfort Lacapelle Lizac et Boudou
- ✓ Bassin La Ville Dieu et St Porquier
- ✓ Bassin St Nicolas de la Grave + 3 communes composé de St Nicolas de la Grave, Castelmayran, Castelferrus et St Aignan
- ✓ Bassin Garganvillar + 9 communes composé de Garganvillar, Caumont, St Arroumex, Angeville, Fajolles, Coutures, Cordes Tolosannes, Lafitte, Labourgade, Montain

## Les Bassins d'analyse de la Communauté des Communes des Terres des Confluences



19

## Les Bassins d'analyse sur la communauté des communes de Terres des Confluences

Les Bassins d'analyse *ne sont pas des frontières* entre les différentes communes de la CCTC.

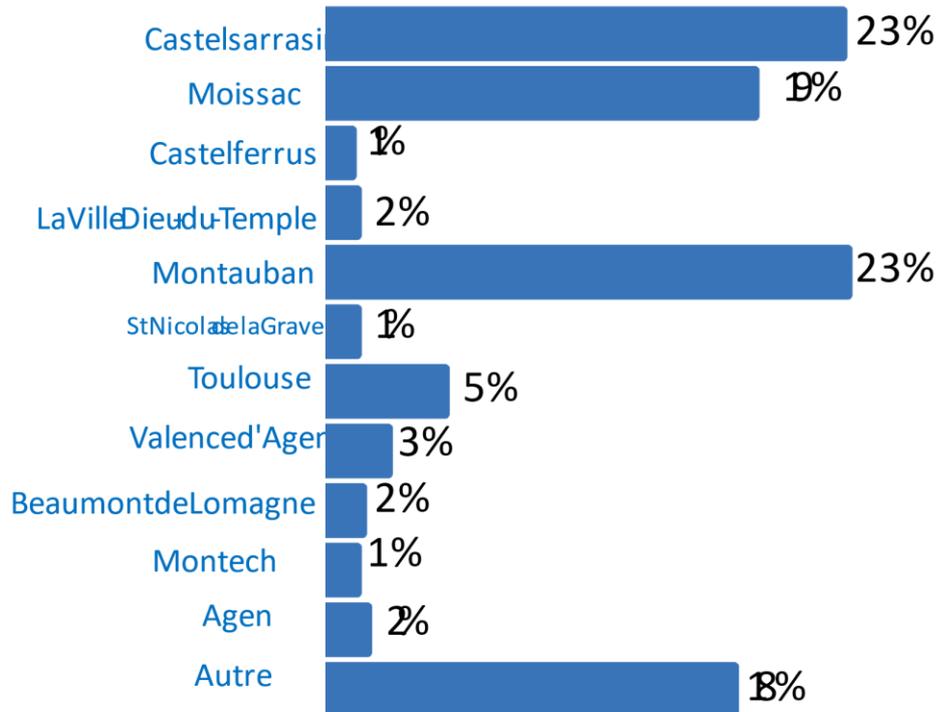
Ils sont *des éléments de lecture d'une hétérogénéité territoriale* permettant de répondre à des dynamiques internes aux bassins. Ils permettent d'avoir une vision affinée du territoire.

Ces dynamiques internes peuvent prendre appui sur *des collaborations avec des acteurs permettant des transferts d'expériences ou des synergies constructives*.

*Exemple: Collaboration entre le Bassin « La ville Dieu du Temple / St Porquier » avec les structures jeunesse de Castelsarrasin.*

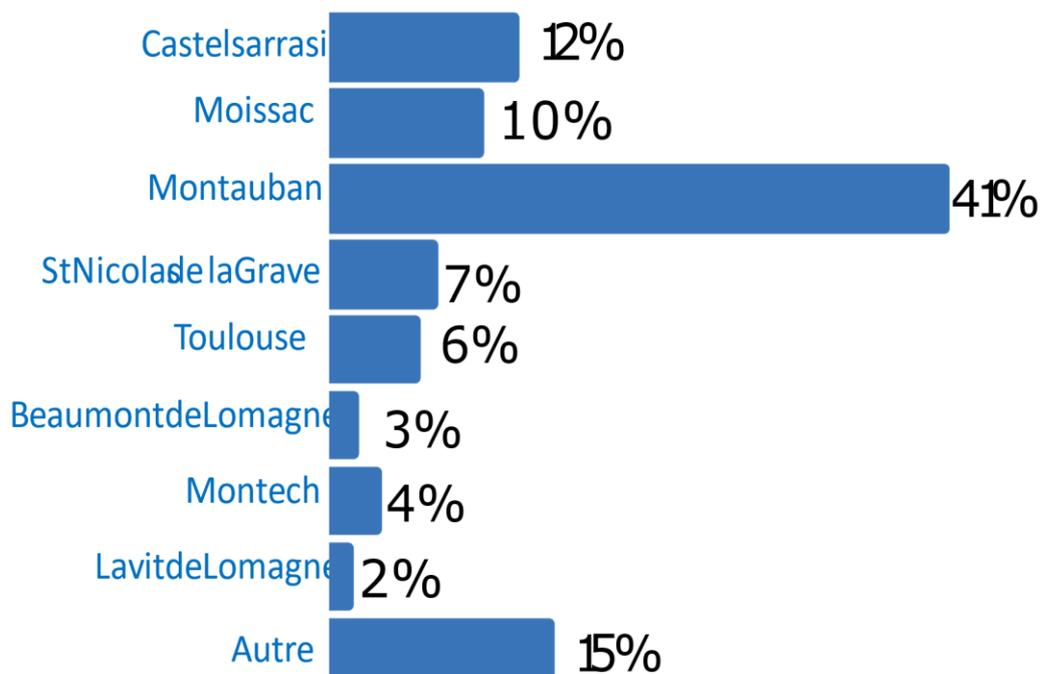
20

## Vers quelles villes vous déplacez-vous le plus pour le TRAVAIL?



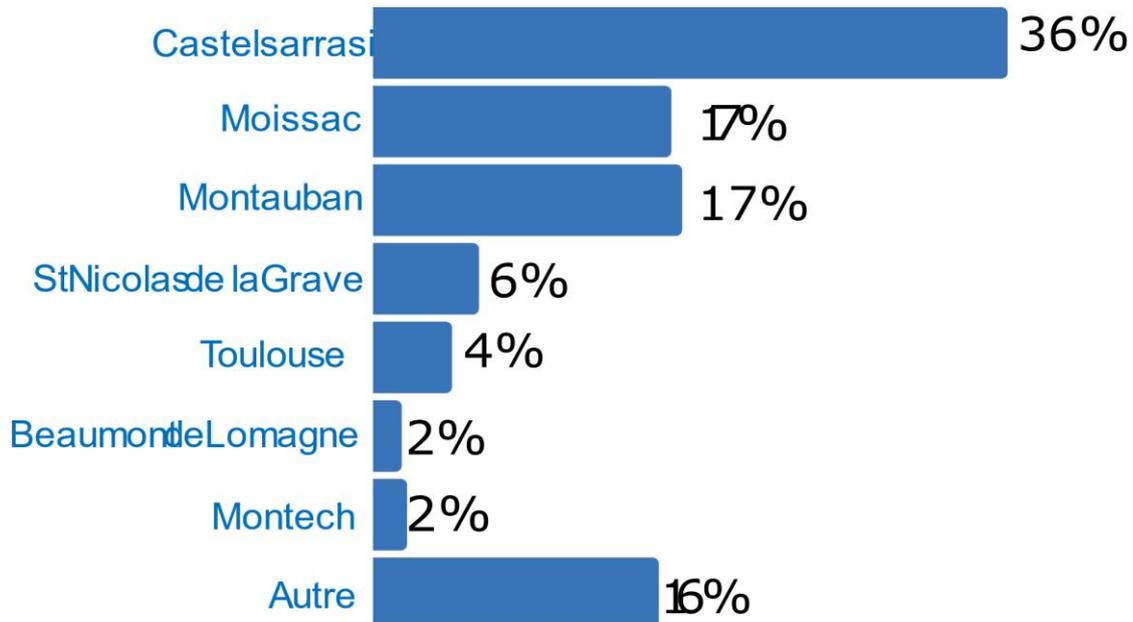
453

## Vers quelles villes vous déplacez-vous le plus pour les SERVICES (santé, administration)?



512

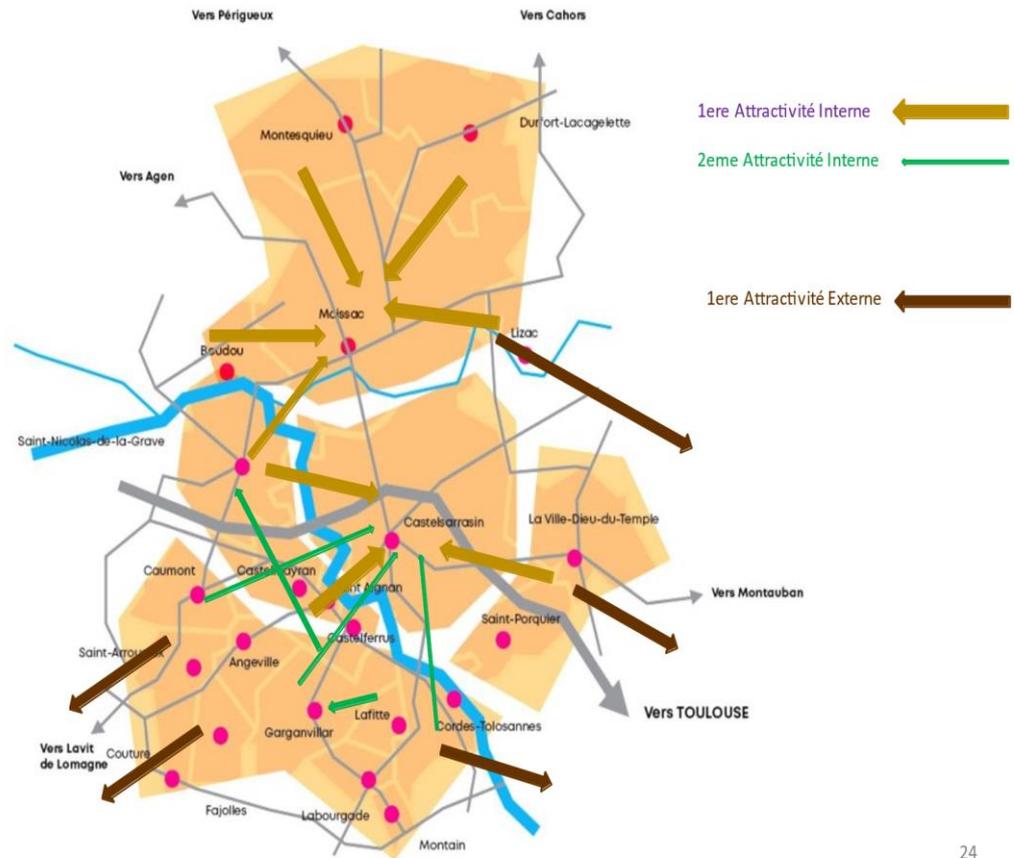
## Vers quelles villes vous déplacez-vous le plus pour les ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES



512

PROJ

## Les Bassins de vie de la Communauté de Communes des Terres des Confluences



PRC



## DEMOGRAPHIE

Evolution  
population  
globale

Les données de l'INSEE sont publiées chaque année à la fin du mois de juin et communiquées en début d'année.

Les délais de diffusion des résultats du recensement sont de 3 ans. Les dernières données disponibles sont donc datées de 2020.

La période de comparaison permettant de mesurer les évolutions est de 2013 à 2020.

Afin de mesurer la dynamique du territoire les données sont comparées avec celles :

- du Département
- de la Communauté des Communes

## Chiffres clés

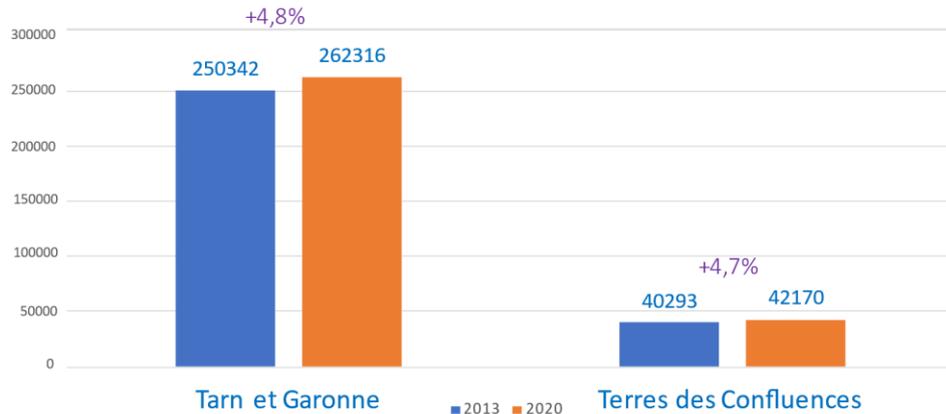
+4,7%

Augmentation de la population entre 2013 et 2020 (+ 1 877 habitants)

66 %

Des habitants de la Communauté résident à Castelsarrasin et Moissac

## Evolution Population sur la période 2013-2020



Sources: Insee, RP2008, RP2013 et RP2020, exploitation principales géographiques au 01/01/2023

## Commentaires :

- La Communauté de Communes de Terres des Confluences dotée de 22 communes compte tout petit plus de 42 000 habitants correspondant à 16 % de la population du Département du Tarn et Garonne.
- La population du territoire évolue sensiblement au même rythme que la population départementale sur la période observée

PRO



## DEMOGRAPHIE

Répartition de la  
Population par  
Bassins de vie

Les données de l'INSEE sont publiées chaque année à la fin du mois de juin et communiquées en début d'année.

Les délais de diffusion des résultats du recensement sont de 3 ans. Les dernières données disponibles sont donc datées de 2020.

La période de comparaison permettant de mesurer les évolutions est de 2013 à 2020.

Afin de mieux appréhender la dynamique du territoire il nous est apparu opportun de travailler sur des bassins de vie.

## Chiffres clés

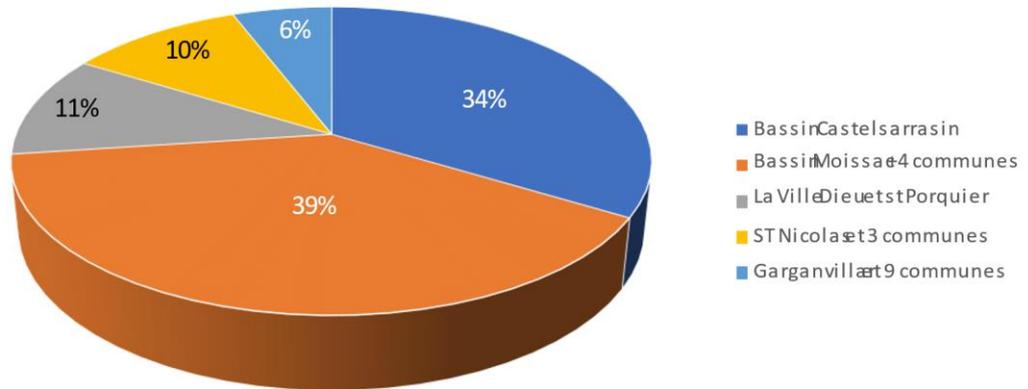
+39 %

De la population sur le Bassin de Moissac  
comprenant 5 communes

6 %

De la Population sur le Bassin de  
Garganvillar comprenant 10  
communes

## REPARTITION GLOBALE DE LA POPULATION PAR BASSINS DE VIE



PRO



## DEMOGRAPHIE

Evolution  
population par  
Bassins de vie

Les données de l'INSEE sont publiées chaque année à la fin du mois de juin et communiquées en début d'année.

Les délais de diffusion des résultats du recensement sont de 3 ans. Les dernières données disponibles sont donc datées de 2020.

La période de comparaison permettant de mesurer les évolutions est de 2013 à 2020.

Afin de mieux appréhender la dynamique du territoire il nous est apparu opportun de travailler sur des bassins de vie.

## Chiffres clés

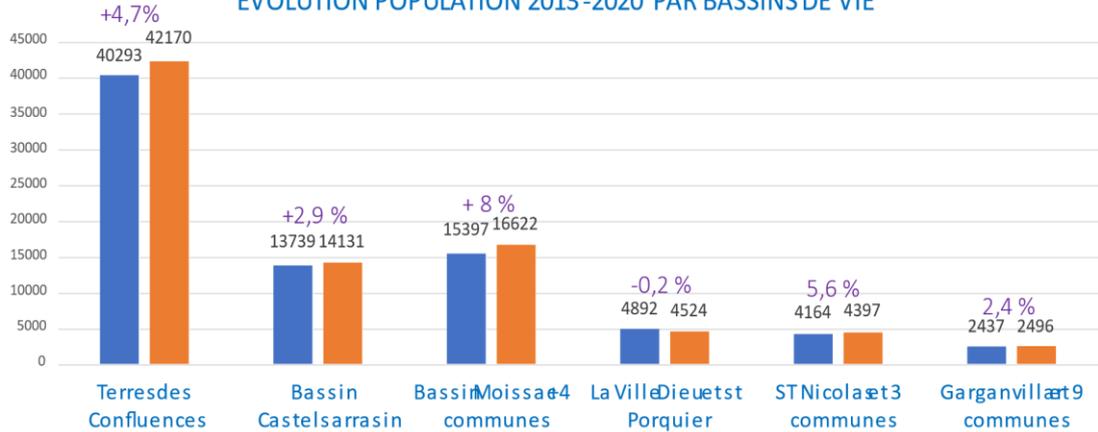
+8 %

Augmentation de la population sur le Bassin de Moissac

-0,2 %

Sur le bassin de la Ville dieu avec une baisse de 3% sur St Porquier

## EVOLUTION POPULATION 2013-2020 PAR BASSINS DE VIE



Sources: Insee, RP2008, RP2013 et RP2020, exploitation principales géographiques au 01/01/2023

## Commentaires :

- Les bassins de vie de Castelsarrasin et Moissac regroupent 73% des habitants du territoire
- Relevons que le bassin de Moissac a connu une évolution significative de population (+8%), tout comme le territoire de Saint Nicolas de la Grave, sur la période examinée.
- Le bassin de Castelsarrasin et de Garganvillart ont une évolution en deçà des moyennes départementales et le territoire de La Ville Dieu du Temple connaît un solde quasi nul sur la période lié à une perte d'habitants sur la commune de St Porquier.



## DEMOGRAPHIE

Structure de la  
population

Les données de l'INSEE sont publiées chaque année à la fin du mois de juin.

Les délais de diffusion des résultats du recensement sont de 3 ans. Les dernières données disponibles sont donc datées de 2019.

La période de comparaison permettant de mesurer les évolutions est de 2013 à 2019.

Afin de mesurer la dynamique du territoire les données sont comparées avec celles :

- du Département

- de la Communauté des Communes

## Chiffres clés

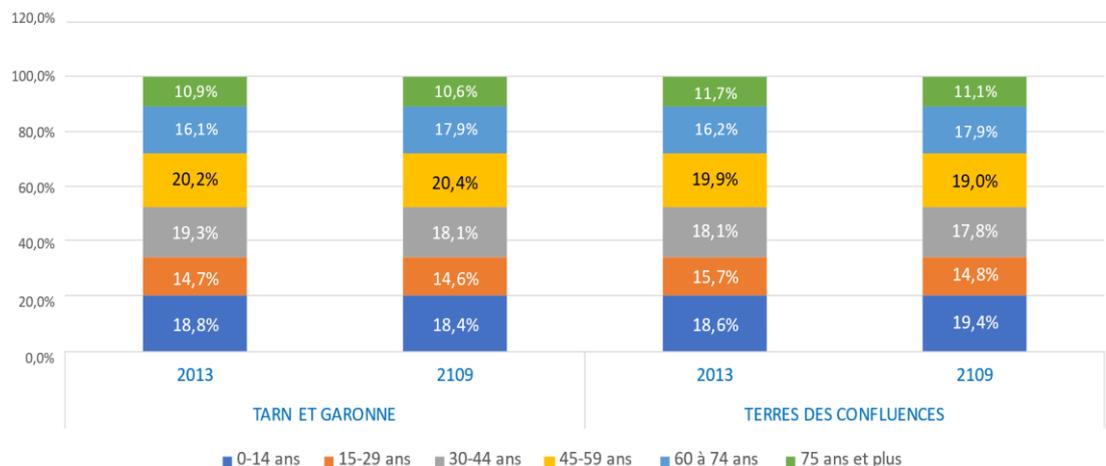
34,2%

De la population a moins de 30 ans sur le territoire

29%

De la population a plus de 60 ans

## Evolution Structure de Population



Sources: Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitation principales géographiques au 01/01/2023

## Commentaires :

- Les moins de 14 ans sont davantage représentés sur la communauté des communes que sur département avec une légère augmentation (+0,8%) sur la période. Néanmoins, la tranche d'âge des 15-44 ans a connu un léger recul sur la période (-1,2%), à l'image du département.
- Les plus de 60 ans sont quant à eux un petit plus représentés que sur le département.



## DEMOGRAPHIE

## Structure de la population

Les données de l'INSEE sont publiées chaque année à la fin du mois de juin.

Les délais de diffusion des résultats du recensement sont de 3 ans. Les dernières données disponibles sont donc datées de 2019.

La période de comparaison permettant de mesurer les évolutions est de 2013 à 2019.

Afin de mieux appréhender la dynamique du territoire, il nous est apparu opportun de travailler sur des bassins de vie.

## Chiffres clés

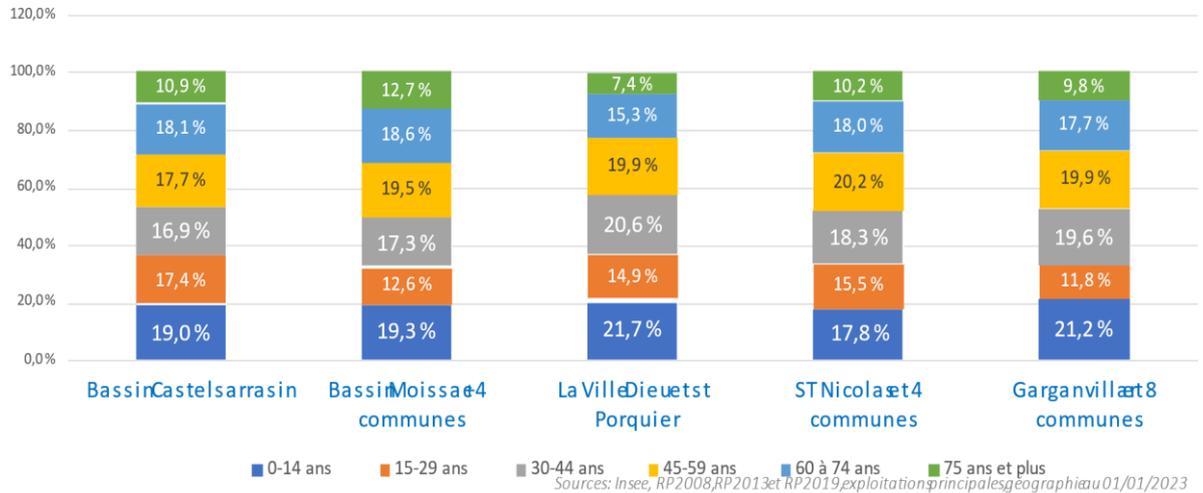
36,6%

De la population a moins de 30 ans sur le territoire de la Ville Dieu et 36,4% sur Castelsarrasin

31,3%

De la population du Bassin de Moissac a plus de 60 ans

## Structure de population par bassin de vie



## Commentaires :

- L'analyse de structures de population par bassins de vie fait apparaître :
  - Le dynamisme des bassins de La Ville Dieu et de Garganvillar sur la tranche des 0-14 ans
  - La représentation significative des 15-29 ans sur Castelsarrasin
  - La représentation significative des 30-44 ans sur le bassin de La Ville Dieu
  - La représentation significative des 45-59 ans sur le bassin de ST Nicolas
  - La représentation significative des 75 ans et plus sur le bassin de Moissac



## DEMOGRAPHIE

## Structure de la population

Les données de l'INSEE sont publiées chaque année à la fin du mois de juin.

Les délais de diffusion des résultats du recensement sont de 3 ans. Les dernières données disponibles sont donc datées de 2019.

La période de comparaison permettant de mesurer les évolutions est de 2013 à 2019.

Afin de mieux appréhender la dynamique du territoire il nous est apparu opportun de travailler sur des bassins de vie.

## Chiffres clés

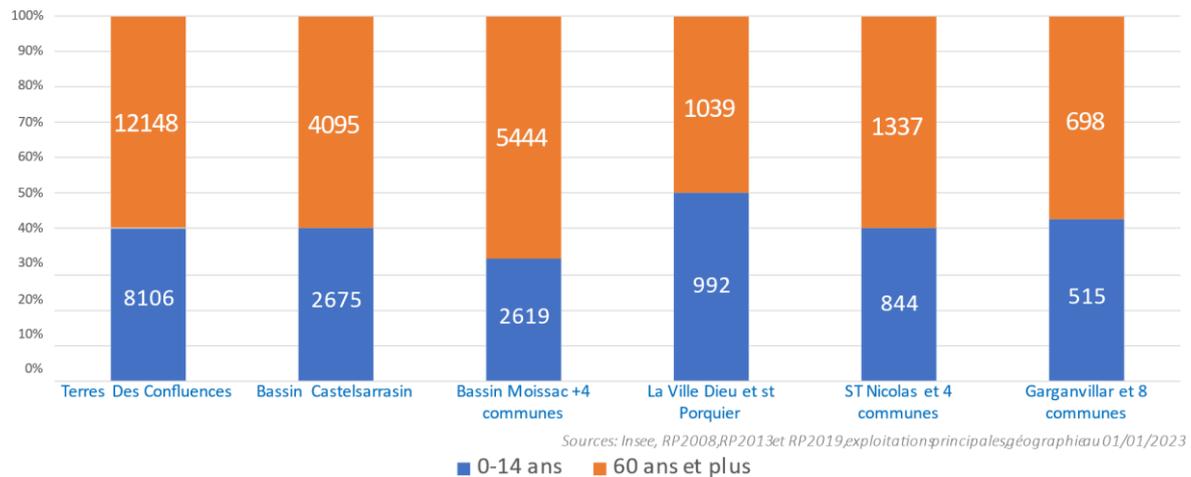
1,5

Indice de vieillesse (rapport entre les plus de 60 ans et les moins de 20 ans et) sur Terres des Confluences

2,1

Indice de vieillesse (rapport entre les plus de 60 ans et les moins de 20 ans et) sur le bassin de Moissac

## Part 0-14 ans et 60 et +



## Commentaires :

- Les rapports entre la part des 0-14 ans et des 60 ans et plus nous confirment :
  - La dynamique jeunesse sur les bassins de la Ville Dieu (indice de 1,04) et de Garganvillar (1,3)
  - La proportion significative de plus de 60 ans sur le bassin de Moissac



## MENAGE

## Composition des ménages

Un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de colocation, par exemple).

Un ménage peut être composé d'une seule personne.

Afin de mesurer la dynamique du territoire les données sont comparées avec celles :

- du Département
- Des communes ayant les données traitées par l'Insee

## Chiffres clés

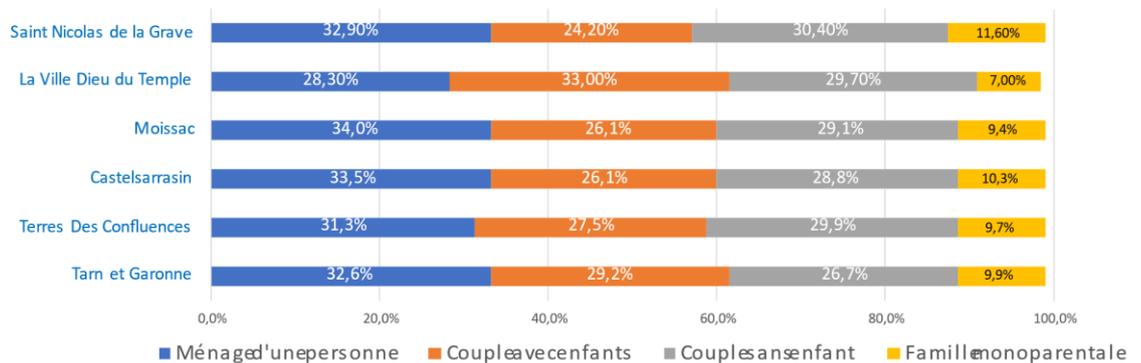
31,3%

Des ménages sont des ménages d'une personne

27,5%

Des ménages sont en couple avec enfant

## COMPOSITION DES MENAGES



## Commentaires :

- La composition des ménages de la communauté des communes fait apparaître une part significative de ménages d'une personne et de couples sans enfants (+3,2 pts / département). Notons que la part des couples avec enfants est un peu inférieure à la moyenne départementale
- Relevons, une part significative de ménages d'une personne sur Castelsarrasin, Moissac et St Nicolas de la Grave et une proportion importante de couples avec enfants sur la Ville Dieu du Temple.
- Observons un taux de familles monoparentales au-delà des moyennes du territoire et du département sur St Nicolas de la Grave et Castelsarrasin



**STRUCTURE ALLOCATAIRES CAF**

Les données allocataires CAF sont transmises par les services de la CAF et sont réévaluées 2 fois par an .

Les données traitées correspondent au données disponibles au 31 décembre 2021

Afin de mesurer la dynamique du territoire les données sont comparées avec celles :

- du Département

**Chiffres clés**

44,5%

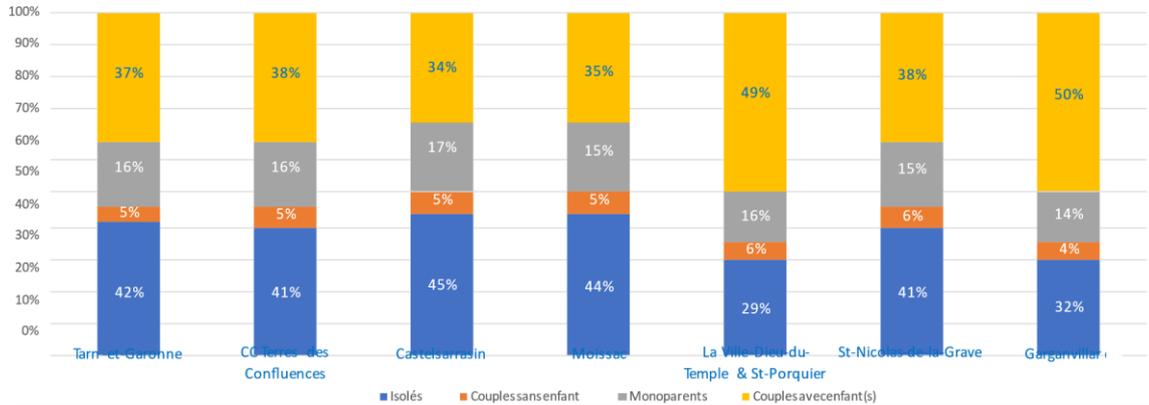
De la population de la communauté des communes est couverte par la Caf (7434 allocataires pour 18 775 personnes couvertes)

15,1%

De taux de présence du Régime Agricole sur l'ensemble de la communauté des communes

(Le taux de présence du régime agricole est le rapport entre le nombre de patients (personnes ayant eu au moins un remboursement en soins dans l'année au régime agricole et la population INSEE à une date donnée)

**Situation Familiale des Allocataires par bassins de vie**



**Commentaires :**

- Au niveau des allocataires CAF , relevons :
  - une part significative de couples avec enfants sur le bassin de Garganvillaret et de la Ville Dieu du Temple
  - une part significative de personnes isolées sur Castelsarrasin et Moissac
  - Une part significative de familles monoparentales à l'échelle de la communauté des communes
- Au niveau des allocataires MSA , la part des foyers monoparentaux représente 6,7%

Sources: données CAF 82- actualisation Décembre 2021



**DEMOGRAPHIE Composition des familles**

Une famille, au sens statistique du terme, est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;
- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles.

Afin de mesurer la dynamique du territoire les données sont comparées avec celles :

- du Département

**Chiffres clés**

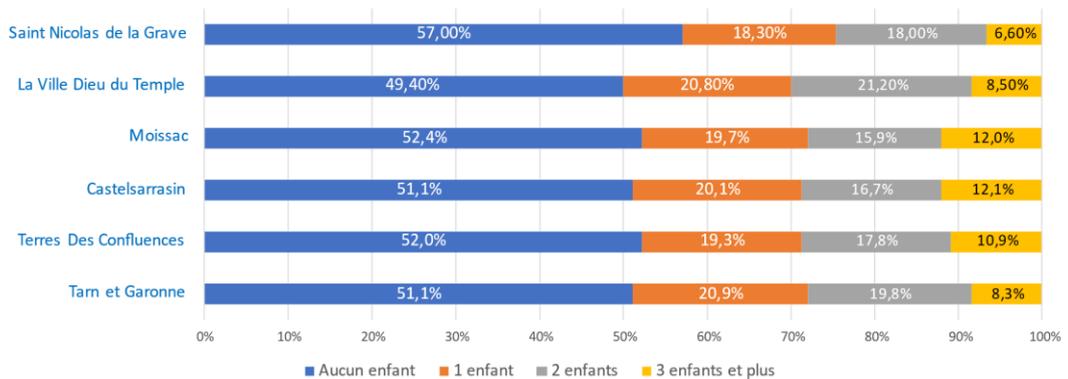
48%

Des familles résidant sur la Communauté des Communes ont au moins un enfant

12%

Sont des familles de plus de 3 enfants et plus sur les communes de Castelsarrasin et de Moissac

**Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans**



Sources: Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitation principales géographiques au 01/01/2023

**Commentaires :**

- Le territoire de la communauté des communes est marqué par une représentation significative de familles de 3 enfants et plus (+2,6 / aux indicateurs départementaux)
- La ville Dieu du Temple se caractérise par une représentation de familles avec 2 enfants quand Castelsarrasin et Moissac se caractérisent par une part importante de familles de 3 enfants et plus (+3,8 / département)



## ACTIVITÉS ET EMPLOIS

Les données relatives à l'emploi et l'activité de la population active renseignent, notamment, sur l'accès à l'emploi des habitants du territoire .

La population active comprend les personnes travaillant et celles à la recherche d'un emploi. La population dite inactive sont les personnes retraitées, les étudiants, les personnes au foyer et celles déclarées inaptes au travail.

Afin de mesurer la dynamique du territoire les données sont comparées avec celles :

- du département

### Chiffres clés

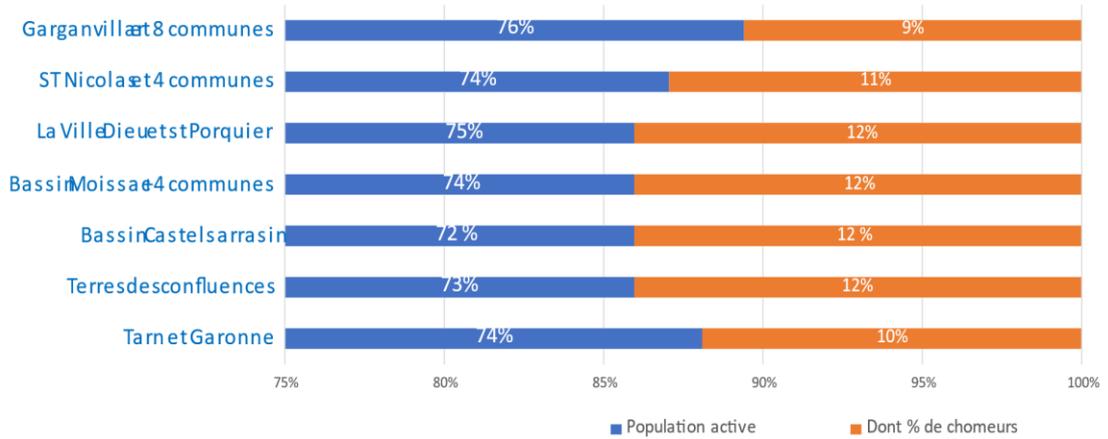
73%

De la population active (en emploi ou au chômage)

12%

Des actifs ont au chômage

### Population Active par Bassins de vie



Sources: Insee, RP2008, RP2013 et RP2019 exploitation principales géographiques au 01/01/2023

### Commentaires :

- Le territoire de la communauté de communes est marqué par des parts d'actifs au chômage un peu plus élevé que la moyenne départementale
- Les bassins de vie de Garganvillaret et de la Ville Dieu ont une part d'actifs un peu plus importante que les autres territoires de comparaison



## INDICATEURS DE REVENUS ET DE PRECARITE

### Médiane de revenus

Les éléments de fiscalité, le nombre et la nature des aides sociales nous permettent de mesurer les spécificités « économiques » des ménages du territoire.

La médiane du revenu disponible correspond au niveau au-dessous duquel se situent 50 % de ces revenus. C'est de manière équivalente le niveau au-dessus duquel se situent 50 % des revenus.

Afin de mesurer la dynamique du territoire les données sont comparées avec celles :

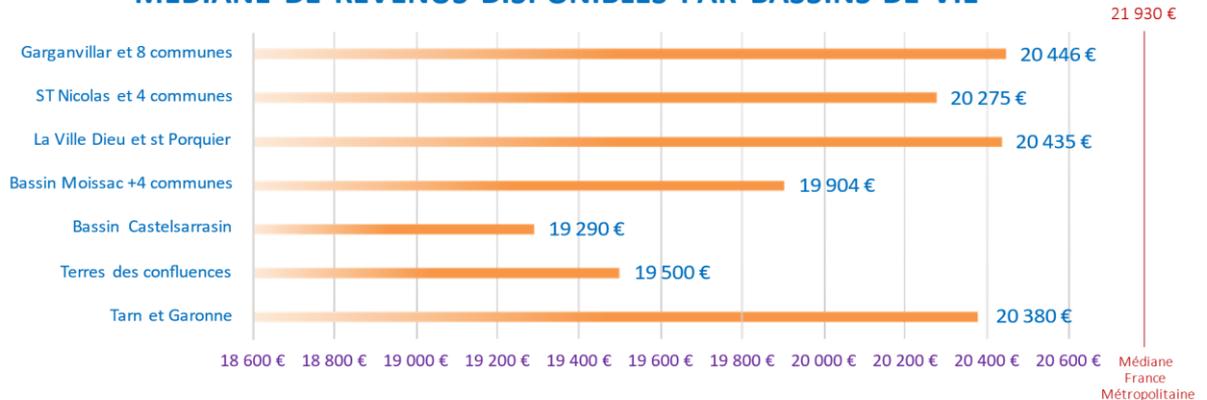
- du Département

### Chiffres clés

19 500 €

Médiane du revenu disponible (en euros)

## MEDIANE DE REVENUS DISPONIBLES PAR BASSINS DE VIE



Source : Insee-DGFIPcnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FILOSoFi) en géographie au 01/01/2023

### Commentaires :

- La médiane de revenu disponible est inférieure à celle du département (et inférieure de 2 400 € / à la moyenne de la France Métropolitaine qui est à 21 930 €) indiquant une fragilité des ressources.
- Relevons que la médiane de revenu des habitants de la Ville de Moissac est la plus basse du territoire (18 510 €); les habitants de la commune de Fajolles ayant la médiane de revenus la plus haute du territoire (22 070 €)



## INDICATEURS DE REVENUS ET DE PRECARITE

### Niveaux d'imposition et taux de pauvreté

Les éléments de fiscalité, le nombre et la nature des aides sociales nous permettent de mesurer les spécificités « économiques » des ménages du territoire.

Afin de mesurer la dynamique du territoire les données sont comparées avec celles :

- du Département

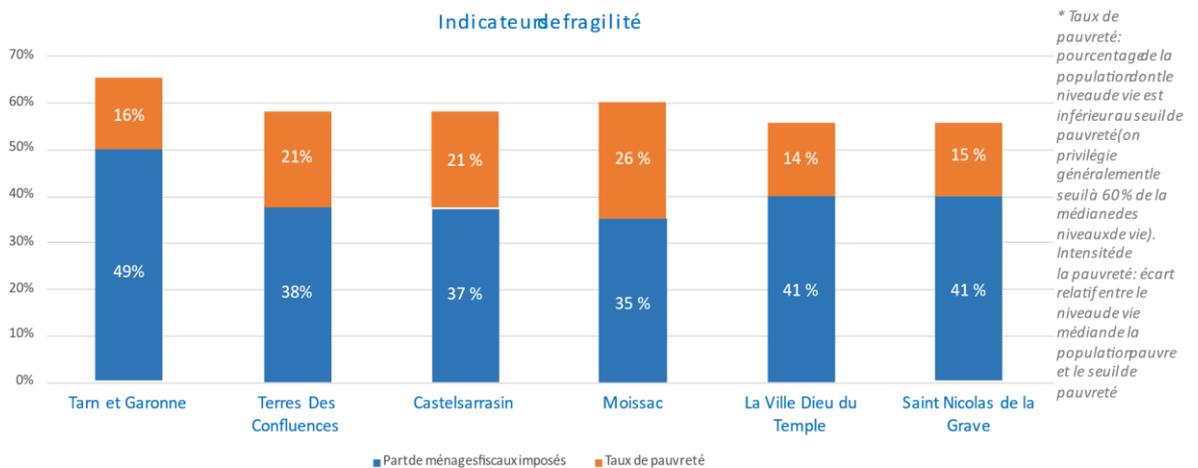
### Chiffres clés

38 %

Des ménages sont imposés

21 %

taux de pauvreté sur l'ensemble de la communauté des communes



\* Taux de pauvreté: pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté (on privilégie généralement le seuil à 60% de la médiane des niveaux de vie). Intensité de la pauvreté: écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté

Source : Insee-DGFIPcnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FILOSoFi) en géographie au 01/01/2023

### Commentaires :

- Le niveau d'imposition des ménages confirme les fragilités fiscales des habitants. La part de Ménages fiscaux imposés est nettement inférieure aux moyennes départementales (- 11 points par rapport au département).
- Le taux de pauvreté du référent fiscal est supérieur aux indicateurs départementaux (+ 5 pts) avec une part de 26% de foyers sous le seuil de pauvreté sur la commune de Moissac.



Indicateurs de Fragilité ALLOCATAIRES CAF

Les données allocataires CAF sont transmises par les services de la CAF et sont réévaluées 2 fois par an .

Les données traitées correspondent au données disponibles au 1<sup>er</sup> Janvier 2022

Afin de mesurer la dynamique du territoire les données sont comparées avec celles :

- du département

Chiffres clés

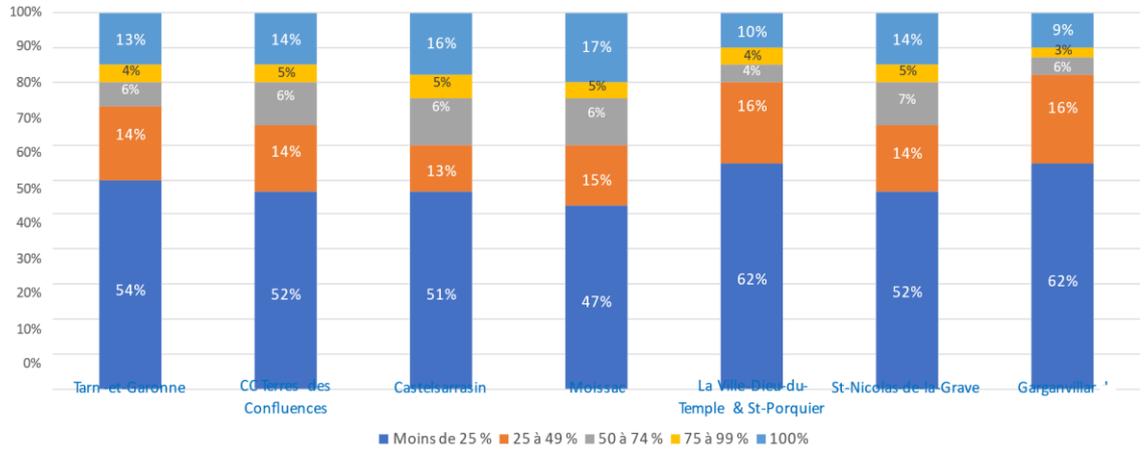
52%

Des ménages allocataires dépendent à moins de 25% des prestations de la CAF

20,6%

taux de pauvreté des ressortissants MSA sur le territoire

Dépendance aux prestations CAF par bassins de vie



Sources: données CAF 82- actualisation Décembre 2021

Commentaires :

- Le niveau d'imposition de dépendance aux prestations CAF confirme la fragilité sur certains bassins de vie ; concernant la dépendance à 100% des prestations CAF, les bassins de Moissac, Castelsarrasin et St Nicolas de la Grave sont au-dessus des moyennes départementales.
- Concernant les ressortissants MSA, notons que 20,6% des foyers allocataires sont sous le seuil de pauvreté et que 42 % de la population MSA est couverte par le RSA ou la prime d'activité



INDICATEURS DE FRAGILITES ALLOCATAIRES CAF

Allocataires bénéficiant de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé)

Afin de mesurer la dynamique du territoire les données sont comparées avec celles :

- du Département

Chiffres clés

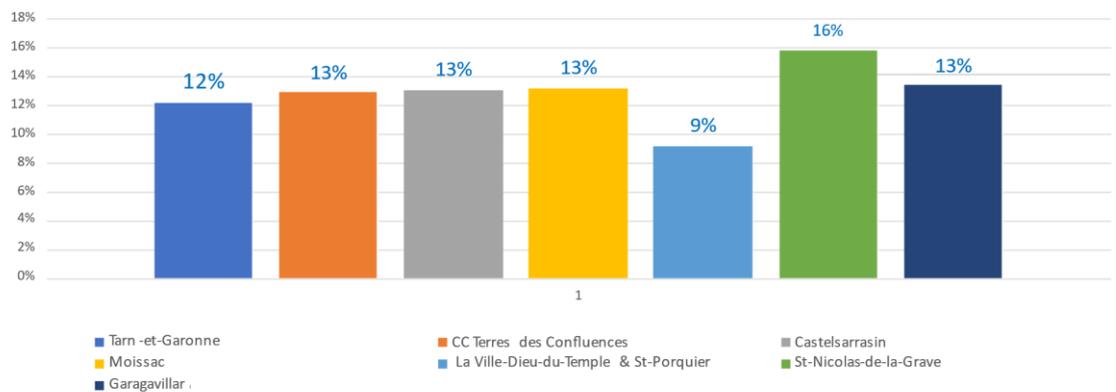
13%

De la population allocataire du territoire est couverte par une prestation AAH

16%

De la population allocataire de St Nicolas de la Grave est couverte par une prestation AAH

Allocataires Bénéficiant de l'AAH par bassins de vie



Sources: données CAF 82- actualisation Décembre 2021

Commentaires :

- Notons une proportion importante sur St Nicolas de la Grave de personnes bénéficiant de l'Allocation Adulte Handicapé



## TRANSPORT ET MOBILITE

Véhicule et lieu de travail

La mobilité, l'existence de moyens de transports au sein de la famille, les usages relatifs aux déplacements quotidiens nous donnent des informations sur les possibilités des familles ainsi que sur les « flux » quotidiens.

Les délais de diffusion des résultats du recensement sont de 3 ans. Les dernières données disponibles sont donc datées de 2019.

Afin de mesurer la dynamique du territoire les données sont comparées avec celles :

- du Département

-



Portrait de territoire  
Synthèse  
Par Bassins de Vie

Mémento et points clefs  
par Bassins de vie

### Chiffres clés

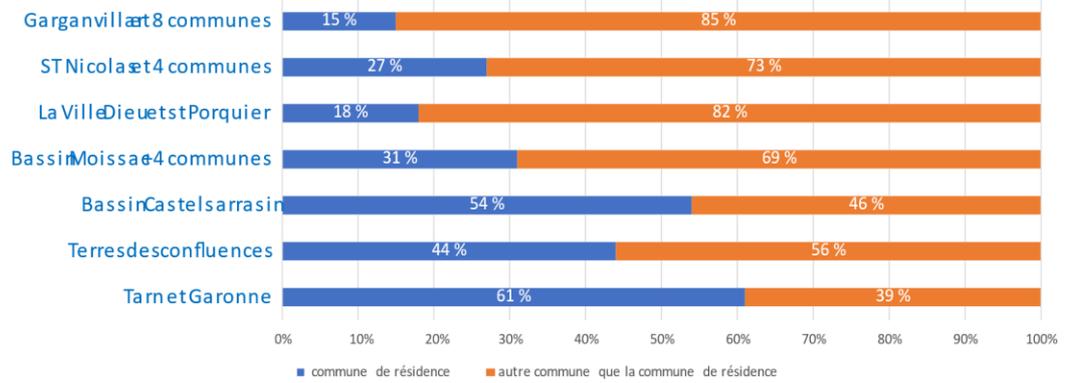
44%

De la population du territoire de la communauté des communes travaillant sur leur commune de résidence

56%

Travaillent en dehors de la commune

### Lieu de travail des actifs de plus de 15 ans



Sources: Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitation principale géographique au 01/01/2023

### Commentaires :

- Les habitants du territoire travaillent majoritairement en dehors de leur commune de résidence ( hormis sur le bassin de Castelsarrasin).
- Les Bassins de Garganvillat, La Ville Dieu et dans une moindre mesure St Nicolas, indiquent de façon très importante les déplacements des habitants en dehors de leur commune de résidence pour rejoindre leur lieu de travail.

### Éléments clés

#### BASSIN DE CASTELSARRASIN

- Avec 14 131 habitantes, il représente 34 % de la population totale de Terres des Confluences. La population du bassin de vie est marquée par une représentation significative de – de 30 ans (36,4% de la population totale)
- La composition des ménages fait apparaître une part significative de ménage d'une personne (personnes isolées pour la CAF) et de familles monoparentales. Notons une part importante chez les familles avec enfants, de familles avec 3 enfants ou plus.
- La population active représente 72 % de la population avec un taux de chômage significatif 54% des habitants en activité professionnelle travaillant sur leur commune de résidence
- Le niveau de revenus des habitants et les autres indicateurs mettent en relief la grande fragilité économique des habitants (21% de taux de pauvreté)

#### BASSIN DE MOISSAC

- Avec 16 622 habitantes, il représente 39 % de la population totale de Terres des Confluences et a connu une augmentation significative d'habitantes sur les 5 dernières années. La population du bassin de vie est marquée par une représentation significative de + de 60 ans (31,3% de la population totale)
- La composition des ménages fait apparaître une part significative de ménage d'une personne (personnes isolées pour la CAF). Notons une part importante chez les familles avec enfants, de familles avec 3 enfants ou plus.
- La population active représente 74 % de la population avec un taux de chômage significatif 69% des habitants en activité professionnelle travaillant en dehors de leur commune de résidence
- Le niveau de revenus des habitants et les autres indicateurs mettent en relief la grande fragilité économique des habitants (26% de taux de pauvreté)



Portrait de  
territoire  
Synthèse  
Par Bassins de  
Vie

Mémento et  
points clefs  
par Bassins de  
vie

## Éléments clés

### BASSIN DE LA VILLE DIEU

- Avec 4 524 habitantes, il représente 11 % de la population totale de Terres des Confluences. La population du bassin de vie est marquée par une représentation significative des 0-14 ans (21,7% de la population totale)
- La composition des ménages fait apparaître une part significative de couples avec enfants (33%) ayant 1 à 2 enfants majoritairement. Notons une part plus faible de familles monoparentales
- La population active représente 75 % de la population avec un taux de chômage significatif 82% des habitants en activité professionnelle travaillant hors de leur commune de résidence
- Le niveau de revenus des habitants et les autres indicateurs mettent en relief une moins grande fragilité économique des ménages que sur les autres bassins du territoire (14 % de taux de pauvreté)

### BASSIN DE SAINT NICOLAS DE LA GRAVE

- Avec 4 397 habitantes, il représente 10 % de la population totale de Terres des Confluences. La population du bassin de vie est marquée par une représentation significative des 45-59 ans (20,2 % de la population totale)
- La composition des ménages fait apparaître une part significative de couples sans enfants (30,4%) et de familles monoparentales (11,6% des ménages).
- La population active représente 74 % de la population avec un taux de chômage significatif 73 % des habitants en activité professionnelle travaillant hors de leur commune de résidence
- Le niveau de revenus des habitants et les autres indicateurs mettent en relief une moins grande fragilité économique des ménages que sur les autres bassins du territoire (15 % de taux de pauvreté)

41



## Éléments clés

### BASSIN DE GARGANVILLAR

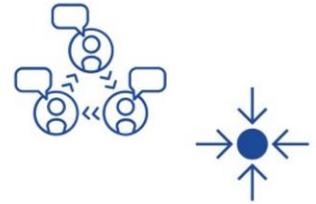
- Avec 2 496 habitantes, il représente 6 % de la population totale de Terres des Confluences. La population du bassin de vie est marquée par une représentation significative des 0-14 ans (21,2 % de la population totale)
- La composition des ménages fait apparaître une part significative de couples avec enfants ayant 1 à 2 enfants majoritairement. Notons une part plus faible de familles monoparentales
- La population active représente 76 % de la population avec un faible taux de chômage. 85% des habitants en activité professionnelle travaillant hors de leur commune de résidence.
- Le niveau de revenus des habitants et les autres indicateurs mettent en relief une moins grande fragilité économique des ménages que sur les autres bassins du territoire (ref. dépendances aux prestations CAF)

42



Portrait de  
territoire  
Synthèse  
Par Bassins de  
Vie

Mémento et  
points clefs  
par Bassins de  
vie



## Point sur l'enquête

- Les enquêtes à la population : périmètre – items – modalités de diffusion
- Résultats et analyses

## Méthodologie

Périmètre de l'enquête:

Communauté des Communes Terres de Confluences

Objectifs de retour questionnaires : objectifs 700 enquêtes

656 enquêtes collectées (94 % de l'objectif) représentant 4% des 17 000 ménages du territoire

Période de diffusion : 10 Avril au 10 Mai 2023

Modalités de diffusion :

- Diffusion mail à tous les allocataires CAF du territoire (campagne sms)  
Diffusion du lien via le site de la Communauté des communes
- Lien sur le site des communes
- Diffusion papier + flash code au sein des services et structures du territoire: crèche ,ALSH ....
- Diffusion mail aux associations et acteurs du territoire

PROJET



ENQUETE PUBLIQUE AUPRES DES HABITANTS DE  
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DES CONFLUENCES

Ce questionnaire a pour objectif de mieux connaître les attentes, besoins et envies des habitants de la communauté des communes Terres des Confluences en vue d'un diagnostic Territorial pour la formalisation d'une Convention Territoriale Globale avec la CAF 82. Nous vous remercions d'avance de vos contributions. Les réponses sont anonymes, vous pouvez donc répondre en toute liberté (durée estimée entre 7 et 10 minutes)

Avez-vous des enfants ?

SI NON, merci de passer à la rubrique Action Sociale

LES ENFANTS AU SEIN DE VOTRE FOYER

- 1. Combien y a-t-il d'enfants aujourd'hui au sein de votre foyer?  
0 1 enfant 0 2 enfants 0 3 enfants 0 plus de 3 enfants
- 2. Quelle(s) est (sont) leur(s) année(s) de naissance ? (Plusieurs réponses possibles)  
0 2000 2002 0 2003 0 2004 0 2005 0 2006 0 2007 0 2008 0 2009 0 2010 2011  
0 2012 0 2013 0 2014 0 2015 0 2016 0 2017 0 2018 0 2019 0 2020 0 2021 0 2022 0 2023
- 3. Attendez-vous actuellement un enfant (naissance en 2023/2024)  
0 Oui 0 Non

MODES D'ACCUEIL SUR LE TERRITOIRE

- 4. Parmi les modes d'accueil ou les services présents sur la Communauté des Communes, quels sont ceux que vous connaissez et utilisez ? (Plusieurs réponses possibles)

Table with 5 columns: Mode d'accueil, Je connais et je utilise actuellement, Je connais et je utilisais auparavant, Je connais mais que nom, Je ne connais pas

- 5. A quelle fréquence utilisez-vous les modes de garde ou les services auxquels vous avez recours aujourd'hui ? (Plusieurs réponses possibles)

Table with 3 columns: Mode de garde/service, Régulièrement, Occasionnellement

OFFRE ET ACCUEIL ENFANCE - JEUNESSE (Centre Loisirs - Péri-scolaire)

- 6. Concernant les modes d'accueil et d'animation de jeunes (accueil de loisirs, périscolaire...) avez-vous, des besoins complémentaires ?  
0 Oui 0 Non  
Si oui, lesquels ? (Question ouverte)

Text input field for additional needs

- 7. En ce qui concerne le CENTRE DE LOISIRS, êtes-vous satisfait(e) vis-à-vis des points suivants : Précisez le nom de la structure et la commune

Table with 5 columns: Point de satisfaction, Trés satisfait(e), Assez satisfait(e), Peu satisfait(e), Pas du tout satisfait(e), Sans opinion

- 8. Globalement êtes-vous satisfait(e) du mode de garde que vous utilisez actuellement ?  
0 Oui 0 Non

Si non, pouvez-vous nous préciser pourquoi ? (Plusieurs réponses possibles)

- O Vous estimez qu'il est trop coûteux
- O Les horaires ne sont pas adaptés à vos besoins
- O Vous estimez que l'accueil n'est pas satisfaisant
- O Vous n'avez pas vraiment choisi ce mode de garde O Il y a trop de déplacements pour y accéder
- O Autre (précisez) :

- 9. Globalement êtes-vous satisfait(e) du mode d'accueil et des animations proposées pour les Ados/jeunes ( sur quelle commune... ) ?  
0 Oui 0 Non 0 Non concerné

Si non, quelles seraient pour vous les évolutions nécessaires, quel type d'accueil et quelle localisation vous semblerait la plus appropriée ?

ACTION SOCIALE, ACCES AUX DROITS ET A LA SANTE

- 10. Lorsque vous avez besoin d'informations sur vos droits (aides financières, prestations, accompagnement social...) vers qui vous tournez-vous en priorité ?

- O Mairie ou CCAS de la Commune O CAF - MSA O Maison Départementale de la solidarité
- O Maison France Services O Communauté des Communes O Internet O Je ne sais pas vers qui me tourner O Autre

- 11. Quelles sont les modes de contact que vous privilégiez actuellement ?  
0 Internet O Rendez-vous Physique à proximité O Rendez-vous physique ailleurs sur le département

- 12. Connaissez-vous les services publics sur les plateformes numériques dédiées (CAF, Impôts, Pole Emploi, CPAM...)  
0 Oui 0 Non

- 13. Quels sont vos besoins pour accéder au numérique ?

- 14. Les services des conseillers numériques mis en place sur la communauté de communes avec des permanences répondent-ils à vos besoins ?

- 6. Si vous utilisez un mode d'accueil à l'extérieur de votre domicile (crèche assistante maternelle, Centre de loisirs), sur quelle commune se situe-t-il ?  
O Commune de résidence O Autre, précisez : .....
- 7. Si vous n'utilisez pas ou peu les structures d'accueil à l'extérieur de votre domicile, pouvez-vous nous en indiquer la/les raison(s) : (plusieurs réponses possibles)  
O Vous ne connaissez pas leur existence O Il y a trop de déplacements pour y accéder  
O Les horaires ne correspondent pas à vos besoins O Vous n'avez pas pu y avoir accès faute de place  
O Les coûts sont trop élevés pour votre budget O Ces services ne sont pas adaptés à vos enfants  
O Vous utilisez un autre mode de garde O Autre, précisez : .....

VOTRE SATISFACTION VIS-A-VIS DES MODES D'ACCUEILS / SERVICES ACTUELS PETITE ENFANCE

- 8. En ce qui concerne LE RELAIS Petite Enfance (anciennement RAM), globalement à propos des services proposés par LE RELAIS Petite Enfance, vous diriez-vous que vous êtes ?  
O Tout à fait satisfait(e) O Assez satisfait(e)  
O Pas très satisfait(e) O Pas du tout satisfait(e)  
Si pas très ou pas du tout satisfait(e), quelles en sont les raisons ?

- 9. En ce qui concerne les Crèches, êtes-vous satisfait(e) vis-à-vis des points suivants : Précisez le nom de la structure

Table with 5 columns: Point de satisfaction, Trés satisfait(e), Assez satisfait(e), Peu satisfait(e), Pas du tout satisfait(e), Sans opinion

- 10. En ce qui concerne les critères déterminants dans le choix du mode de garde de votre (vos) enfant(s), pourriez-vous classer les propositions suivantes en fonction de l'importance qu'elles ont pour vous : (n°1 : la plus importante, n°5 : la moins importante).

Table with 2 columns: Critère, Importance (1-5)

- 11. En dehors du mode d'accueil de votre (vos) enfant(s), avez-vous d'autres besoins pour eux ?

- 12. Remarques (suggestions d'amélioration, problèmes rencontrés, ...)



- 6. En ce qui concerne l'action sociale et l'accompagnement social avez-vous des besoins concernant :

Table with 5 columns: Besoin, Oui/à des besoins, Ponctuellement, Pas de besoin, Pas concerné

- 7. Si vous avez des besoins en action sociale, quelles sont-ils ? Merci de les détailler.

- 8. Concernant votre santé, diriez-vous que vous êtes en bonne santé ?  
0 Oui 0 Plutôt oui 0 Plutôt non 0 Non

- 9. Connaissez-vous les services de la Maison de Santé pluridisciplinaires de Saint Nicolas ?  
0 Oui 0 Non

- 10. Utilisez-vous les services de la Maison de Santé pluridisciplinaires de Saint Nicolas ?  
0 Oui 0 Non

- 11. Connaissez-vous les services du centre de Santé de Castelarrain ?  
0 Oui 0 Non

- 12. Utilisez-vous les services du centre de Santé de Castelarrain ?  
0 Oui 0 Non

- 13. En ce qui concerne les questions de santé, êtes-vous satisfait(e) vis-à-vis des points suivants :

Table with 5 columns: Point de satisfaction, Trés satisfait(e), Assez satisfait(e), Peu satisfait(e), Pas du tout satisfait(e), Sans opinion

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

- 14. Connaissez-vous le Centre Social de Castelarrain ?  
0 Oui 0 Non

- 15. Quelles activités vous intéresseraient autour de 9 grands thématiques.

Pour chaque activité attribuez à chacune des thématiques un nombre entre 1 et 5 en fonction de l'intérêt que vous lui accordez (1 = la thématique que l'on est pas intéressé par 5 = la thématique que l'on est très intéressé par)

Table with 6 columns: Thématique, 1, 2, 3, 4, 5, Non concerné

**Lien social et relations intergénérationnelles**  
(Lieu de convivialité ouvert à tous, créé du lien entre l'ensemble des habitants...)

	0	0	0	0	0	0
--	---	---	---	---	---	---

**Accès au droit et lutte contre les inégalités**  
(comprendre les documents, aide administrative, appui sur les démarches internet...)

	0	0	0	0	0	0
--	---	---	---	---	---	---

**HABITER SUR LE TERRITOIRE DE TERRES DES CONFLUENCES**

6. En ce qui concerne l'offre de logement sur le territoire vous diriez que :

	Très satisfait(e)	Assez Satisfait(e)	Peu satisfait(e)	Pas du tout satisfait(e)	Sans opinion
La pluralité des offres et les prix proposés (loyers, achats...) sont					
La taille des logements proposés est					

7. Considérez-vous que votre logement est adapté à vos besoins ?

Oui  Non  Ne se prononce pas

8. Seriez-vous intéressé par le développement d'équipements (pistes, aménagement d'espaces...) permettant le déplacement doux sur le territoire (vélo...) ?

Oui  Non  Ne se prononce pas

9. Concernant les questions de mobilité, avez-vous des besoins complémentaires ?

Oui  Non

Si oui lesquels : .....

10. Pour finir, à propos de votre commune, vous diriez : (plusieurs réponses possibles)

- J'apprécie ma commune, je ne souhaite pas déménager
- Ma commune est agréable mais manque d'animations et de services
- O La vie dans ma commune est désagréable, je souhaite déménager

Vos remarques, vos suggestions :

**HABITER SUR LE TERRITOIRE DE TERRES DES CONFLUENCES**

6. Vous êtes ?  Une femme  Un homme

7. Quelle est votre commune de résidence ? .....

8. Quelle est votre situation familiale ?

- En couple avec des enfants
- Seul sans enfant
- En couple sans enfant
- Seul avec des enfants

9. Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ?

- 18-25 ans
- 26-35 ans
- 36-45 ans
- 46-55 ans
- 56-65 ans
- + de 65 ans

10. Combien d'enfants vivent au sein de votre foyer durant la semaine ?

- 01  02  03  04  Plus de 4 enfants

11. Quelle est votre type d'habitation ?  Maison individuelle  Appartement

12. Quelle est votre catégorie socioprofessionnelle ?

- Agriculteur  Artisan, commerçant  Ingénieur ou cadre  Profession intermédiaire
- Employé  Ouvrier
- Retraité, retiré des affaires  Père ou mère au foyer  Étudiant  Sans emploi

13. Si vous exercez une activité professionnelle est-elle :

- À temps plein  À temps partiel

14. Quel est votre moyen de locomotion ?

- Voiture  Transport commun  Autre (Précisez) .....

15. Vers quelles villes vous déplacez-vous le plus, selon le motif ?

- Pour le travail : .....
- Pour les services (santé, administration, ...) : .....
- Pour les activités extra scolaires, de loisirs : .....

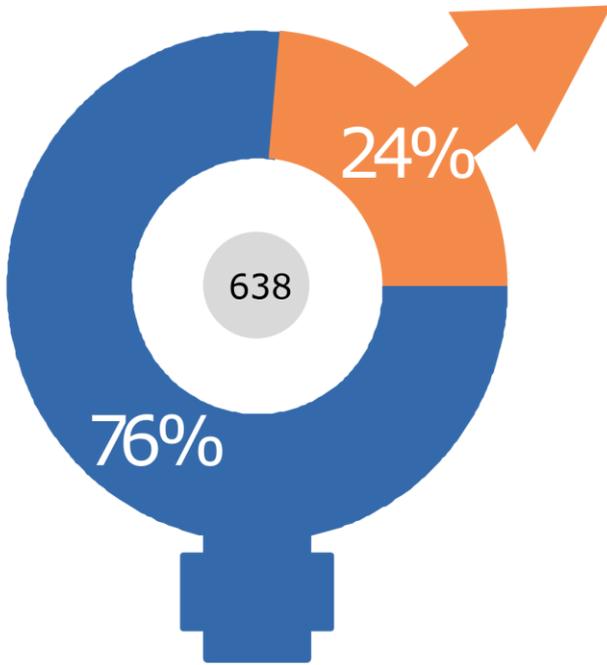
Si vous souhaitez être recontacté, ou simplement être tenu.e informé.e des résultats de l'enquête, veuillez indiquer votre email : .....

Merci de votre participation

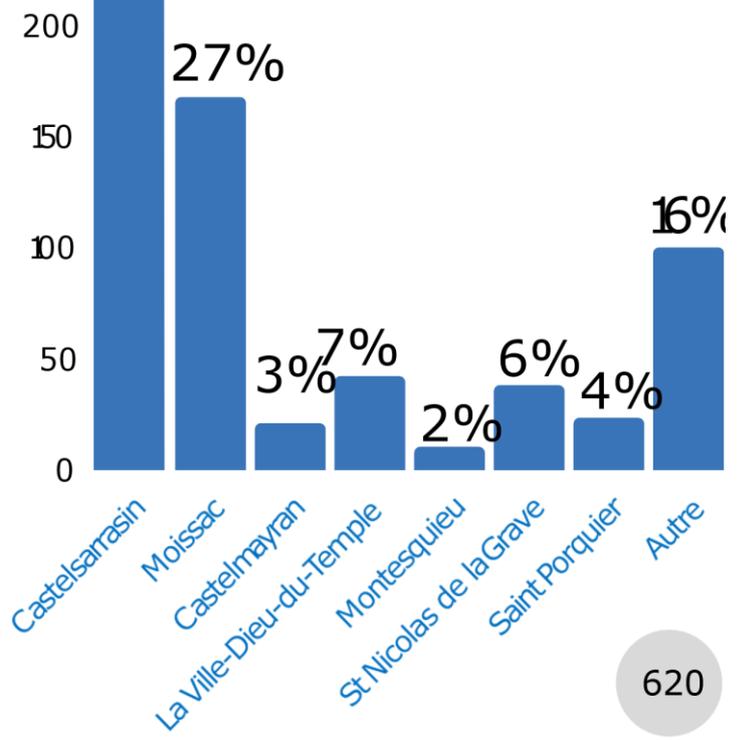
# Typologie des Enquêtes



### VOUS ETES ?

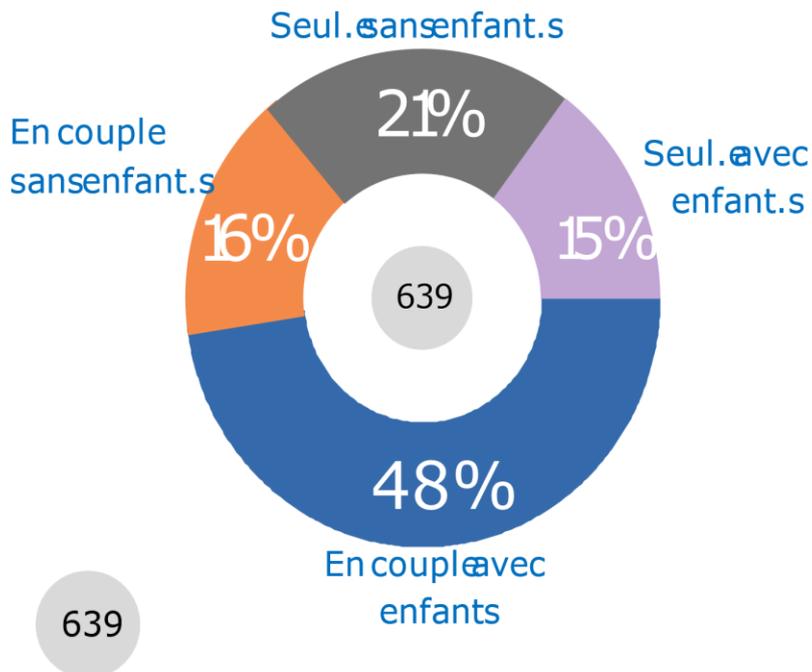


### 35% Votre commune de résidence

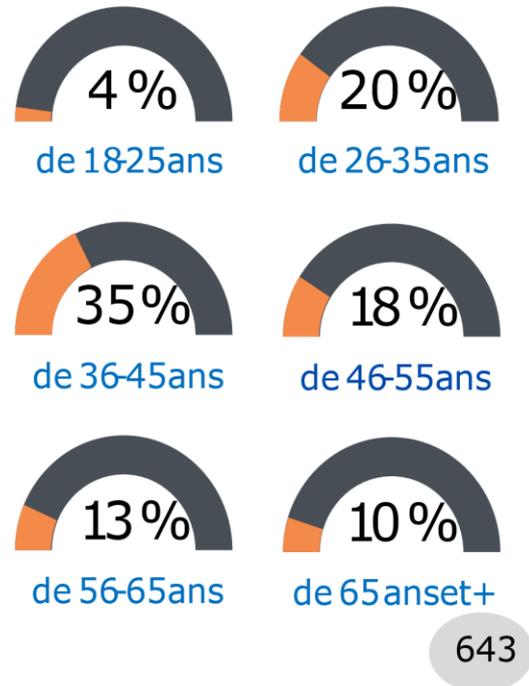


PRO

## Quelle est votre situation familiale ?

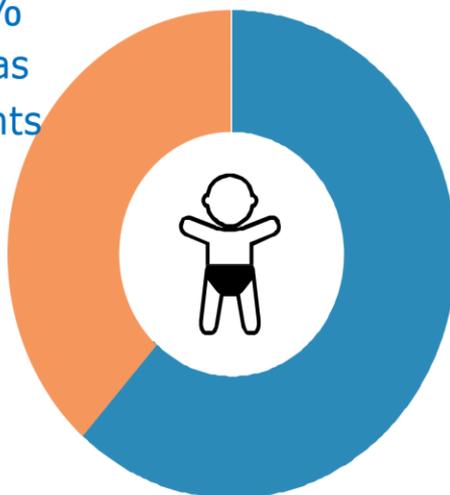


## Quelle est votre tranche d'âge ?

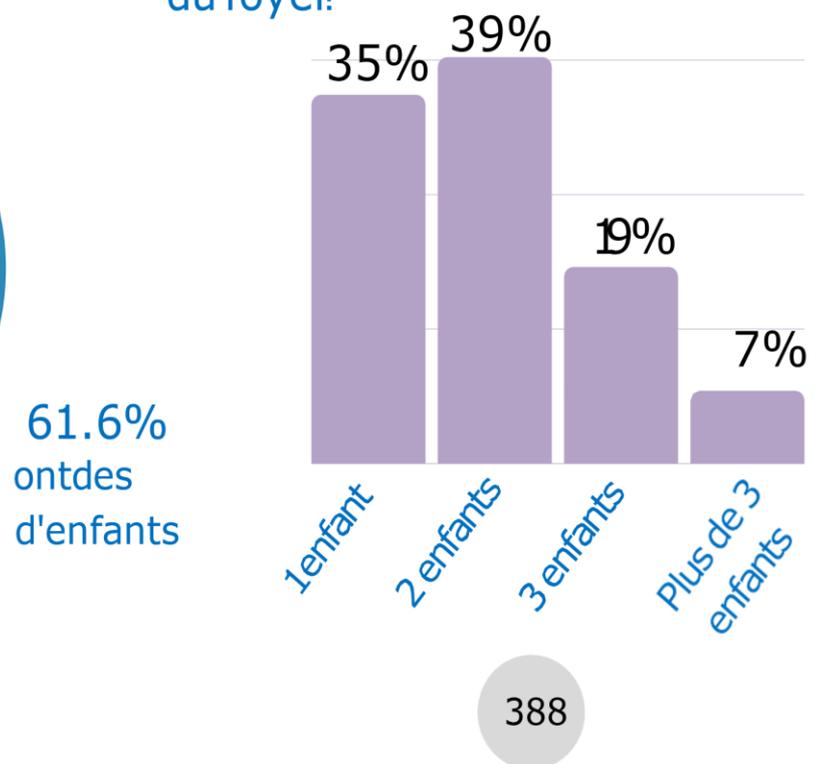


## Avez-vous des enfants à l'aise de votre foyer ?

38.4%  
N'ont pas  
d'enfants



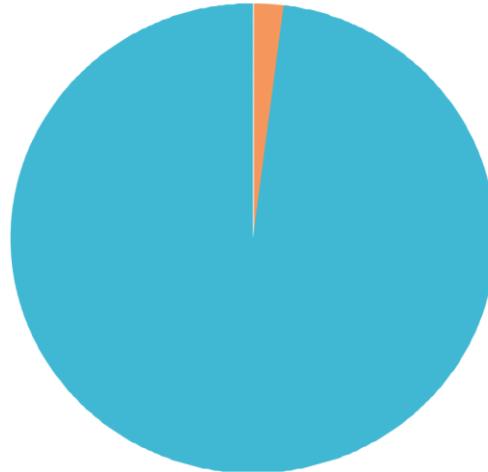
## Combien avez-vous d'enfants à l'aise du foyer ?



### Attendez-vous actuellement un enfant

2%

Attendez-vous  
actuellement  
un enfant?



397

### N'attendez pas d'enfant actuellement

98%



### Quelle est votre type de logement?



80%  
vivent en maison  
individuelle



20%  
vivent en appartement

Hébergé  
gratuitement

Autre

Propriétaire

Locataire d'un  
logement privé

Locataire d'un  
logement social

29%

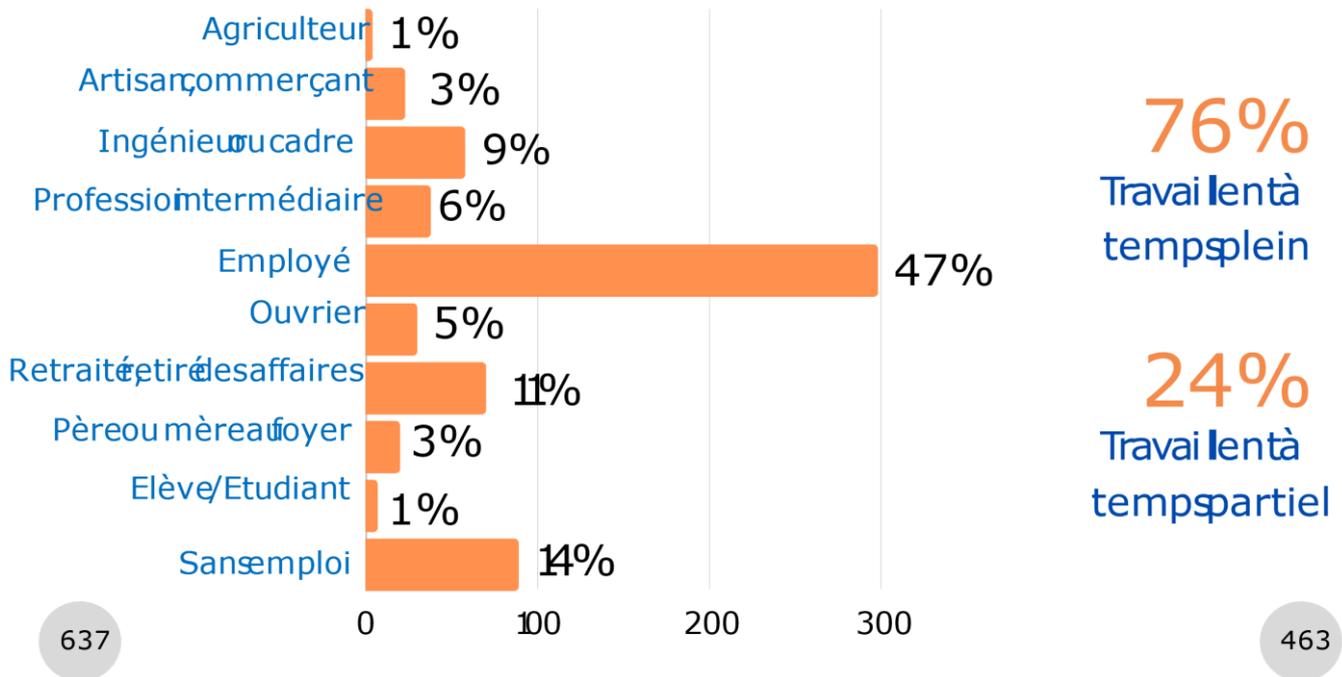
53%

10%

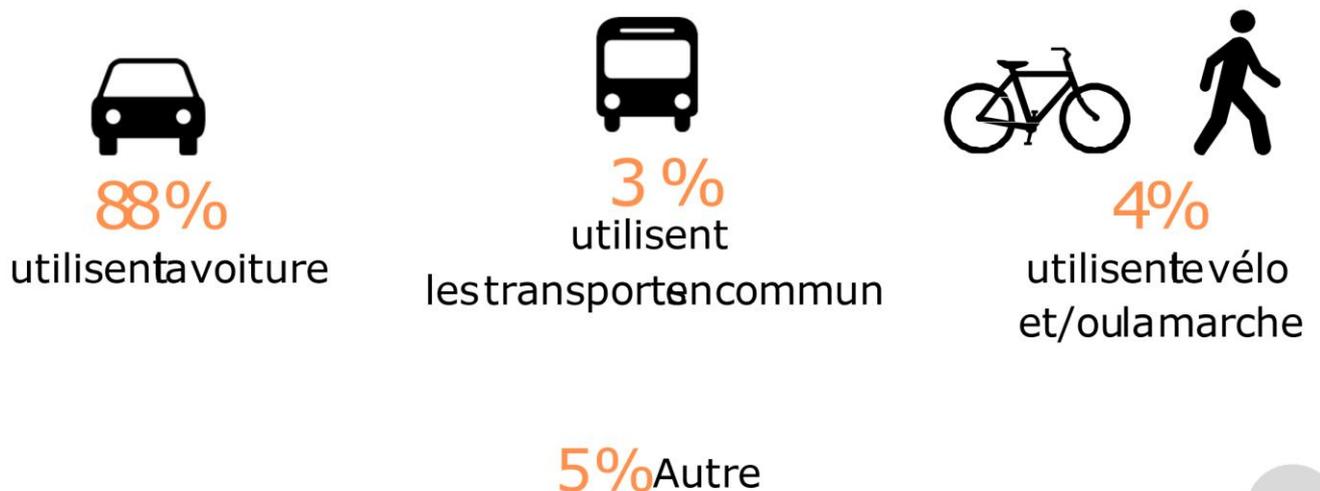
632

640

## Quelle est votre catégorie socioprofessionnelle ?



## Quelles sont vos modalités de déplacement ?



## Synthèse de la Typologie des répondants de l'Enquête

1. 76% sont des femmes, 24 % sont des Hommes, 55 % ont entre 26 et 45 ans et 23 % ont entre 56 ans et + de 65 ans
2. 54 % sont en couple dont 48 % avec enfants (74 % ont 1 ou 2 enfants), 15 % en situation Monoparentale
3. 80% habitent en maison individuelle et 88 % utilisent leur voiture pour se déplacer
4. 76 % exercent une activité professionnelle à temps plein, 47 % sont employés, 14 % sont sans emploi et 11% sont retraités, seulement 1 % sont agriculteurs
5. 35% vivent à Castelsarrasin, 27 % à Moissac, 7 % à La Ville Dieu du Temple, 6 % à St Nicolas de la Grave, 16 % sur les 15 autres communes de la Communauté des Communes

PROJ

## CONSTATS ET PERSPECTIVES PAR THÉMATIQUE

- Petite Enfance
- Famille - Parentalité
- Enfance Jeunesse
- Action Sociale – Accès aux droits – Inclusion numérique
- Animation de la vie sociale
- Logement et cadre de vie
- Thématiques autres :
  - Accès aux soins – Santé (*étude déjà réalisée sur le territoire*)
  - Mobilités (*étude déjà réalisée sur le territoire*)



57

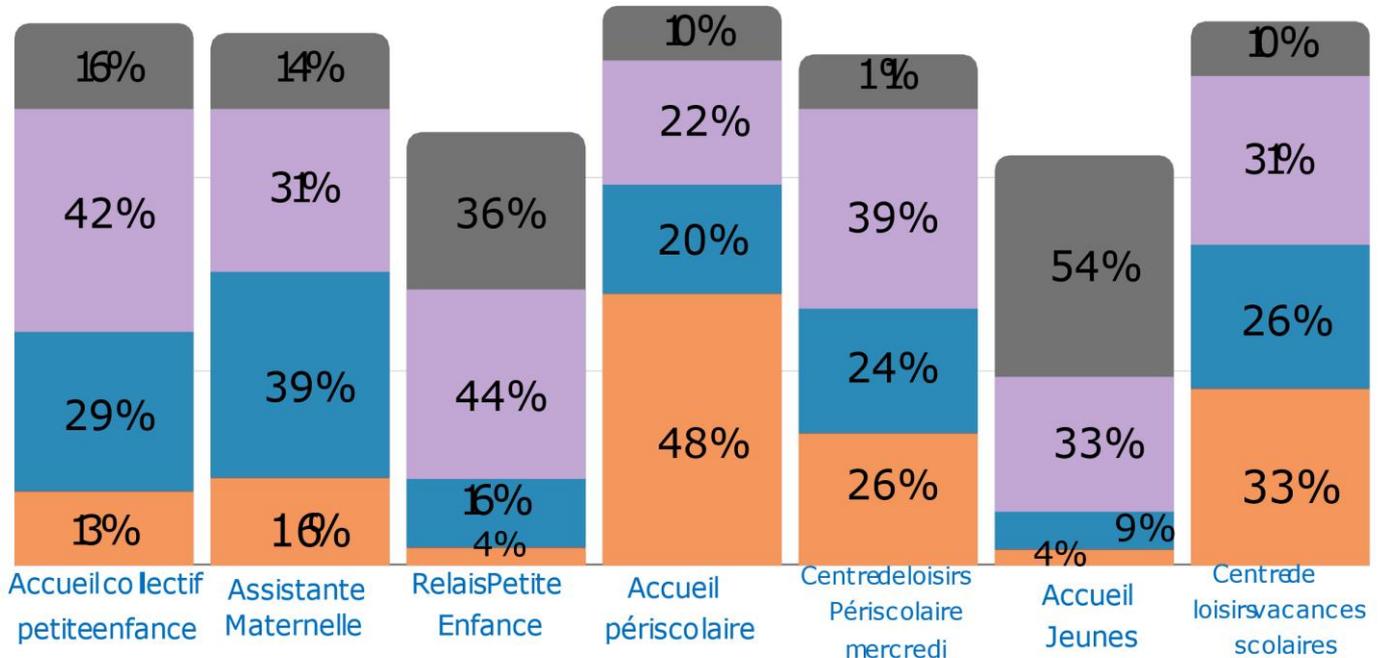
## LES MODES D'ACCUEIL SUR LE TERRITOIRE



Parmi les modes d'accueil ou les services présents sur le territoire, quels sont ceux que vous connaissez et utilisez ? (Plusieurs réponses possibles)

280

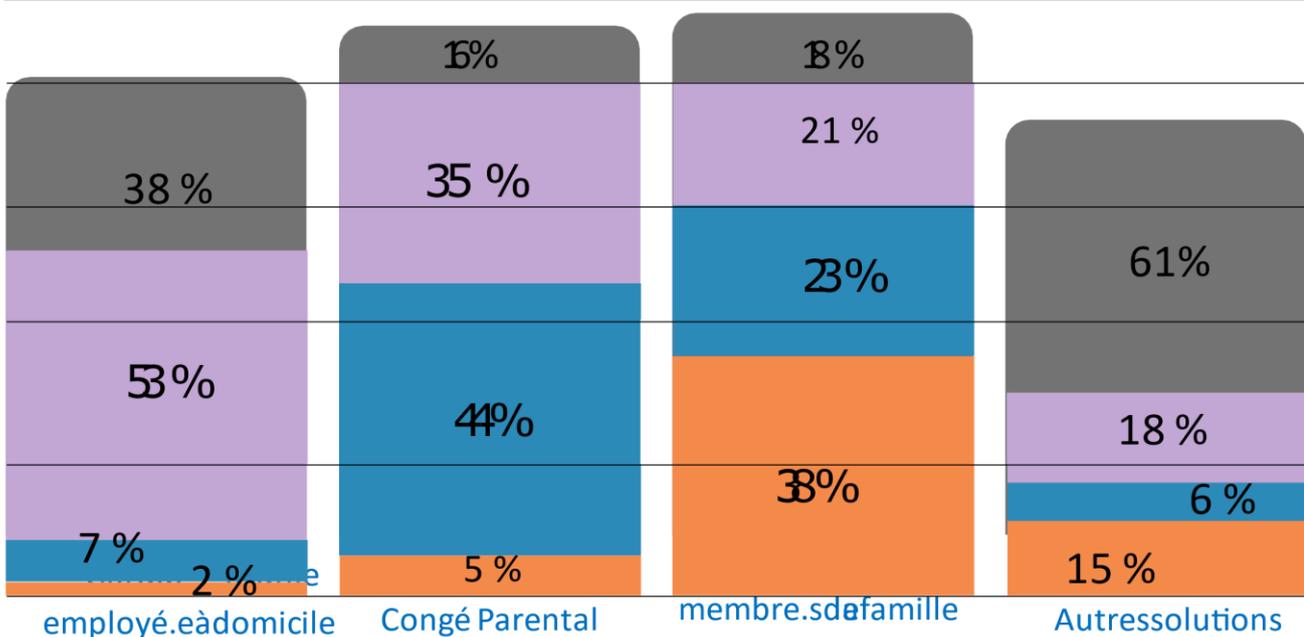
■ Je connais et j'utilise ■ Je connais et j'utilisais ■ Je connais le nom ■ Je ne connais pas



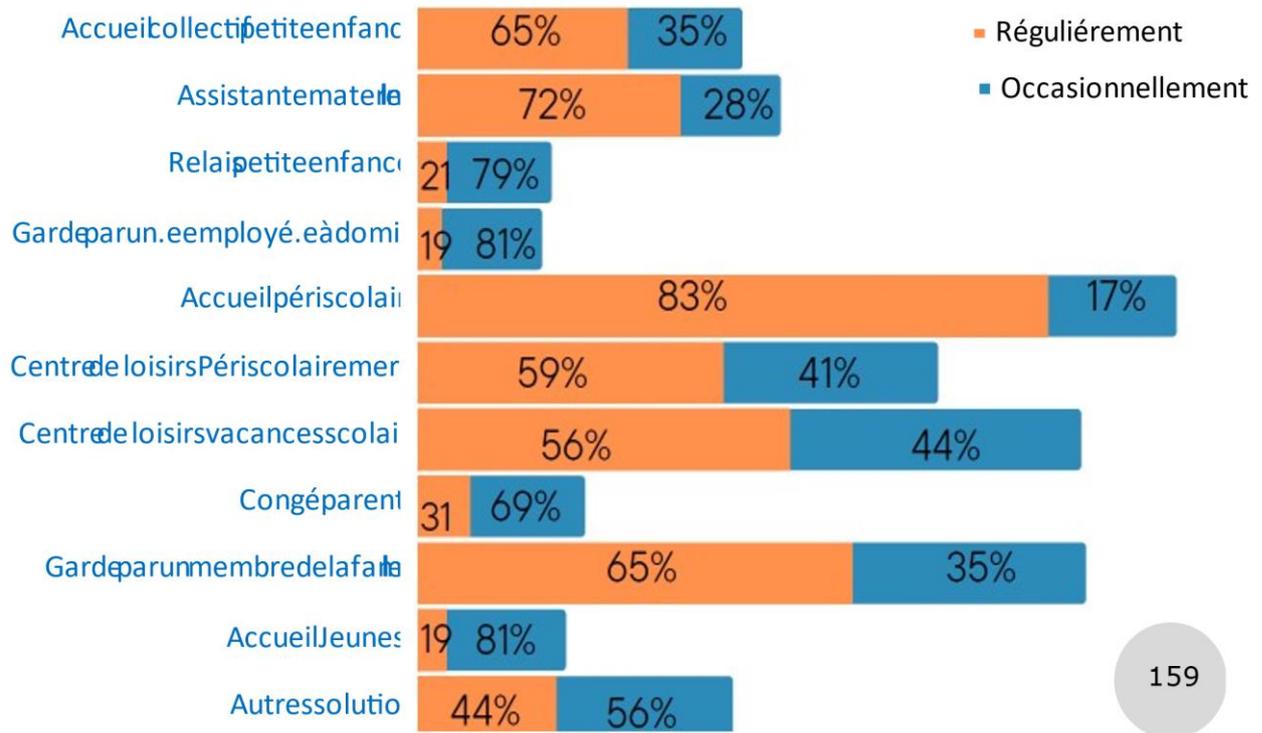
Parmi les modes d'accueil ou les services présents sur le territoire, quels sont ceux que vous connaissez et utilisez ? (Plusieurs réponses possibles)

280

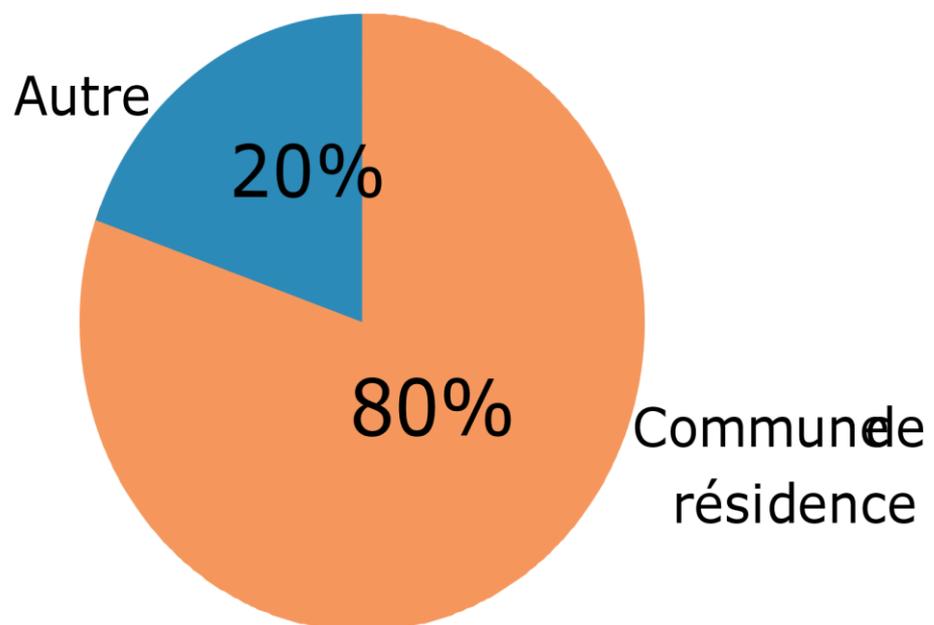
■ Je connais et j'utilise ■ Je connais et j'utilisais ■ Je connais le nom ■ Je ne connais pas



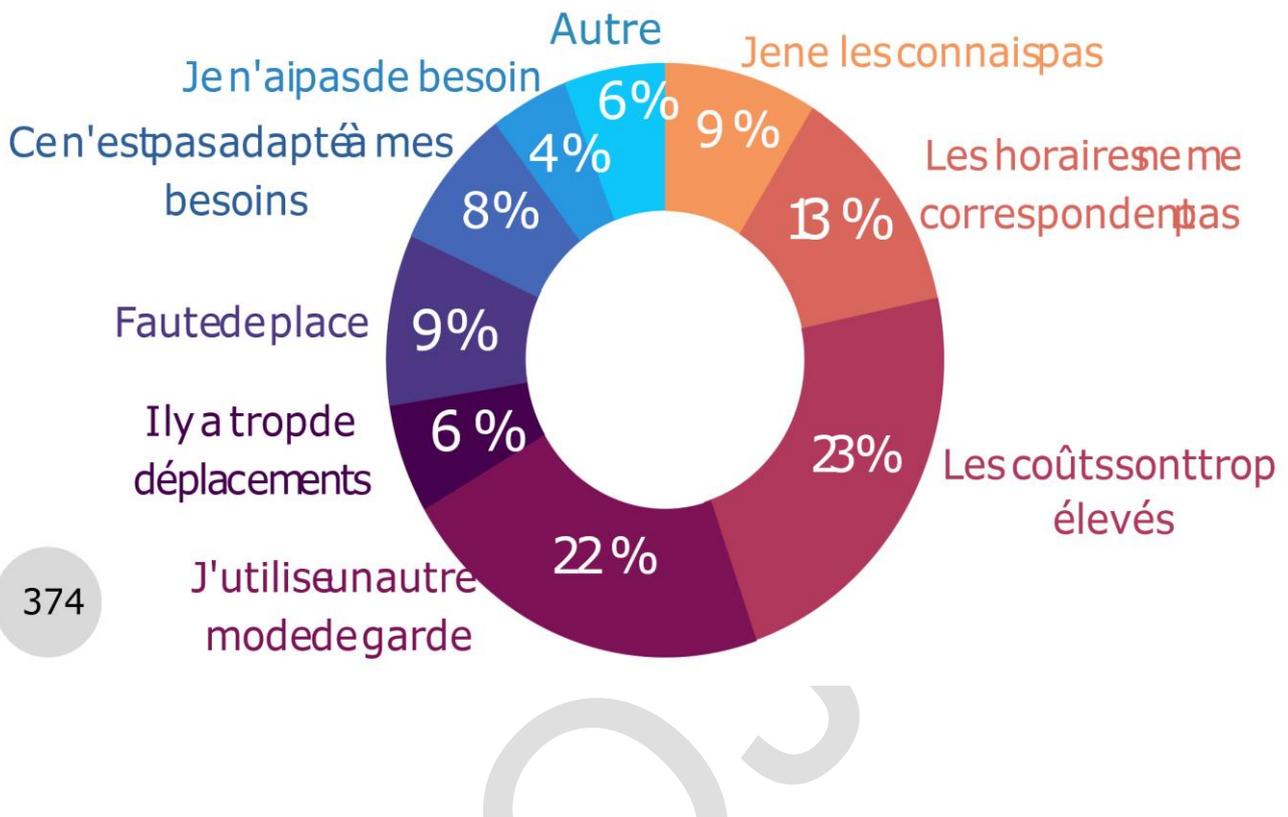
A quelle fréquence utilisez vous les modes d'accueils aujourd'hui (plusieurs réponses possibles)?



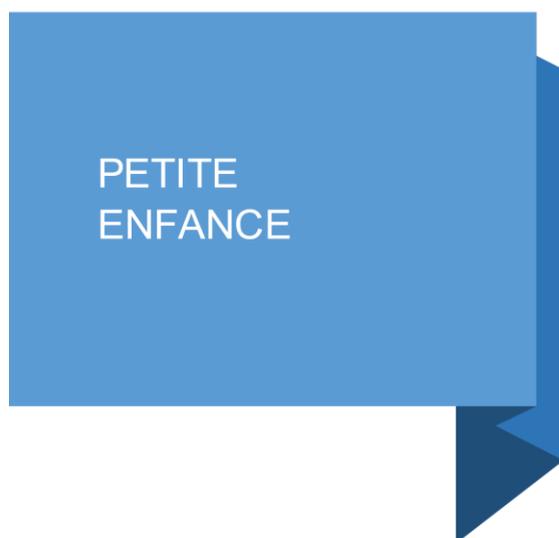
Commune sur laquelle se situe le mode d'accueil extérieur au domicile:



Si vous n'utilisez pas ou peu les structures d'accueil à l'extérieur de votre domicile, quelle(s) est/sont la/les raison(s)?



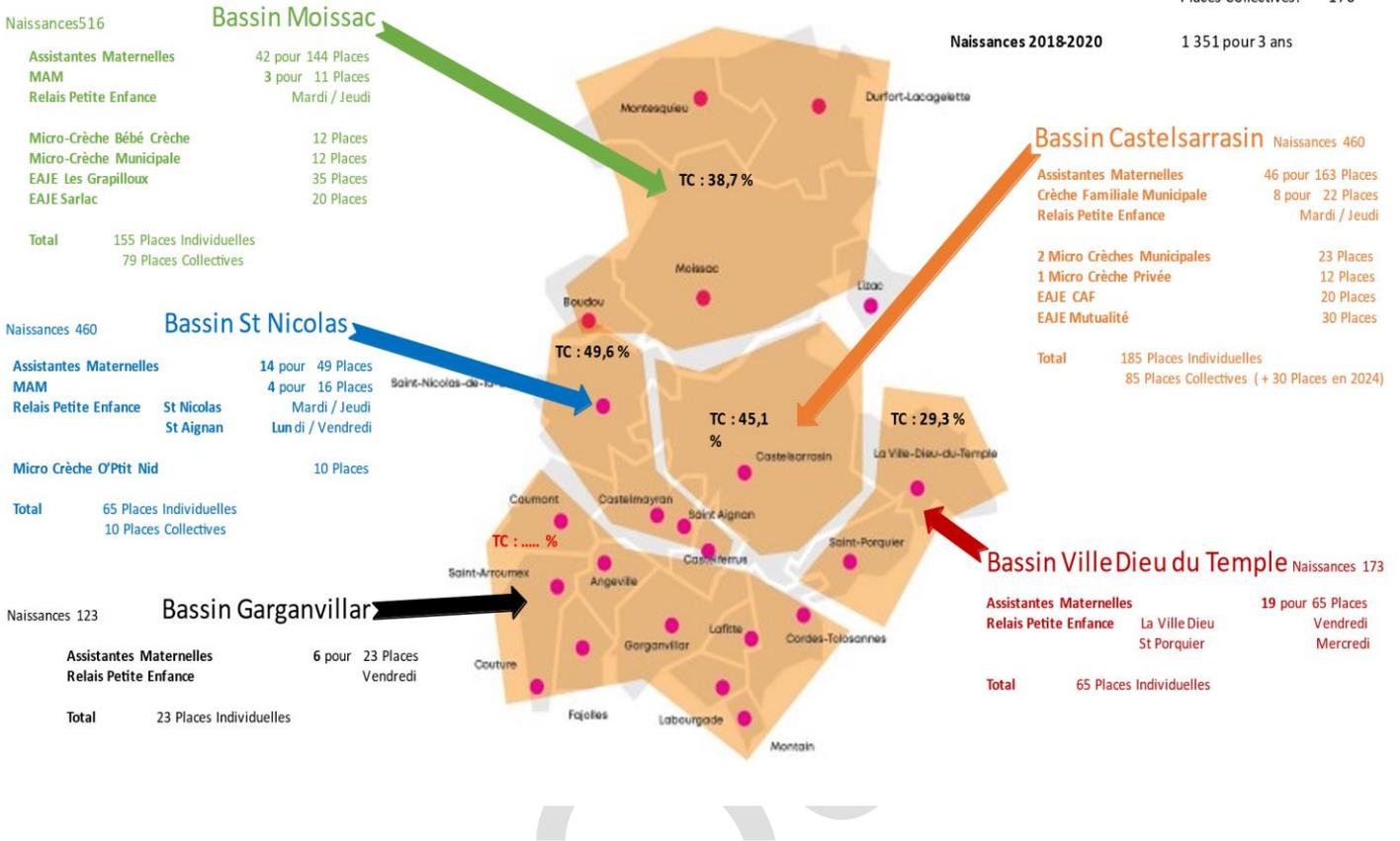
374



### Carte Petite Enfance par Bassin de Vie de la CC des Terres des Confluences

Taux de Couverture en 2020

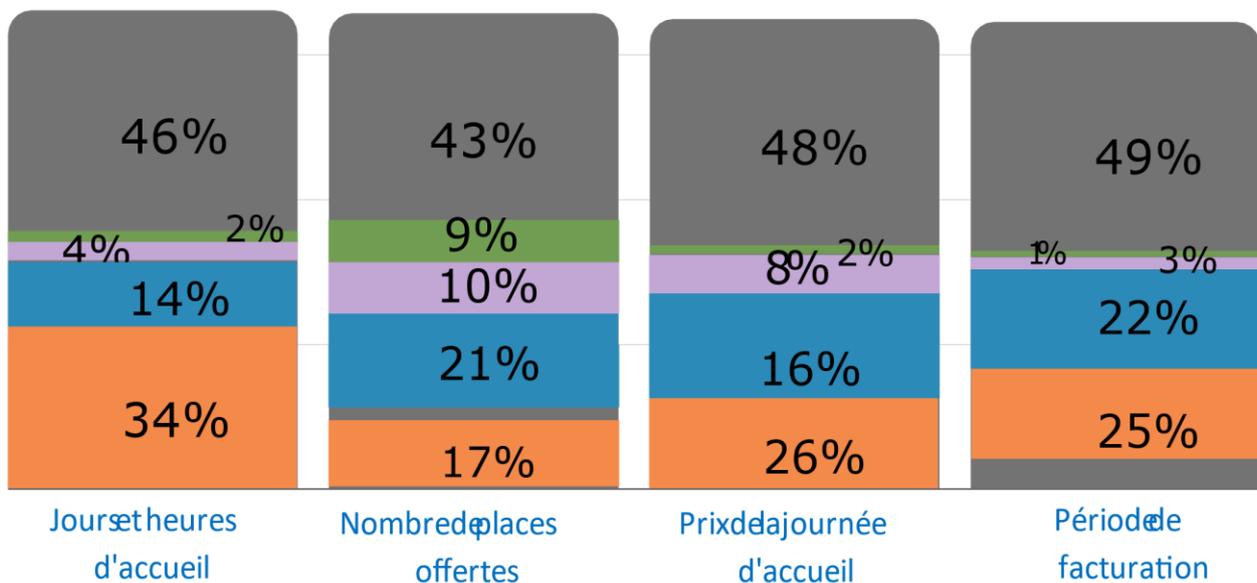
du Tarn et Garonne : 52,9 %  
en CCTC : 40,5 %  
Places Individuelles : 494 (142)  
Places Collectives : 176



### Concernant les Crèches:

165

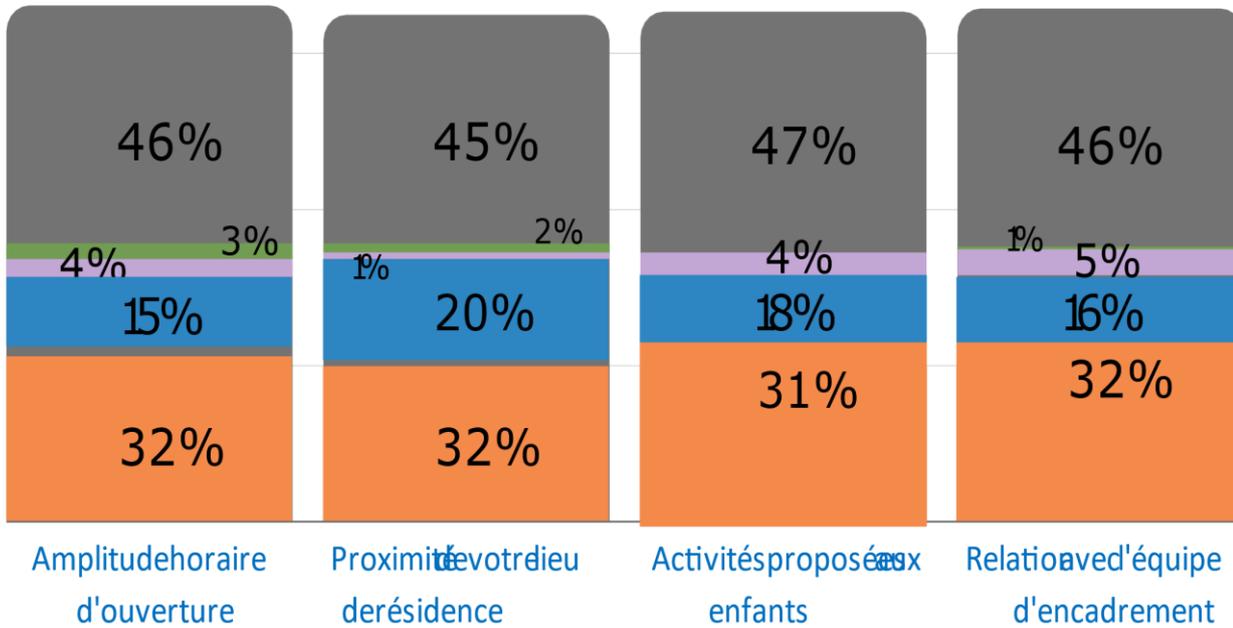
- Très satisfait. e Assez satisfait. e Peu satisfait. e Pas du tout satisfait. e Sans opinion



## Concernant les Crèches:

165

- Très satisfait.e
- Assez satisfait.e
- Peu satisfait.e
- Pas du tout satisfait.e
- Sans opinion



PRC

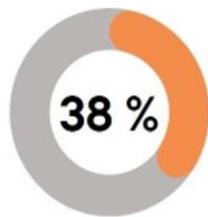
Priorisez, au regard du choix du mode de garde de votre (vos) enfant(s), les critères déterminants, en fonction de l'importance qu'ils ont pour

(étant le plus important à 6, et le moins important à 1)

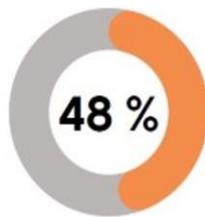
258



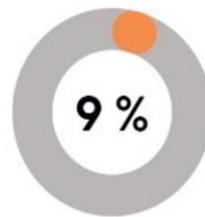
## En ce qui concerne les services proposés par LE RELAIS Petite Enfance



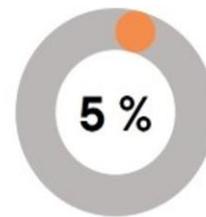
Sont tout à fait  
satisfait.e



Sont assez  
satisfait.e



Ne sont pas très  
satisfait.e

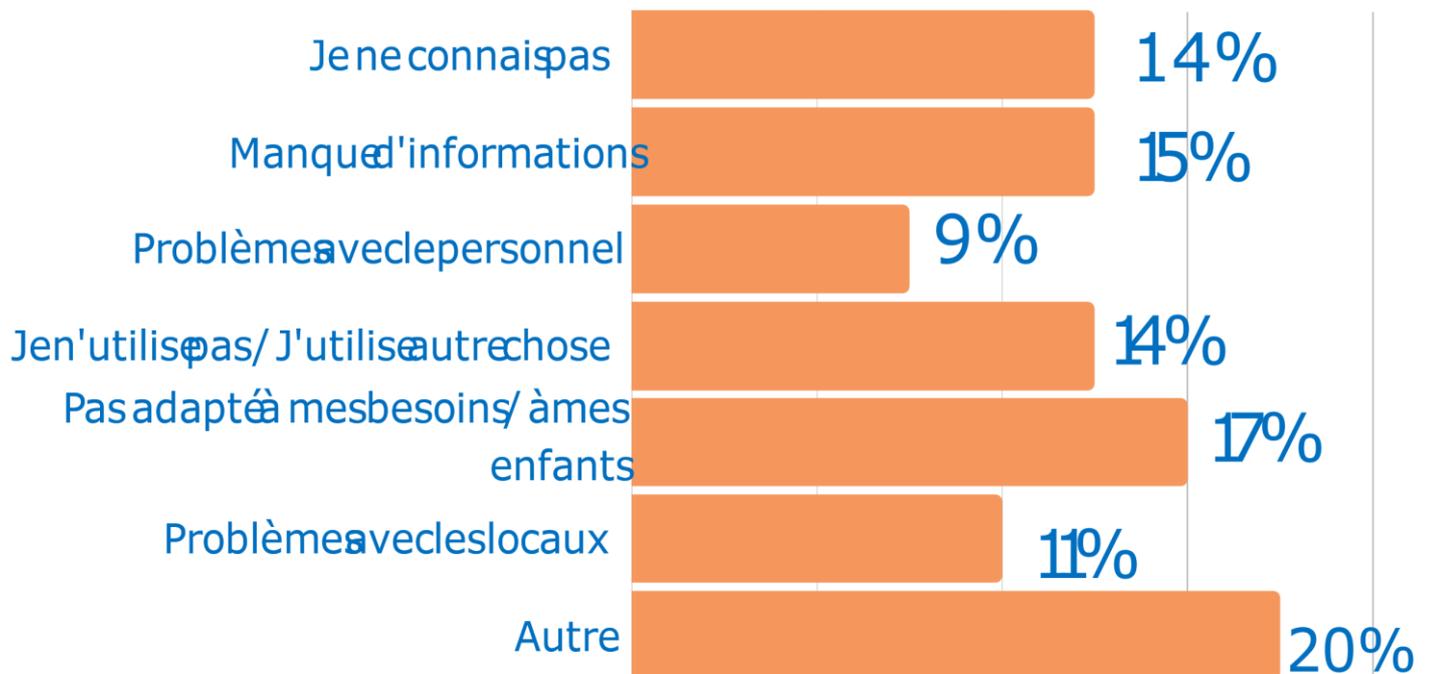


Ne sont pas du  
tout satisfait.e

167

## Si vous n'êtes pas très ou pas satisfait.e, quelles en sont les raisons?

35



## Remarques, suggestions d'amélioration, problèmes rencontrés :

### Question 12

- Difficulté majeure à avoir accès à une place en crèche
- Manque de flexibilité de disponibilité quant aux horaires (des différents lieux d'accueil (tôt le matin, tard le soir, par rapport aux horaires de travail))
- Peu de propositions d'accueil et d'activités pour les préadolescents et les adolescents

54

## Besoins supplémentaires pour les enfants, en dehors du mode d'accueil:

### Question 1

- Besoin de plus de médecins (généralistes et spécialistes)
- Besoin de plus d'activités culturelles et sportives
- Besoin de plus de parcs de jeux/espaces verts
- Besoin de plus d'aide/facilité aux déplacements (transports en commun, places de parking)
- Besoin de plus de disponibilités d'accueil les mercredis et durant les vacances

89



## PETITE ENFANCE

« Politique d'Accueil de la Petite Enfance sur le Territoire des Terres des Confluences »

### REGARDS CROISES SUR LE TERRITOIRE

#### Synthèse de l'enquête :

- Les retours des personnes concernées par l'accueil en crèche sont majoritairement très satisfaisants ou satisfaisants, seul le critère du nombre de places semble pas être suffisant, le prix est un peu questionné.
- Les critères déterminants du mode de garde pour les parents sont le professionnalisme des accueillantes 80 %, les horaires d'accueil et la qualité de l'équipement 70 %, les activités proposées et la proximité 62 %, le coût est le dernier critère recherché.
- 86 % sont très satisfaits ou satisfaits par les services du Relais Petite Enfance.
- Nécessité d'une coordination technique des questions petite enfance- jeunesse famille parentalité- animation de la vie sociale au niveau de la Communauté des Communes

#### Issus des entretiens avec les Elu-es des communes :

- La Petite enfance est une compétence communale, seul le RPE est en compétence intercommunale.
- Interrogation des élu-es sur les nombres et la pyramide des âges des assistantes maternelles
- Nécessité d'analyser l'évolution du nombre d'Assistante Maternelles (pyramide des âges, évolution des agréments ...) et la formalisation des leviers de consolidation du métier Assistante Maternelle.
- Réflexions sur le déploiement d'accueil semi collectif sur les Bassins de Garganvillar, St Nicolas, la ville dieu du Temple (MAM, Micro-crèche...)
- Peu de connaissance et d'appropriation de l'existant, notamment sur les communes peu ou pas concernées par les questions de petite enfance

#### Issus des entretiens et groupes de travail avec les Professionnel-les et partenaires institutionnels du territoire :

- Au niveau des assistantes maternelles, perte du nombre d'assistantes entre 2021 et 2023: 23 Départs pour 14 Arrivées). Difficulté à faire émerger de nouvelles professionnelles notamment sur les territoires en demande (Garganvillar, La Ville dieu).
- Au niveau des structures d'accueil collectif, réflexion d'un maillage de structures intermédiaires (MAM, Micro-crèche), bonnes relations avec les familles, difficulté à recruter des professionnelles qualifiées sur le territoire.
- Nécessité de retravailler et de mieux préciser la fonction « sociale » de la crèche (notamment / aux parents qui ne sont pas en activité professionnelle)
- Constat de la baisse de revenus des familles / tarification et la fréquentation de la crèche
- Augmentation du nombre de places en accueil collectif sur Castelsarrasin (Pole Petite Enfance...)

73

PRO



## PETITE ENFANCE

« Politique d'Accueil de la Petite Enfance sur le Territoire des Terres des Confluences »

## AXES D'ÉVOLUTION ET FORMALISATION DES BESOINS DE LA POPULATION

Réflexions sur :

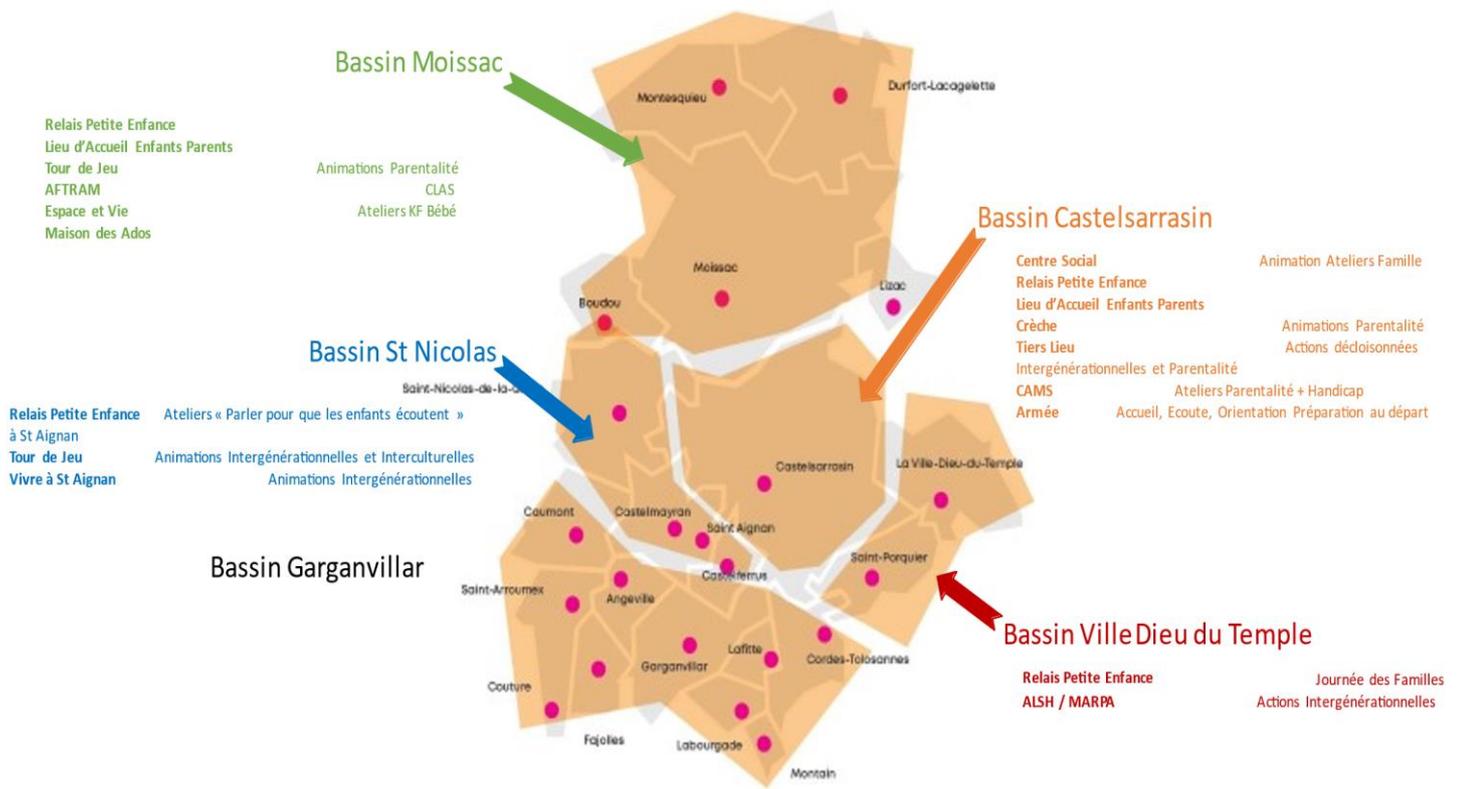
- Conception d'outils/observatoire spécifique à la petite enfance ( nombre de naissances, taux de couverture...) **ré actualisable chaque année**
- Formalisation d'un Schéma Petite Enfance intercommunal comprenant les spécificités de chaque bassin de vie (Accueil Collectif, Assistante Maternelle, MAM ou Micro-crèche...)
- Positionnement des communes concernant le maillage structurel des bassins de vie (en fonction des besoins des familles du territoire ) au regard du schéma petite enfance intercommunal
- Réflexion sur l'attractivité du métier d'Assistante Maternelle (MAM, Formation à l'accueil du handicap, horaire atypique...) afin de répondre aux besoins identifiés
- Réflexion sur la définition des modalités d'accessibilité ( revenus, monoparentalité, revenus, handicap....) et de mixité pour l'accueil petite enfance par bassins de vie

74

## FAMILLE PARENTALITE



## Carte Offre Parentalité par Bassin de Vie de la CC des Terres des Confluences



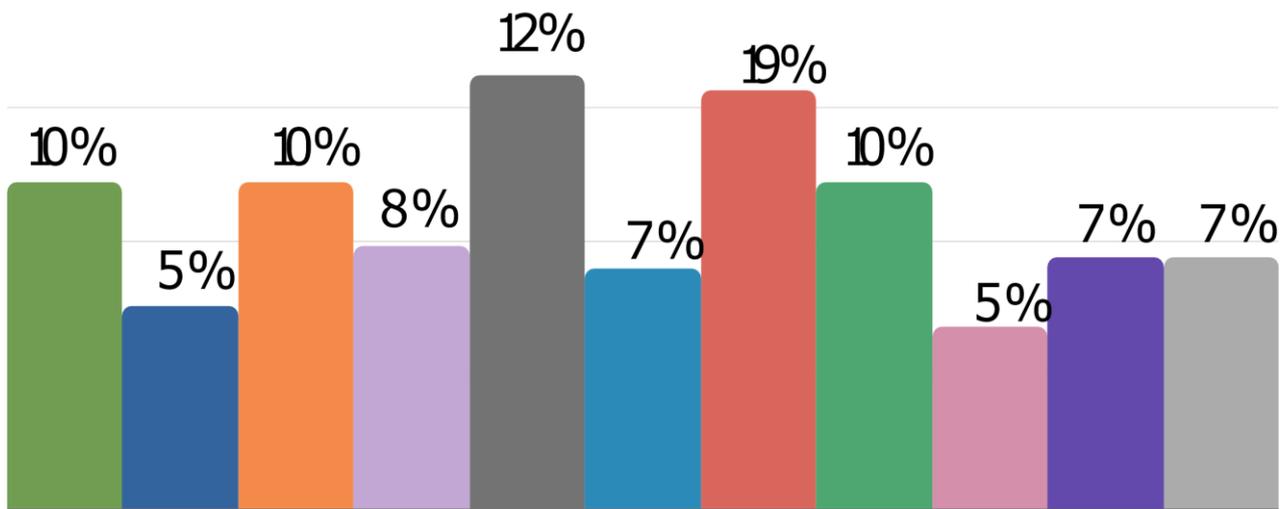
PRC

## A propos de la qualité de vie pour les familles, dans votre commune :

(1=beaucoup d'amélioration apportée, 10=excellent, NC=non concerné)

602

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 NC



FAMILLE-  
PARENTALITE

« Politique  
Famille-  
Parentalité  
sur le Territoire  
Terres des  
Confluences »

### REGARDS CROISES SUR LE TERRITOIRE

#### Synthèse de l'enquête:

- L'enquête fait apparaître une satisfaction des familles concernant la qualité de vie, 41% estiment leur qualité de vie sur le territoire entre 7 et 10 sur une échelle où 10 est la valeur la plus élevée.

#### Issus des entretiens avec les Elu-es des communes :

- Satisfaction des élu-es / itinérance du RPE sur le territoire permettant de mailler le territoire et de proposer des animations sur des communes identifiées
- Constat, sur certaines communes, de l'évolution du nombre de familles monoparentales
- Intérêt de développer des animations familles afin de favoriser l'interconnaissance et permettre aux familles de se rencontrer

#### Issus des entretiens et groupes de travail avec les Professionnelles et partenaires institutionnels du territoire:

- Nombre important, pour les professionnels, de familles monoparentales sur le territoire
- Pertinence de l'itinérance du RPE sur les communes permettant de mailler le territoire et d'intervenir sur des « petites » communes
- Nombreuses propositions d'actions de soutien à la fonction parentale sur la commune de Castelsarrasin
- Réflexion des acteurs sur des événements à l'échelle intercommunale (Fête des familles ...) permettant l'émergence d'une synergie territoriale
- Projets à vocation intergénérationnelle sur des communes du territoire : nombreuses actions intergénérationnelles sur la ville de Castelsarrasin, actions intergénérationnelles ALSH / MARPA sur la Ville Dieu du Temple, ateliers interculturels sur la commune de St Nicolas de la Grave, animations intergénérationnelles sur St Aignan...
- Importance, pour les professionnels du territoire, de susciter l'émergence de lieux qui permettent de rompre l'isolement des familles et de repérer des situations
- Des besoins non pourvus sur le territoire / besoin d'accompagnement des familles en proximité

78

74



FAMILLE-  
PARENTALITÉ

« Politique  
Famille-  
Parentalité  
sur le Territoire  
Terres des  
Confluences »

## AXES D'ÉVOLUTION ET FORMALISATION DES BESOINS DE LA POPULATION

Réflexion sur :

- Conception d'outils/observatoire spécifique à la Parentalité (taux de familles monoparentales, réponses par bassins de vie...) **réactualisable chaque année**
- Favoriser le **partage des analyses et expériences des professionnels du territoire**
- Formalisation d'un **Schéma Parentalité intercommunal prenant en compte les spécificités de chaque bassin de vie**
- **Les animations itinérantes à destination des familles** (ex: événements fêtes des familles intercommunale... sur l'ensemble du territoire permettant de renforcer les liens interpersonnels)
- **Réflexions concernant les modalités de soutien et de consolidation aux actions évènements parentalité à portée intercommunale** (ex: soirées de sensibilisation...)

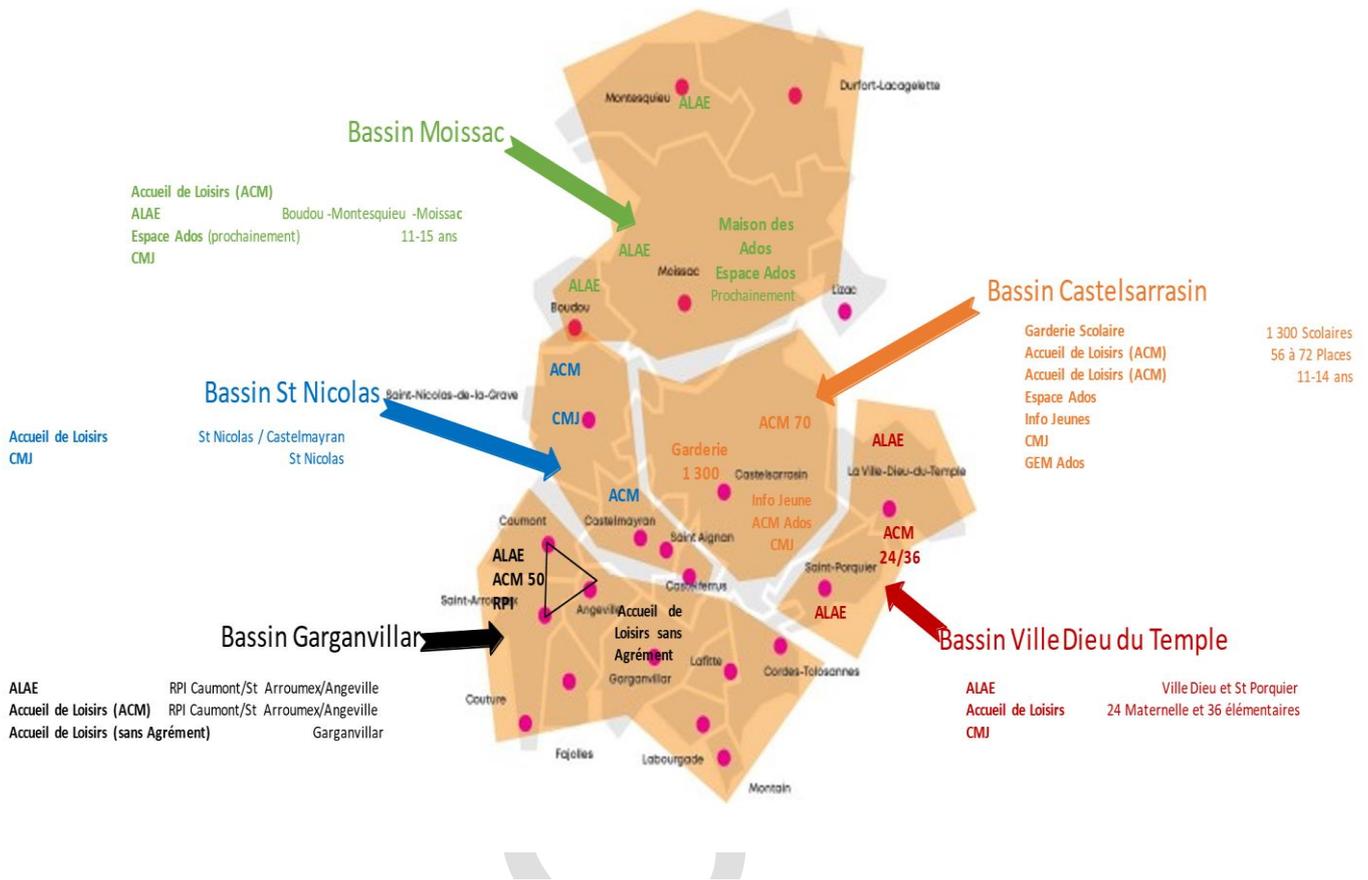
79

ENFANCE  
JEUNESSE

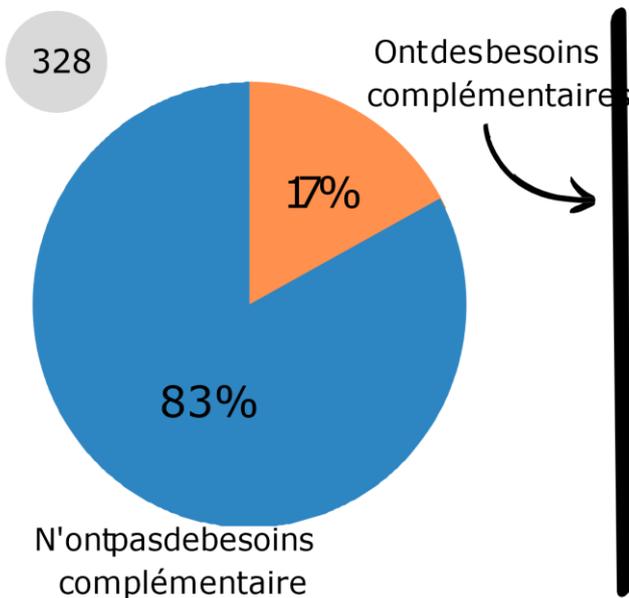


75

Carte Enfance Jeunesse par Bassin de Vie de la CC des Terres des Confluences



Concernant les modes d'accueil et d'animation des jeunes (accueil de loisirspériscolaire...)

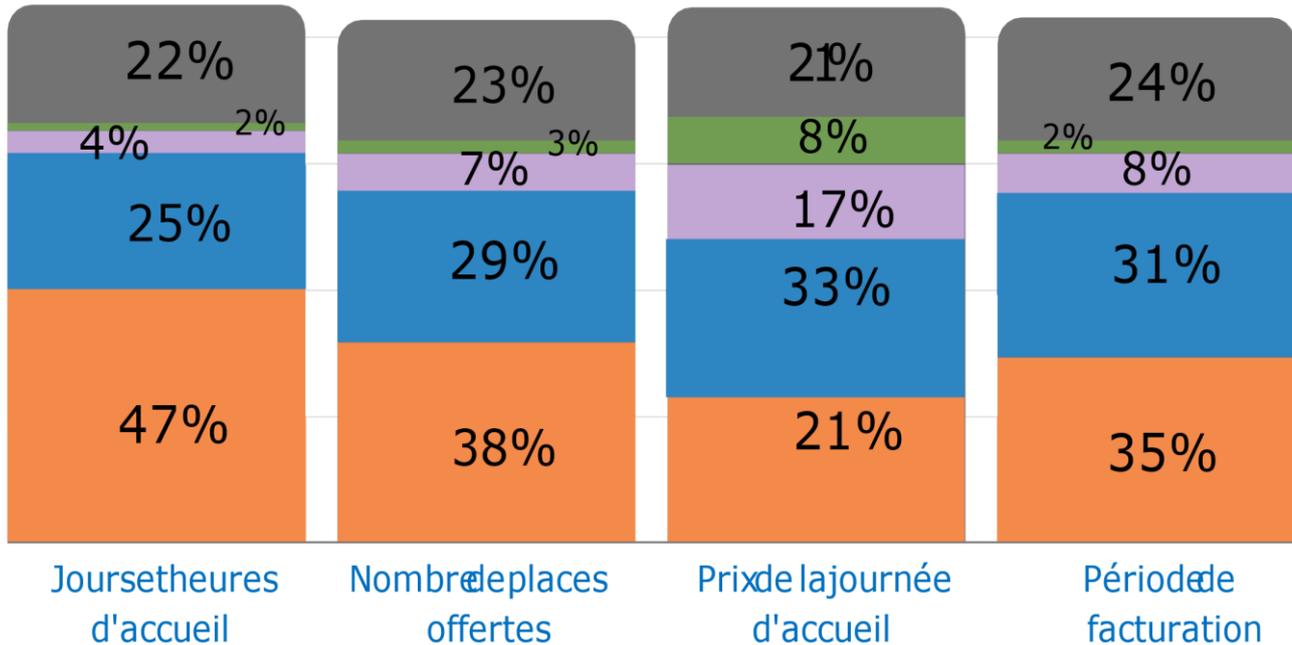


- Que les différents modes d'accueil soient accessibles durant les vacances
- Plus d'activités extrascolaires (cultures, sportives...)
- Structures d'accueil et de loisir pour les adolescents
- Des activités et structures d'accueil plus abordables (prix de la journée, places d'accueil)
- Une amplitude horaire d'accueil plus importante et flexible

## Concernant le Centre de Loisirs

213

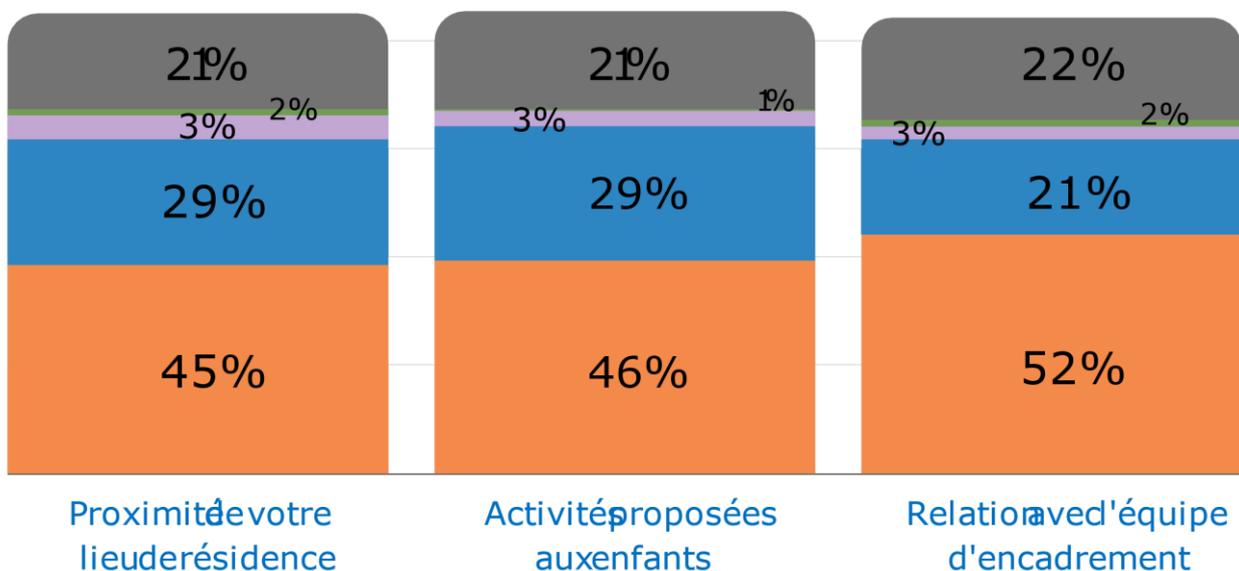
- Très satisfait.e
- Assez satisfait.e
- Peu satisfait.e
- Pas du tout satisfait.e
- Sans opinion



## Concernant le Centre de Loisirs

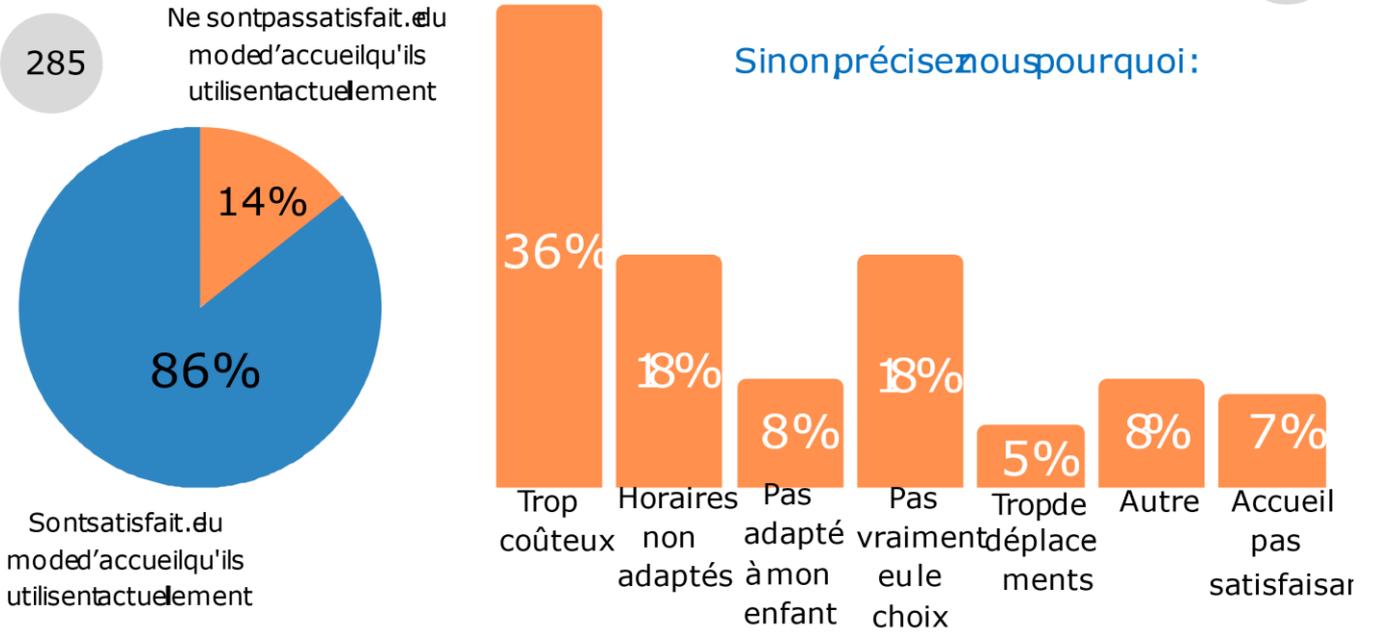
213

- Très satisfait.e
- Assez satisfait.e
- Peu satisfait.e
- Pas du tout satisfait.e
- Sans opinion



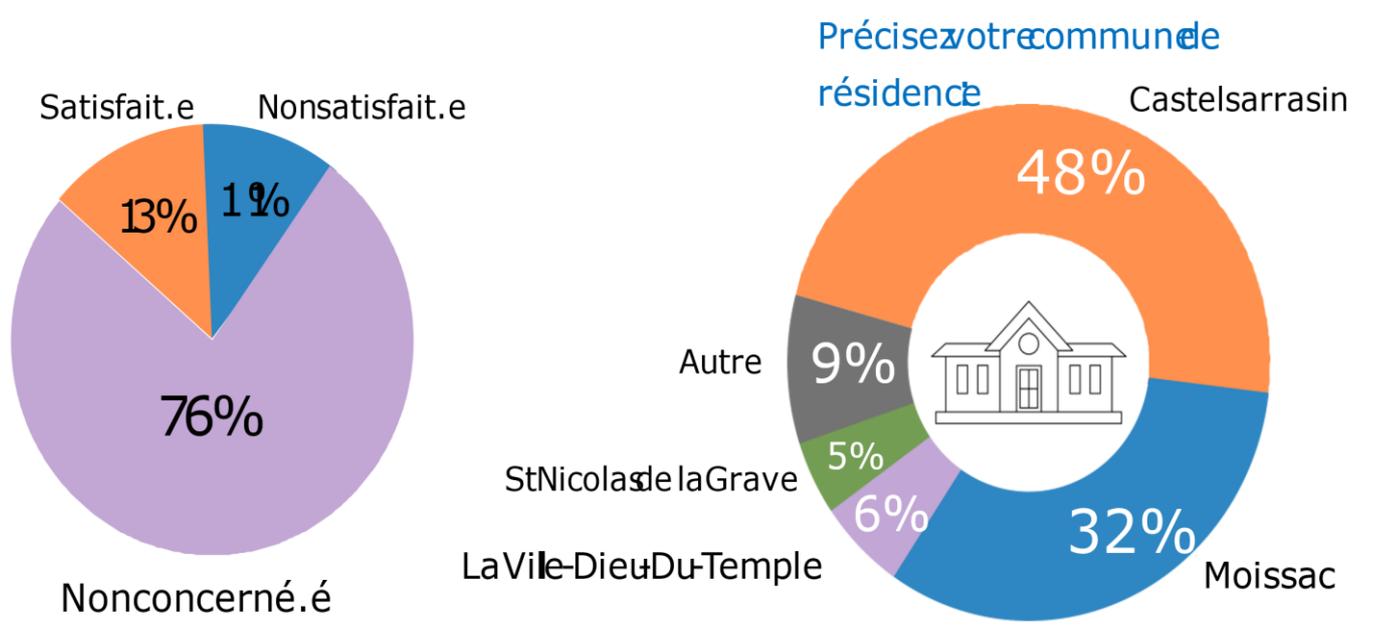
Etes-vous satisfait.e du mode d'accueil que vous utilisez actuellement?

85



292 Concernantes modes d'accueil et d'animation proposées pour les adolescents:

87



Si vous n'êtes pas satisfait, que les seraient pour vous les évolutions nécessaires quel type d'accueil et que la localisation vous semblerait la plus appropriée?

## Question 16

- Qu'il existe des structures d'accueil et des activités pour les préadolescents et les adolescents
- Besoin que ces structures soient mieux réparties sur le territoire (zone rurale et zone urbaine)
- Qu'il existe des structures pour enfants handicapés
- Qu'il y ait plus de transports en commun
- Besoin d'avoir une plus grande amplitude horaire d'accueil dans les structures

34



ENFANCE -  
JEUNESSE

« Politique  
Enfance-  
jeunesse  
sur le Territoire  
Terres des  
Confluences »

## REGARDS CROISES SUR LE TERRITOIRE

## Synthèse de l'enquête:

- Satisfaction globale des familles concernant l'ensemble des services proposés avec 73% de satisfaction / aux relations avec l'équipe d'encadrement 72% de satisfaction / aux jours et heures d'accueil... le prix de la journée d'accueil suscite quelques insatisfactions.
- Concernant les axes d'évolution les répondants à l'enquête souhaiteraient:
  - Plus d'accessibilité (ouvertures) sur les périodes de vacances
  - Des tarifs plus accessibles
  - Des propositions pour les adolescents
  - Des amplitudes d'accueil plus importantes par endroits

## Issus des entretiens avec les Elu-es des communes :

- Importance d'avoir une offre en direction des enfants et de la jeunesse / attractivité et le dynamisme des communes
- Nécessité d'avoir une plus forte lisibilité sur l'ensemble de l'offre territoriale enfance jeunesse
- Interrogations sur la pertinence de l'offre / besoins; *l'ensemble des besoins sont-ils couverts?*
- Interrogations sur les facturations « commune/hors commune » à destination des familles (intracommunautaire et extérieur au territoire)
- Volonté des élus de consolider les conventionnements avec les communes ayant des équipements et services, sur le territoire de la communauté de communes et autres territoires, afin de permettre aux habitants de bénéficier de ces services
- Réflexion sur l'accessibilité économique des services
- Interrogations sur l'agrément de certains temps d'accueil (périscolaire, garderie municipale pendant les vacances scolaires ...)

## Issus des entretiens et groupes de travail avec les Professionnel-les et partenaires institutionnels du territoire :

- Fréquentation importante et significative des services proposés aux familles autour de l'école: garderie et accueils périscolaires
- Construction, sur les dernières années, en appui avec des ressources extérieures (fédération d'Education Populaire), de réponses adaptées aux besoins des familles sur les temps Péri et extra scolaires
- Réflexion sur certaines communes concernant: l'amplitude d'ouverture durant les vacances d'été (mois d'Août notamment), la construction de propositions en direction des adolescents ....
- Possibilité de réfléchir à des actions intercommunales, inter centre .... Permettant aux professionnelles de se rencontrer et de travailler ensemble.
- Interrogations sur les facturations « commune/hors commune » à destination des familles
- Interrogations sur la place de l'accueil des familles et des enfants en situation de handicap au sein des structures.

88



ENFANCE-  
JEUNESSE

« Politique  
Enfance-  
jeunesse  
sur le Territoire  
Terres des  
Confluences »

## AXES D'ÉVOLUTION ET FORMALISATION DES BESOINS DE LA POPULATION \_\_\_\_\_

Réflexion sur :

- Conception d'outils/observatoire spécifique à l' **Enfance- Jeunesse réactualisable chaque année** ( nombre de d'enfants et de jeunes, modalités d'accueil...)
- Formalisation d'un **Schéma Enfance- Jeunesse intercommunal** comprenant les spécificités de chaque bassin de vie
- **Positionnement des communes concernant le maillage structurel des bassins de vie** (en fonction des besoins des familles du territoire ) au regard du schéma enfance-jeunesse intercommunal
- Réflexion sur les **logiques de conventionnement** (intra et extérieur aux bassins de vie)
- Réflexion sur la formalisation d'un **Projet Éducatif Territorial** permettant d'avoir un socle éducatif « comme-un » (valeurs , objectifs, rythmes scolaires...)
- **Les questions d'accessibilité** ( amplitude horaire, période d'ouverture, accessibilité tarifaire ...) **des Accueils de loisirs**
- **Le développement d'une offre par bassins de vie en direction des adolescents** (possibilité de conventionnement avec réseau associatif ou acteurs du territoire...)

89



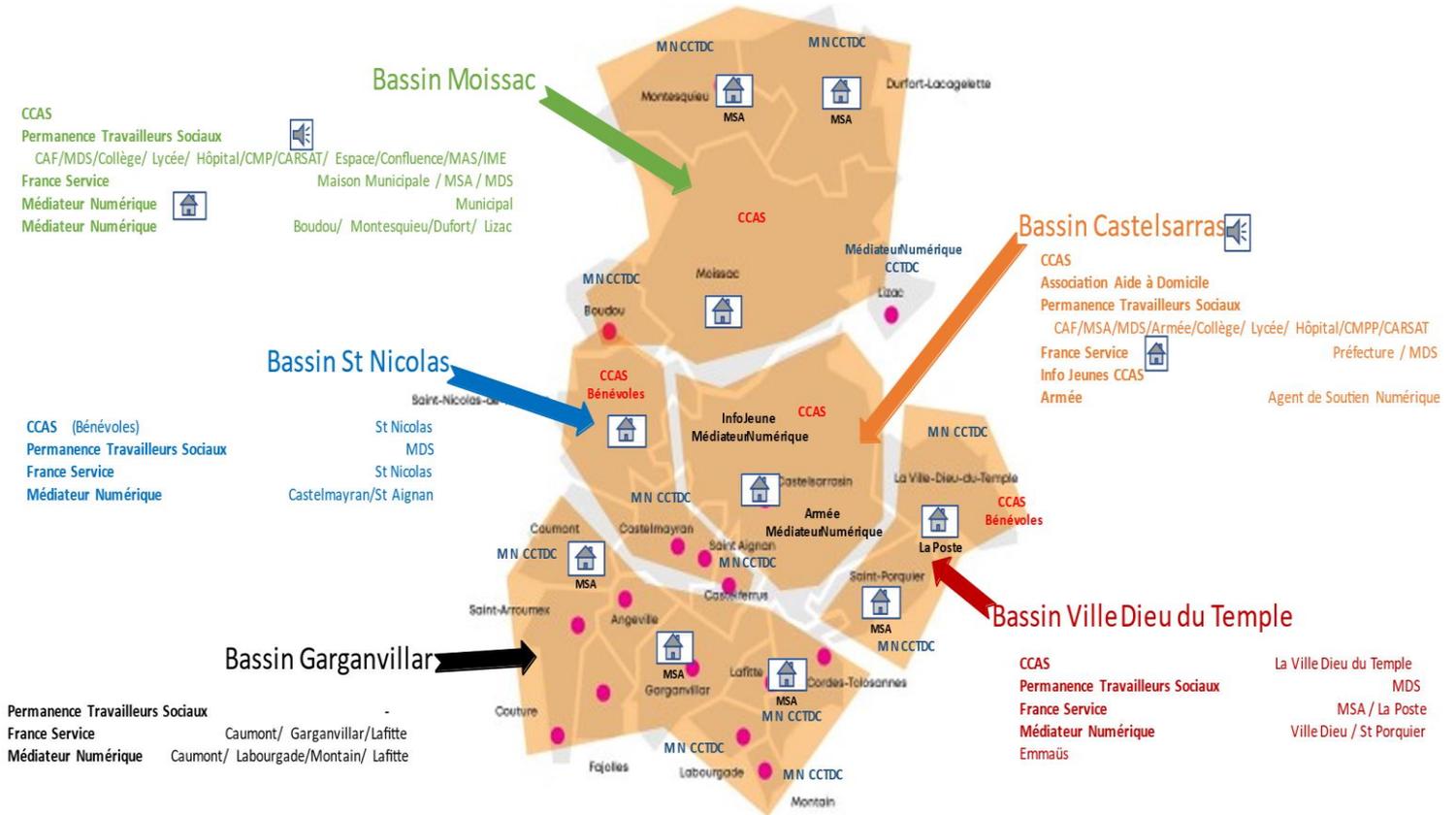
ACTION SOCIALE

ACCES AUX  
DROITS

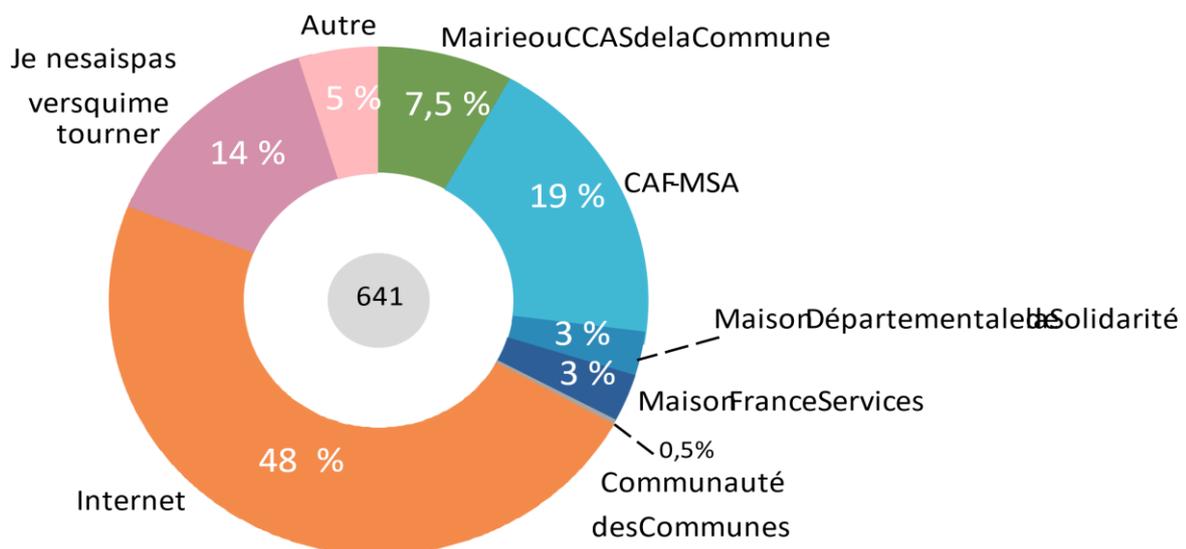
INCLUSION  
NUMERIQUE



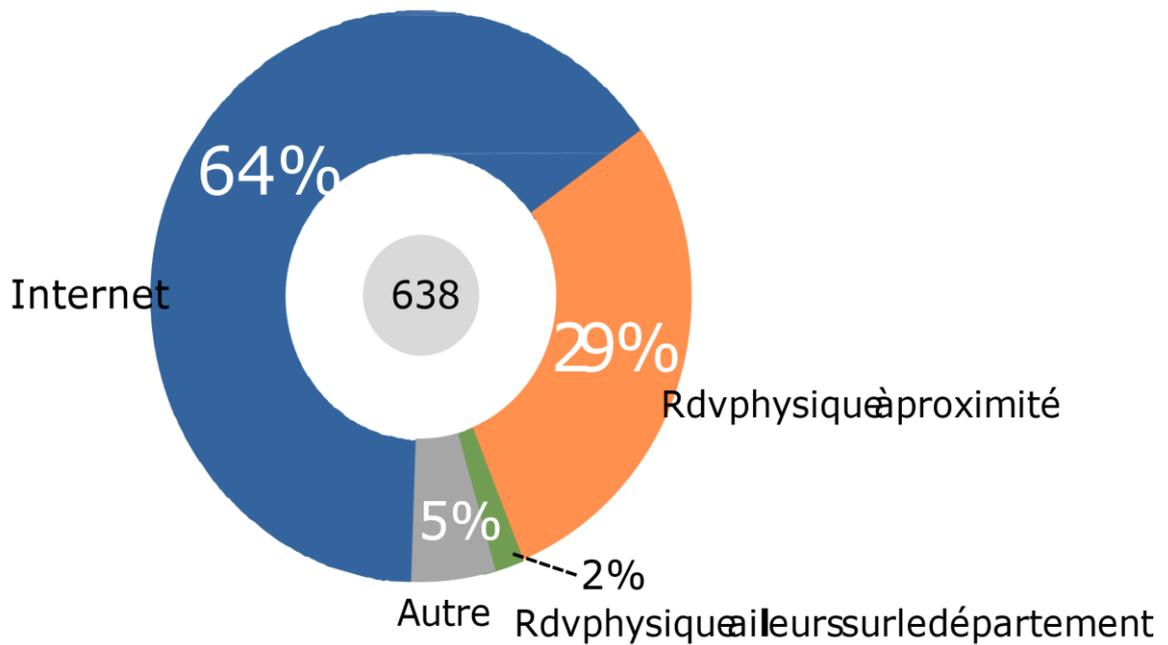
### Carte Action Sociale et Inclusion Numérique par Bassin de Vie de la CC des Terres des Confluences



Lorsque vous avez besoins d'informations sur vos droits, vers qui vous tournez vous en priorité?

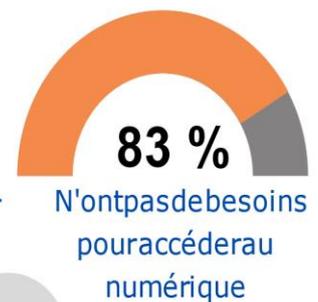
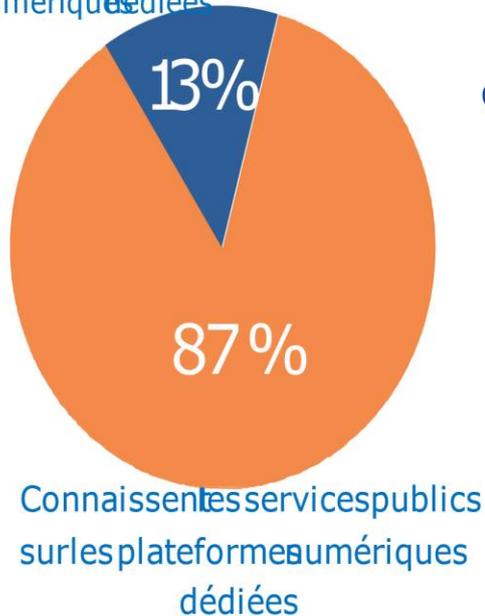


## Que sont les modes de contact que vous privilégiez actuellement ?



## Connaissez-vous les services publics sur les plateformes numériques dédiées ?

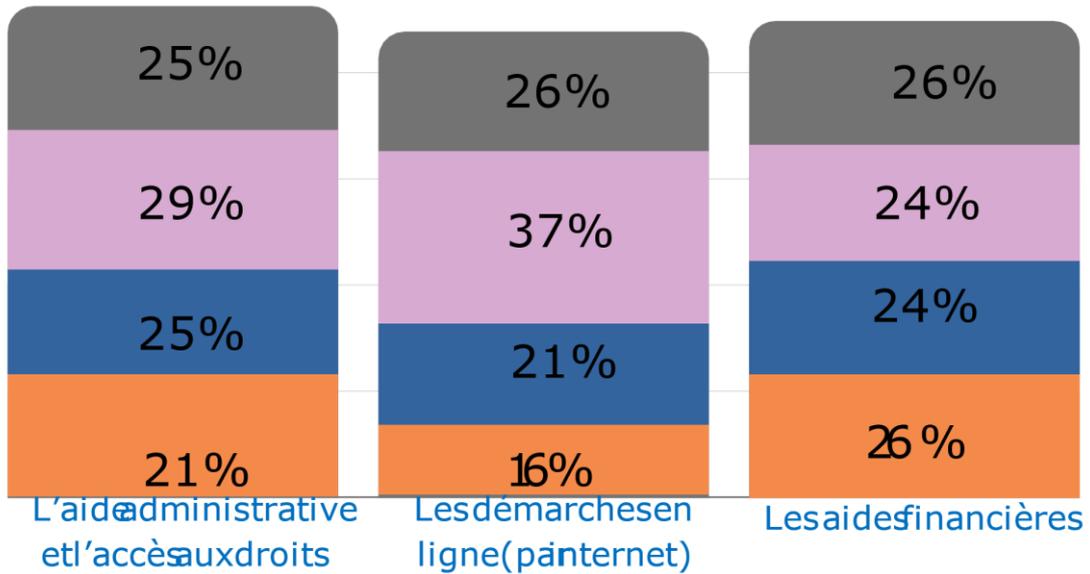
Ne connaissez pas les services publics sur les plateformes numériques dédiées



## Concernant l'action sociale et l'accompagnement social

463

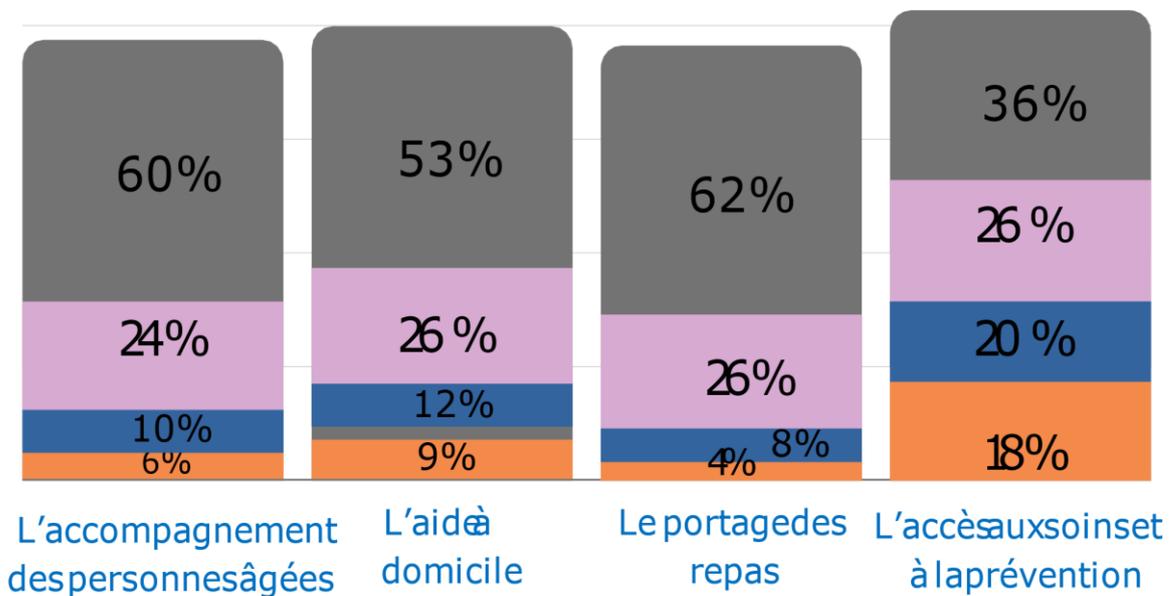
■ J'ai des besoins ■ Ponctuellement ■ Pas de besoin ■ Pas concerné



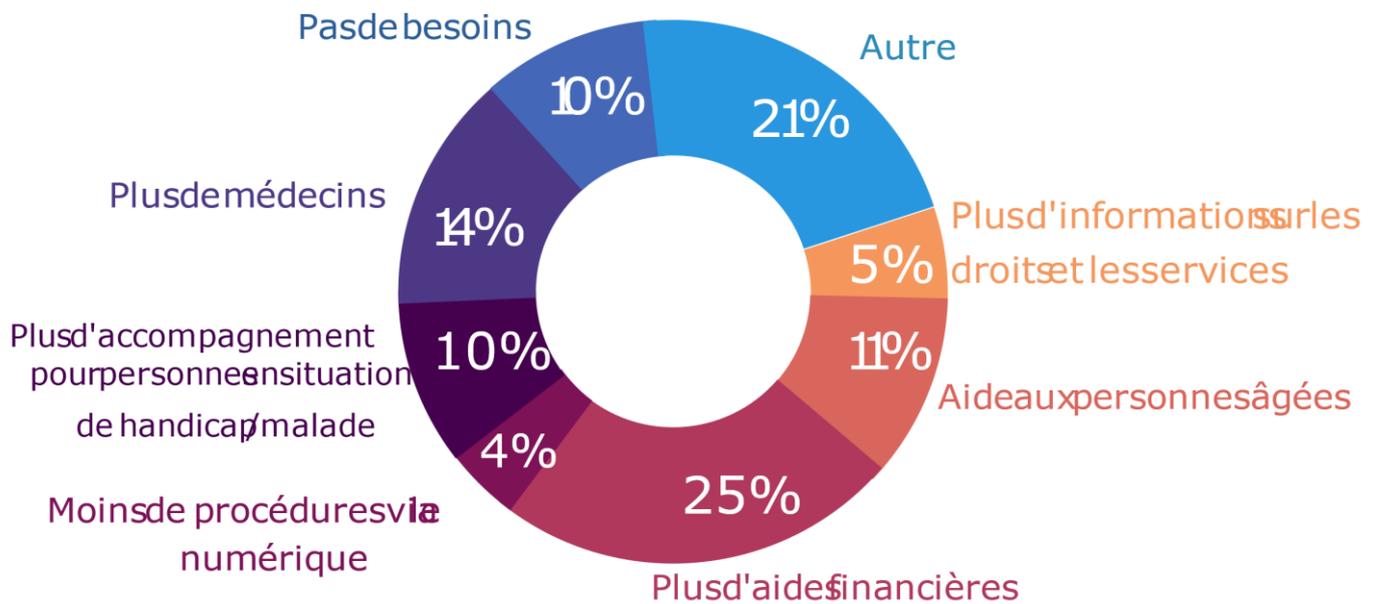
## Concernant l'action sociale et l'accompagnement social

414

■ J'ai des besoins ■ Ponctuellement ■ Pas de besoin ■ Pas concerné



## Si vous avez des besoins en actions sociales quels sont ils ?

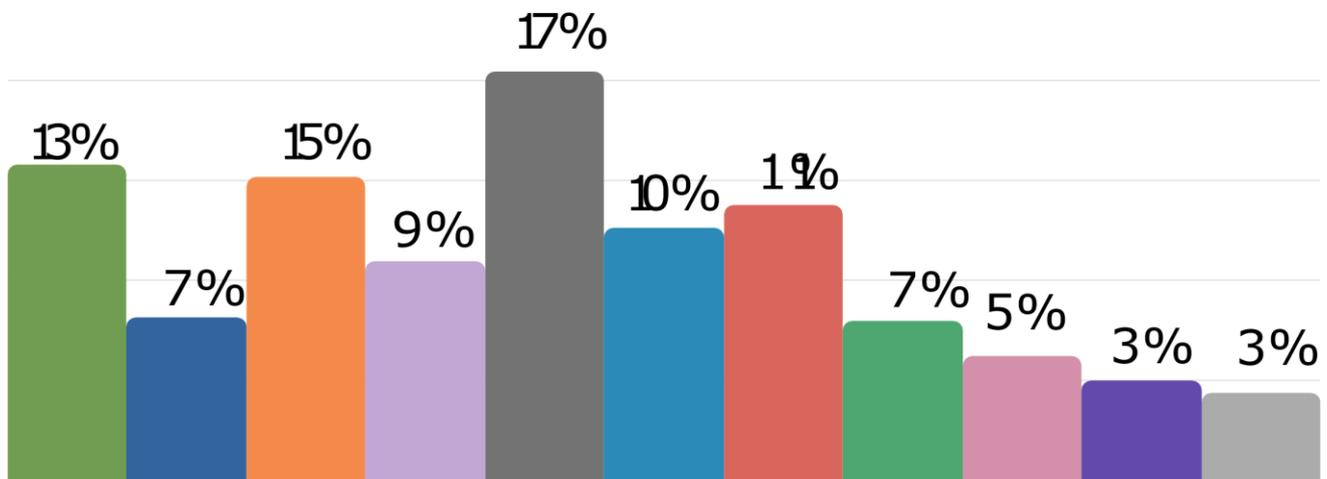


PROJ

## A propos des services sur le territoire dans votre commune

(1=beaucoup d'améliorations à apporter, 10=excellent, NC = non concerné)

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 NC



### REGARDS CROISES SUR LE TERRITOIRE

#### Synthèse de l'enquête:

- En ce qui concerne l'information aux droits les enquêtés se servent en priorité de leur internet (entre 50 et 65 % des réponses), puis à hauteur de 30 % des rendez-vous physiques en CAF / MSA / MAIRIE / CCAS
- 87 % déclarent connaître les plateformes numériques dédiées, 52 % considèrent que les conseillers numériques répondent à leurs besoins
- Les déclaratifs de besoins d'accompagnement social varie en fonction des thématiques de 16 à 26 % et ponctuellement jusqu'à 45 %
- Les thématiques en action social sont plurielles la 1ère est les aides financières 25 %
- 60 % des répondants considèrent que les services sont en dessous de la moyenne d'évaluation.

#### Issus des entretiens avec les Elu-es des communes :

- Seulement 4 CCAS sur le territoire (Castelsarrasin, Moissac, St Nicolas, La Ville Dieu du Temple) sur les autres communes principalement gérés par les élu-es et secrétaire de Mairie
- Les élu-es ou les secrétaires de mairie gèrent les demandes des administrés et les aides dans les démarches quand c'est nécessaire
- Intérêt d'une réflexion autour d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) pour notamment les territoires n'étant pas pourvus.
- Un Territoire bien pourvu en « France service » (6) permanent ou itinérant, interrogations sur l'efficacité et les bilans d'activités (lisibilité)
- L'itinérance du médiateur Numérique ou des permanences France Service (MSA..) sont reconnues très positivement.

#### Issus des entretiens et groupes de travail avec les Professionnelles et partenaires institutionnels du territoire:

- Un nombre important de travailleurs sociaux de structure différentes qui pour certains ont une habitude, tradition de travail partenarial entre les différentes institutions et opérateurs, mais une réflexion sur la coordination et suivi pour mieux accompagner les problématiques individuelles et collectives
- une évolution inquiétante des bénéficiaires (des actifs en difficultés financières...), identification de situations sociales fragiles sur le territoire, avec beaucoup de problématiques de précarité et d'isolement des personnes âgées.
- Constats de situation de violences intra familiales (information préoccupante)
- Besoin identifié de professionnaliser les CCAS ou d'une coordination CIAS permettant de donner réalité aux différentes situations sociales sur le territoire
- Difficultés de mobilité, besoin de rendre lisible les nouveaux trajets de transports collectifs

99



Action Sociale  
Accès aux droits  
Inclusion numérique

« Action sociale et Accès aux droits sur le Territoire Terres des Confluences »



Action Sociale

Accès aux droits

Inclusion  
numérique« Action sociale  
et Accès aux  
droits  
sur le Territoire  
Terres des  
Confluences »

## AXES D'ÉVOLUTION ET FORMALISATION DES BESOINS DE LA POPULATION

Réflexion sur :

- Mise en œuvre et réactualisation régulière de l'Analyse des Besoins Sociaux à l'échelle intercommunale et coordination de la politique sociale locale par bassins de vie
- **Réflexion sur l'étude de la mise en place d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale**
- Mise en œuvre d'outil de suivi et de modalités de bilans pour les structures œuvrant sur l'**accès aux droits et inclusion numérique** (France service, médiateur numérique et autres acteurs...): nombre de structures et de propositions, nombre de personnes accueillies et typologie des demandes...
- Favoriser le **partage des analyses et expériences de l'ensemble des acteurs sociaux du territoire** (Caf, MSA, Mds, CCAS, CMP, Collège, Armée...)
- Formalisation d'un schéma de l'action sociale - accès aux droits et inclusion numérique intercommunal permettant la complémentarité des acteurs institutionnels et territoriaux en fonction de leurs publics cibles

100

## ANIMATION DE LA VIE SOCIALE





Animation de la vie sociale

« Animation de la Vie Sociale sur le Territoire Terres des Confluences »

## VALORISATION DE L'EXISTANT TERRITORIAL

- Existence de **structures** œuvrant dans le champ de l'**animation de la vie sociale** :
  - **CENTRE SOCIAL CASTELSARRASIN** proposant un projet global d'animation de la vie sociale sur la commune de Castelsarrasin
  - Notons :
    - des interventions ponctuelles et localisées de l'association **Tour de Jeux** proposant des temps intergénérationnels « *autour du jeu* »
    - un démarrage d'**ateliers interculturels** sur la commune de ST Nicolas de la Grave
    - **animations intergénérationnelles** sur St Aignan avec l'association « Vivre à St Aignan » et le bar associatif à travers le comité des fêtes ....
- **Arrêts récents et ponctuel d'activité sur le territoire** :
  - Centre social de Moissac: changement de porteur juridique et réflexion avancée pour une réouverture prochaine avec un nouvel acteur

PRO

## Le lien entre les habitants dans votre commune

602



# 24%

Connaissent le  
Centre Sociale Castelsarrasin



# 76%

Ne connaissent pas le  
Centre Sociale Castelsarrasin

645

## Classez les différentes thématiques en fonction de l'intérêt que vous en avez

495

(1=la thématique est pas intéressante, 5=la thématique est très intéressante)

1 2 3 4 5 Non concerné





Animation sociale

« Animation de  
la Vie Sociale  
sur le Territoire  
Terres des  
Confluences »

## REGARDS CROISES SUR LE TERRITOIRE

## Synthèse de l'enquête:

- 60 % des répondants considèrent que les liens entre les personnes sont insatisfaisants (les notons en dessous de la moyenne)
- 155 personnes déclarent connaître le centre social de Castelsarrasin (24% des répondants à la question)
- Concernant les attentes des répondants au regard des thématiques proposées:
  - Les actions ou projets permettant de développer les solidarités arrivent en première position
  - Les actions ou projets permettant de consolider les liens intergénérationnels arrivent en seconde position
  - Les actions ou projets faisant lever sur la formation et l'accès à l'emploi arrivent en troisième position

## Issus des entretiens avec les Elu-es des communes :

- De nombreux élu-es témoignent des difficultés à faire en sorte que les gens se rencontrent
- L'ensemble des élus témoignent que c'est souvent « autour de l'école ou d'activités » que les familles se rencontrent et échangent
- Intérêt potentiel sur des propositions d'animation itinérantes permettant aux habitantes de se rencontrer et de proposer ponctuellement des animations au sein des communes

## Issus des entretiens et groupes de travail avec les Professionnelles et partenaires institutionnels du territoire:

- De nombreuses actions intergénérationnelles sur la ville de Castelsarrasin, actions intergénérationnelles ALSH / MARPA sur la Ville Dieu du Temple, ateliers interculturels sur la commune de ST Nicolas de la Grave, animations intergénérationnelles sur ST Aignan....
- Importance de pouvoir trouver de nouveaux leviers sur la ville de Moissac afin de répondre aux besoins de la population depuis l'arrêt des activités et services  
intérêt pour l'itinérance permettant de mailler le territoire mais importance aussi de « lieux d'accueil des habitantes », de lieux repérés et dédiés à l'animation sociale

106

AXES D'ÉVOLUTION ET FORMALISATION DES  
BESOINS DE LA POPULATION

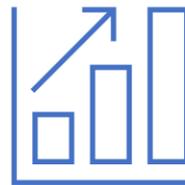
Réflexion sur :

- Conception d'outils/observatoire spécifique à l'Animation sociale ( identification des acteurs, actions, projets, événements ...) **réactualisable chaque année**
- Formalisation d'un schéma de l'animation sociale intercommunal comprenant les spécificités de chaque bassin de vie favorisant les liens sociaux et l'identité intercommunale
- Réflexion sur le déploiement d'animations itinérantes sur le territoire (rural - quartiers prioritaires - zones à forte densité de population) par émergence de nouveaux acteurs ou le développement d'actions existantes
- Une épicerie itinérante associative pourrait être bienvenue, de la même façon qu'une ludothèque à échelle intercommunale (Projet Tour de Jeu) ou des actions ponctuelles autour du jeu et de l'intergénérationnel

107

Animation de la  
Vie sociale« Animation de  
la Vie Sociale  
sur le Territoire  
Terres des  
Confluences »

## LOGEMENT et CADRE DE VIE



### VALORISATION DE L'EXISTANT TERRITORIAL

- Relevons sur le territoire :
  - Un marché de l'immobilier majoritairement orienté vers la résidence principale avec une « faible part de locatif » suivant les bassins de vie (50 % de l'offre locative est sur Castelsarrasin )
  - 10% de logements vacants sur l'ensemble du territoire intercommunal
  - 64% de logements en sous occupation / 7,4 % de logements sociaux
  - Une part d'habitats dégradés et insalubres
  - Impact pour les loueurs (mise en œuvre dès janvier 2023) des questions relatives au « *logement indécent énergétique* » (*précarité énergétique*)
  - Spécificités de la sédentarisation des gens du voyage sur le territoire (aire à castelsarrasin )
- PLUIH en cours de finalisation
- Lutte contre la non décence :
  - OPAH-RU en cours sur les deux QPV de Moissac.
  - Convention décence en cours jusqu'au 31/12/2023 sur la ville de Moissac
  - Convention avec Castelsarrasin jusqu'au 28/02/2025
- Travail partenarial important entre les services et les collectivités signataires du territoire / CAF 82 / ADIL



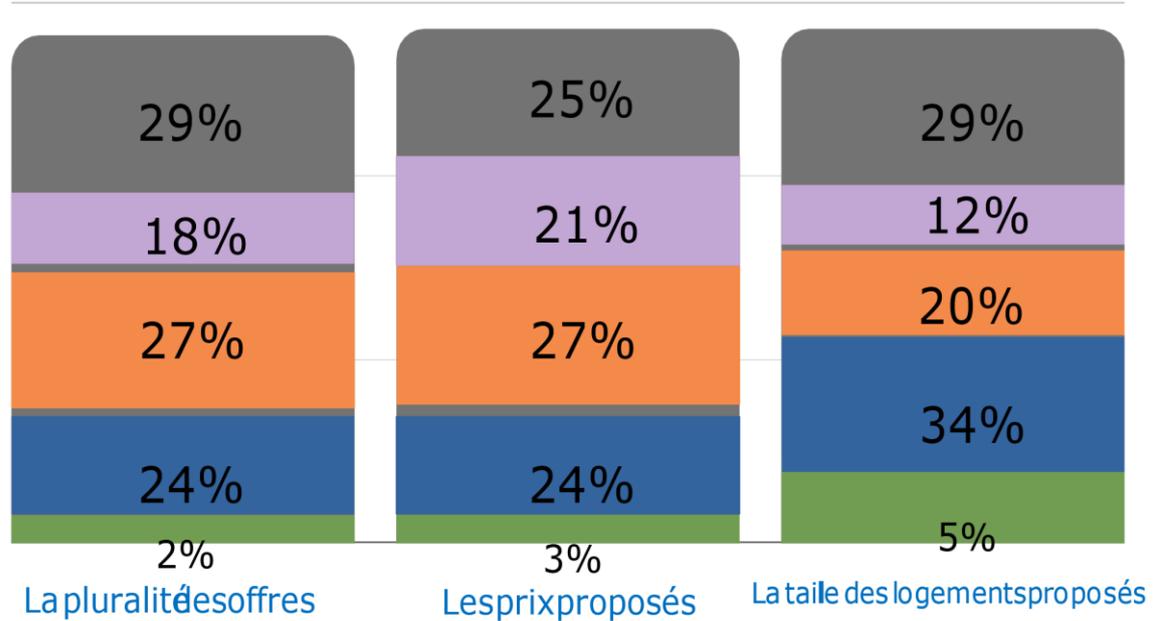
Logement et  
cadre de vie

«Logement et  
Cadre de  
sur le Territoire  
Terres des  
Confluences»

## Concernant l'offre de logements sur le territoire

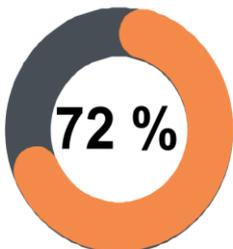
561

- Très satisfait.e
- Assez satisfait.e
- Peu satisfait.e
- Pas du tout satisfait.e
- Sans opinion



Considérez-vous que votre logement est adapté à vos besoins?

629



Considèrent que leur logement est adapté à leurs besoins



Considèrent que leur logement n'est pas adapté à leurs besoins



Ne se prononcent pas



Logement et  
cadre de vie

«Logement et  
Cadre de  
sur le Territoire  
Terres des  
Confluences»

## REGARDS CROISES SUR LE TERRITOIRE

### Synthèse de l'enquête:

- 72 % considèrent que leurs logements est adapté à leur besoin
- Les caractéristiques des logements sont satisfaisant ou peu satisfaisant sur la pluralité des offres, les prix et la taille des logements.

### Issus des entretiens avec les Elu-es des communes :

- Un territoire très agréable à vivre avec une belle qualité de vie
- Proportion très importante de résidences principales
- Faible part locative ne facilitant pas le renouvellement des habitant-es
- Attente pour certains élus de l'émergence du PLUI et des possibilités attenantes

### Issus des entretiens et groupes de travail avec les Professionnel-les et partenaires institutionnels du territoire :

- Manque de logements sociaux sur le territoire
- Logement du parc privé peuvent poser des problèmes de décences
- Déficit de logements T1-T2 pour des personnes seules
- Proportion très importante de résidences principales, peu de place à de la rotation
- Volonté de développer des partenariats au service d'une politique logement avec pour objectif « *lutte contre la vacance et lutte contre l'habitat indigne* »

112



## AXES D'ÉVOLUTION ET FORMALISATION DES BESOINS DE LA POPULATION



Logement et  
cadre de vie

«Logement et  
Cadre de  
sur le Territoire  
Terres des  
Confluences»

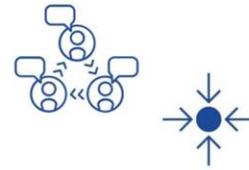
### Réflexion sur:

- la construction d'une politique logement à l'échelle de l'intercommunalité par la formalisation de **schémas par bassin de vie**
- Mise en œuvre du PLUIH avec **environ 80 logements sociaux par an soit environ 800 logements sociaux à venir** sur le territoire
- Le **partenariat, l'articulation des acteurs et l'accompagnement des collectivités** (contractualisation- conventionnement avec des partenaires ressources) /à la réalisation des objectifs de réalisation

113



## Axes de réflexion et orientations



114



## Axes transversaux socles de la réflexion

Au regard de l'ensemble des éléments relevés dans le diagnostic il nous semble important d'avoir comme objectif de **FAIRE UNITE** par :



- « **DONNER REALITE A L'UNITETERRITORIALE** » par la prise en compte des singularités de chaque bassin de vie au service d'une identité « comme-une »



- « **LA FORMALISATION DE PROSPECTIVES INTERCOMMUNALES** » en tenant compte des besoins et attentes des populations de chaque Bassin de vie.



- « **FAIRE ENSEMBLE** » à travers la mise en œuvre de *projets et services* thématiques en adéquation avec les volontés et besoins repérés par bassin de vie

- « **ALLER VERS** » le maillage du territoire et les synergies partenariales

115

## Réflexionset pistes d'évolutionspar thématiques

Petite Enfance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conception d'outils/observatoire spécifique à la petite enfance (nombre de naissances, taux de couverture...) ré actualisable chaque année</li> <li>• Formalisation d'un Schéma Petite Enfance intercommunal comprenant les spécificités de chaque bassin de vie (Accueil Collectif, Assistante Maternelle, MAM ou Micro-crèche...)</li> <li>• Positionnement des communes concernant le maillage structurel des bassins de vie (en fonction des besoins des familles du territoire) au regard du schéma petite enfance intercommunal</li> <li>• Réflexions sur l'attractivité du métier d'Assistante Maternelle (MAM, Formation à l'accueil du handicap, horaire atypique...) afin de répondre aux besoins identifiés</li> <li>• Réflexion sur la définition des modalités d'accessibilité (revenus, monoparentalité, revenus, handicap...) et de mixité pour l'accueil petite enfance par bassins de vie</li> </ul>
Famille Parentalité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conception d'outils/observatoire spécifique à la Parentalité (taux de familles monoparentales réponses par bassin de vie...) ré actualisable chaque année</li> <li>• Favoriser le partage des analyses et expériences des professionnels du territoire</li> <li>• Formalisation d'un Schéma Parentalité intercommunal prenant en compte les spécificités de chaque bassin de vie</li> <li>• Les animations itinérantes à destination des familles (ex: événements fête des familles intercommunale...) sur l'ensemble du territoire permettant de renforcer les liens interpersonnels</li> <li>• Réflexions concernant les modalités de soutien et de consolidation aux actions événements parentalité à portée intercommunale (ex: soirées de sensibilisation...)</li> </ul>

116

## Réflexionset pistes d'évolutionspar thématiques

Enfance Jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conception d'outils/observatoire spécifique à l' Enfance- Jeunesse ré actualisable chaque année ( nombre de d'enfants et de jeunes, modalités d'accueil...)</li> <li>• Formalisation d'un Schéma Enfance- Jeunesse intercommunal comprenant les spécificités de chaque bassin de vie</li> <li>• Positionnement des communes concernant le maillage structurel des bassins de vie (en fonction des besoins des familles du territoire) au regard du schéma enfance-jeunesse intercommunal</li> <li>• Réflexions sur les logiques de conventionnement (intra et extérieur aux bassins de vie)</li> <li>• Réflexions sur la formalisation d'un Projet Éducatif territorial permettant d'avoir un socle éducatif « comme un » (valeurs, objectifs, rythmes scolaires...)</li> <li>• Les questions d'accessibilité (amplitude horaire, période d'ouverture, accessibilité tarifaire ...) des Accueils de loisirs</li> <li>• Le développement d'une offre par bassin de vie en direction des adolescents (possibilité de conventionnement avec réseau associatif ou acteurs du territoire...)</li> </ul>
---------------------	---

117

## Réflexion et pistes d'évolutions par thématiques

Animation sociale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conception d'outils/observatoire spécifique à l'Animation sociale ( identification des acteurs, actions, projets , évènements ...) réactualisable chaque année</li> <li>• Formalisation d'un schéma de l'animation sociale intercommunal comprenant les spécificités de chaque bassin de vie favorisant les liens sociaux et l'identité intercommunale</li> <li>• Réflexion sur le déploiement d'animations itinérantes sur le territoire (rural- quartiers prioritaires zones à forte densité de population) par l'émergence de nouveaux acteurs ou le développement d'actions existantes</li> <li>• Une épicerie itinérante associative pourrait être bienvenue, de la même façon qu'une ludothèque à échelle intercommunale (Projet Tour de Jeu) ou des actions ponctuelles autour du jeu et de l'intergénérationnel</li> </ul>
Action Sociale Accès aux droits	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre et réactualisation régulière de l'Analyse des Besoins Sociaux à l'échelle intercommunale et coordination de la politique sociale locale par bassins de vie</li> <li>• Réflexion sur l'étude de la mise en place d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale</li> <li>• Mise en œuvre d'outil de suivi et de modalités de bilans pour les structures œuvrant sur l'accès aux droits et inclusion numérique (France service , médiateur numérique et autres acteurs ...): nombre de structures et de propositions, nombre de personnes accueillis et typologie des demandes...</li> <li>• Favoriser le partage des analyses et expériences de l'ensemble des acteurs sociaux du territoire ( Caf, MSA, Mds, CCAS, CMP, Collège, Armée...)</li> <li>• Formalisation d'un schéma de l'action sociale-accès aux droits et inclusion numérique intercommunal permettant la complémentarité des acteurs institutionnels et territoriaux en fonction de leurs publics cibles</li> </ul>
Logement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction d'une politique logement à l'échelle de l'intercommunalité par la formalisation de schémas par bassin de vie</li> <li>• Mise en œuvre du PLUIH avec environ 80 logements sociaux par an soit environ 800 logements sociaux à venir sur le territoire</li> <li>• Le partenariat, l'articulation des acteurs et l'accompagnement des collectivités (contractualisation- conventionnement avec des partenaires ressources) à la réalisation des objectifs de réalisation</li> </ul>

118



119

## Point sur le Comité technique



### 2 Temps de rencontres collectives

Avec la présence



- D' Elu-es Communaux Et Intercommunaux
- De technicien-nes par thématiques issus des collectivités ( CDC, communes...)
- De Partenaires Territoriaux Ou Institutionnels
- D' Elu-es Et Salariés Associatifs



### L'objectif des séances :

- Partager le diagnostic présenté et validé lors du comité de Pilotage du 6 Juin 2023
- Partager les axes et orientations stratégiques issues de la phase de diagnostic
- Échanger et faire émerger les déclinaisons opérationnelles avec les acteurs de terrain



120



## Construire votre démarche d'évaluation:



Concernant l'évaluation liée à la CTG nous proposons la mise en œuvre d'une « [approche orientée changement](#) »

(Les « [approches orientées changement](#) » sont un ensemble d'outils et de méthodes pour planifier, suivre et évaluer des actions dont le but est d'accompagner des processus de changement. Au-delà de la méthodologie, elles invitent les acteurs impliqués à s'interroger sur leur vision d'un futur commun et sur leurs positions respectives).



Cette approche permet de s'interroger sur la notion « [D'IMPACT](#) », c'est-à-dire de se poser la question de ce que l'on souhaite observer comme changement; elle permet de faire émerger et partager une « [vision commune du changement souhaité](#) »



## Construire votre démarche d'évaluation:



Elle doit répondre à la question simple « *qu'est-ce que nous souhaitons voir changer dans l'année à venir?* »



Cette méthode est centrée sur « *ce que nous souhaitons observer* » ; à ce titre la / les phrases utilisées pour décrire le changement attendu doivent :

- être une réponse aux enjeux identifiés préalablement
- Se poser / au public ou au territoire
- Ne doivent pas décrire une intention de faire (*les objectifs prendront cette fonction*) mais ce que l'on souhaite observer comme changement

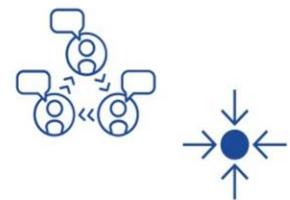


Ex d'impact recherché :

**Constats :** Au regard de leur lieu d'habitation, toutes les familles n'ont pas le même service / accueil petite enfance

**Enjeux identifiés :** accessibilité des familles aux structures d'accueil de la petite enfance

**Formulation Impact :** Toutes les familles du territoire bénéficient d'une réponse de proximité concernant le mode d'accueil de la petite enfance



Axes de réflexion et orientations

## DE LA STRATÉGIE AUX AXES PROJET PILIERS DE LA DÉMARCHE

- «DONNER REALITE A L'UNITE TERRITORIALE» par la prise en compte des singularités de chaque bassin d'analyse au service d'une identité « comme-une »
  - «LA FORMALISATION DE PROSPECTIVES INTERCOMMUNALES» en tenant compte des besoins et attentes des populations de chaque bassin d'analyse.
  - « FAIRE ENSEMBLE » à travers la mise en œuvre de *projets et services* thématiques en adéquation avec les volontés et besoins repérés par bassin d'analyse
  - « ALLER VERS » le maillage du territoire et les synergies partenariales
- UN PROJET DE TERRITOIRE POUR BIEN GRANDIR ENSEMBLE et REPENDRE AUX BESOINS DES FAMILLES
  - UN PROJET DE TERRITOIRE POUR ANIMER LA COMMUNAUTE DES COMMUNES (ou les communes) ET CONSOLIDER LA QUALITE DE VIE
  - UN PROJET DE TERRITOIRE POUR CONSOLIDER LES COOPERATIONS



PROJET

**ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale****Communauté de communes Terres des Confluences :**

COMMUNAUTE DES COMMUNES TERRES DES CONFLUENCES	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
RPE	RPE TERRES DES CONFLUENCES

**Communes d'Angeville, Caumont, Fajolles et Saint Arroumex :**

ANGEVILLE-CAUMONT-FAJOLLES-SAINT ARROUMEX	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	CLAE RPI VALLEE DE LA SERE

**Commune de Boudou :**

BOUDOU	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	ALAE PERISCOLAIRE BOUDOU

**Commune de Castelmayran :**

CASTELMAYRAN	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	ALSH EXTRASCOLAIRE CASTELMAYRAN
	ALSH PERISCOLAIRE CASTELMAYRAN

**Commune de Castelsarrasin :**

CASTELSARRASIN	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE	MAISON PETITE ENFANCE
	S.M.A. CAF CASTELSARRASIN
LAEP	LAEP MAISON PETITE ENFANCE
ALSH	ALSH EXTRA CASTELSARRASIN
	ALSH PERI CASTELSARRASIN
	ACC ADOS SERVICE ANIM JEUNESSE

**Communes de La Ville Dieu du Temple et Saint Porquier :**

LA VILLE DIEU DU TEMPLE - SAINT PORQUIER	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE

<b>ALSH</b>	ALSH LA VILLE DIEU DU TEMPLE
	ALAE LA VILLE DIEU DU TEMPLE ET SAINT PORQUIER

**Commune de Moissac :**

<b>MOISSAC</b>	
<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
<b>EAJE</b>	LES GRAPPILLOUS
	BULLE DE BEBE
<b>LAEP</b>	LAEP
<b>LUDOTHQUE</b>	LUDOTHEQUE
<b>ALSH</b>	ALSH EXTRA MOISSAC
	ALSH PERI MOISSAC
	ACCUEIL ADOS

**Commune de Saint Nicolas de la Grave :**

<b>SAINT-NICOLAS-DE-LA-GRAVE</b>	
<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
<b>EAJE</b>	O PTI NID ADMR
<b>ALSH</b>	ALSH EXTRASCOLAIRE ST NICOLAS
	ALSH PERISCOLAIRE ST NICOLAS

## ANNEXE 3 – Actions 2023-2027

UN PROJET DE TERRITOIRE POUR BIEN GRANDIR ENSEMBLE  
ET REpondre AUX BESOINS DES FAMILLES

## Axe : Petite Enfance

## Objectif 1 :

Identifier l'existant sur l'ensemble du territoire et les besoins émergents

## Action 1.1 :

Identification et état des lieux de l'existant petite enfance sur l'ensemble du territoire, le service rendu, les fonctionnements (amplitude d'accueil, tarifs ...) et les besoins émergents des familles

## Objectif 2 :

Renforcer l'offre d'accueil pour mieux répondre aux besoins des familles avec des réponses adaptées sur chaque bassin

## Action 2.1 :

Proposition de modes d'Accueil hybride (Lieu de regroupement des assistantes maternelles de la crèche familiale, Maisons d'assistantes maternelles, accueil itinérant, ...)

## Action 2,2 :

Réflexion sur l'élargissement des horaires d'accueil sur certains temps ou périodes pour mieux répondre aux horaires décalés ou variables, à la saisonnalité

## Objectif 3 :

Valoriser le métier d'assistante Maternelle et les métiers de la petite Enfance

## Action 3.1 :

Travail sur la formation des professionnel-les de la petite enfance et la mutualisation de personnels

## Action 3:2

Accompagnement des assistantes maternelles, par le RPE, pour la rédaction d'un projet d'accueil des enfants et de la famille

## Action 3.3 :

Organisation d'un « forum » annuel de la petite enfance valorisant les métiers et les services existants sur le territoire intercommunal

## Objectif 4:

Proposer des Accueils passerelles et adaptés pour les enfants entre 2 et 3 ans

## Action 4.1 :

Formalisation de conventions entre crèches – écoles permettant des projets d'accueils spécifiques

## Action 4.2 :

Réflexion sur offre d'accueil périscolaire (mercredi après-midi et vacances scolaires...) adaptée aux enfants de 2 à 3 ans scolarisés

Action transversale : formalisation d'un Schéma Petite Enfance sur l'ensemble du territoire tenant compte des besoins de chaque bassin d'analyse

UN PROJET DE TERRITOIRE POUR BIEN GRANDIR ENSEMBLE ET REpondre  
AUX BESOINS DES FAMILLES

## Axe : Enfance

## Objectif 5:

Identifier l'existant sur l'ensemble du territoire et les besoins émergents

## Action 5.1 :

Identification et état des lieux de l'existant des accueils (déclarés ou non) sur l'ensemble du territoire, le service rendu, les fonctionnements (amplitude d'accueil, tarifs ...) et les besoins émergents des familles

## Objectif 6

Renforcer et adapter l'offre d'Accueil pour mieux répondre aux besoins des familles

## Action 6.1 :

Réflexion sur l'élargissement des horaires d'accueil sur certains temps ou périodes pour mieux répondre aux horaires décalés ou variables, à la saisonnalité

## Action 6.3 :

Mise à plat et réflexion sur l'harmonisation des tarifs à l'échelle du territoire

## Action 6.2 :

Réflexion sur la création des nouveaux lieux d'Accueil par bassins sur les temps extra scolaires

## Action 6.4 :

consolidation des conventionnements entre les communes ne disposant pas d'offres extra scolaires et celles qui en proposent

## Objectif 7

Assurer une continuité d'Accueil entre les temps péri et Extra Scolaires

## Action 7.1 :

Réflexion intercommunale pour que chaque commune du territoire puisse avoir un rattachement scolaire

## Action 7.2 :

Proposition d'accueils passerelles et adaptés pour les enfants entre 2 et 3 ans

## Action 7.3 :

Construction de continuité d'accueil par bassins sur toutes les périodes de vacances

## Objectif 8

Consolider les ressources du territoire et la professionnalisation des équipes

## Action 8.1 :

Création d'un réseau intercommunal de directeurs-trices afin de développer l'interconnaissance et les coopérations

## Action 8.2 :

Réflexion sur les mutualisations possibles à l'échelle du territoire ( ALAE multisite, pool d'animateurs-directeurs ...)

Action transversale : formalisation d'un Schéma Enfance sur l'ensemble du territoire tenant compte des besoins de chaque bassin

## UN PROJET DE TERRITOIRE POUR BIEN GRANDIR ENSEMBLE ET REpondre AUX BESOINS DES FAMILLES

### Axe : Jeunesse

#### Objectif 9

Identifier l'existant et mieux se connaître

##### Action 9.1 :

Identification des différents acteurs et projets par bassins de vie  
Et « ouvrir l'accès » à tous les jeunes du territoire

##### Action 9.2 :

Mise en place et animer un réseau d'acteur – partenaires ( 4-5 rencontres par an)

#### Objectif 10

Proposer une offre adaptée aux attentes et besoins des jeunes et familles par bassins d'Analyse

##### Action 10.1 :

Proposition d'actions passerelles (CM2 vers accueil ados)

##### Action 10.2 :

Rendre les jeunes acteurs de leurs loisirs par le développement de projets

##### Action 10.3 :

Développement des actions jeunes, chantiers jeunes...

#### Objectif 11

Coordonner – animer le réseau d'acteurs à l'échelle intercommunale

##### Action 11.1 :

Mise en place des moyens humains ( coordination) permettant l'animation des bassins d'analyse autour des questions de jeunesse

##### Action 11.2 :

Proposition des actions d'envergure à l'échelle du territoire de la communauté des communes ( Olympiades, mini séjour à vélo...)

Action transversale : formalisation d'un Schéma Jeunesse sur l'ensemble du territoire tenant compte des besoins de chaque bassin 11

PROJETS

## UN PROJET DE TERRITOIRE POUR ANIMER LA COMMUNAUTE DES COMMUNES (ou les communes) ET CONSOLIDER LA QUALITE DE VIE

### Axe : Animation de la vie sociale

#### Objectif 15 :

Recenser l'existant-connaitre et faire connaitre l'animation de la vie sociale

##### Action 15.1 :

Identification des acteurs et projets (existants ou émergents) par bassins d'analyse

##### Action 15.2 :

Conception d'une stratégie de communication auprès des mairies afin de comprendre les spécificités de l'animation sociale

##### Action 15.3 :

Mise en œuvre de nouveaux projets d'animation de la vie sociale sur les bassins de Castelsarrasin et de Moissac avec les futurs porteurs qui prendront la suite des deux centres sociaux Caf

#### Objectif 16 :

Animer et Mailler le Territoire pour consolider le « vivre ensemble »

##### Action 16.1 :

Conception d'actions, a portée intercommunale (ex: Semaine des familles, fête du jeu, marché gourmand....) , itinérantes sur le territoire par Bassin

##### Action 16.2 :

Identification, par bassins, d'acteurs ressources /appui à une dynamique territoriale

##### Action 16.3 :

Réflexion sur les modalités de soutien et d'accompagnement des projets et initiatives favorisant les liens entre les personnes (ex: bourse aux initiatives...)

Action transversale : formalisation d'un Schéma d'Animation de la vie sociale sur l'ensemble du territoire tenant compte de chaque bassin

PRO

UN PROJET DE TERRITOIRE POUR ANIMER LA COMMUNAUTE DES COMMUNES (ou les communes) ET CONSOLIDER LA QUALITE DE VIE

Axe :  
Action sociale accès aux droits et santé

Objectif 17 :  
Recenser l'existant pour connaître et faire connaître

Objectif 18 :  
Proposer du développement social à l'échelle intercommunale et territorialiser l'action sociale (renforcer les collaborations)

- Action 17.1 :** Création observatoire par thématique (logement, accès aux droits, insertion sociale, professionnelle ...) permettant d'identifier les acteurs par bassins
- Action 17.2 :** Organisation de rencontres entre partenaires sociaux et acteurs du territoire (asso, élus, d'autres institutions etc.. )
- Action 17.3 :** Référencement annuaire des acteurs / PASIP
- Action 17.4 :** Réflexion sur la mise en place d'un plan de communication afin de favoriser la connaissance des acteurs

- Action 18.1 :** Réflexion sur la mise en place d'un centre Intercommunal d'action sociale (ou sur une action sociale à l'échelle intercommunale à travers des conventions avec les CCAS et les acteurs sociaux )
- Action 18.2 :** Construction d'actions DSL à partir de rencontres de travail partenarial sur des problématiques repérées par bassin d'analyse. Invitations en fonction des thématiques d'accès aux droits (logement, droits sociaux, santé du CLS et CLSM )
- Action 18.3 :** Organisation de rencontres entre les différents France service du territoire dont la médiation numérique afin de partager les expériences, les situations rencontrées et évaluer les services proposés au regard des besoins repérés

Action transversale : formalisation d'un Schéma de l'action sociale sur l'ensemble du territoire tenant compte des besoins de chaque bassin

18

UN PROJET DE TERRITOIRE POUR ANIMER LA COMMUNAUTE DES COMMUNES (ou les communes) ET CONSOLIDER LA QUALITE DE VIE

Axe :  
Mobilité

Objectif 19 :  
Recenser l'existant - connaître et faire connaître la mobilité

Objectif 20 :  
Développer la mobilité active dans les bassins et à l'échelle intercommunale

- Action 19.1 :** Recensement des modes de transports et des aides à la mobilité sur la CCTC
- Action 19.2 :** Réalisation d'une étude globale mobilité vers des solutions de mobilité à la population
- Action 20.1 :** Schéma directeur des modes actifs (marche et vélo)

Ref études mobilité

20

## UN PROJET DE TERRITOIRE POUR ANIMER LA COMMUNAUTE DES COMMUNES (ou les communes) ET CONSOLIDER LA QUALITE DE VIE

### Axe : Logement et Habitat

**Objectif 21 :**  
Informier et communiquer sur la réglementation et sur les dispositifs existants pour lutter contre la Nondécence des logements

**Action 21.1 :**

Mise en place réunion d'information publique collective à destination des bailleurs / propriétaires et des locataires avec les partenaires

**Action 21,2 :**

Mise en œuvre de conventionnements spécifiques ADIL – Caf et collectivité sur la lutte contre l'habitat indigne et la non-décence à l'échelle communale (Castelsarrasin, Moissac, ...) et/ou intercommunale

**Objectif 22:**  
Articuler, coordonner les missions/ rôles des acteurs existants

**Action 22.1 :**  
Création d'une méthodologie partenariale pour un objectif commun- initier le partenariat

**Action 22.2 :**  
Réflexion sur la contractualisation entre acteurs selon les besoins identifiés tout en s'appuyant sur les dispositifs existants et/ou les acteurs existants (permis de louer, OPAH à venir avec conventionnement Lutte contre l'Habitat Indigne ...)

**Objectif 23 :**  
Favoriser les projets innovants et l'habitat inclusif ( Gens du voyage, personnes âgées et personnes en situation de handicap)

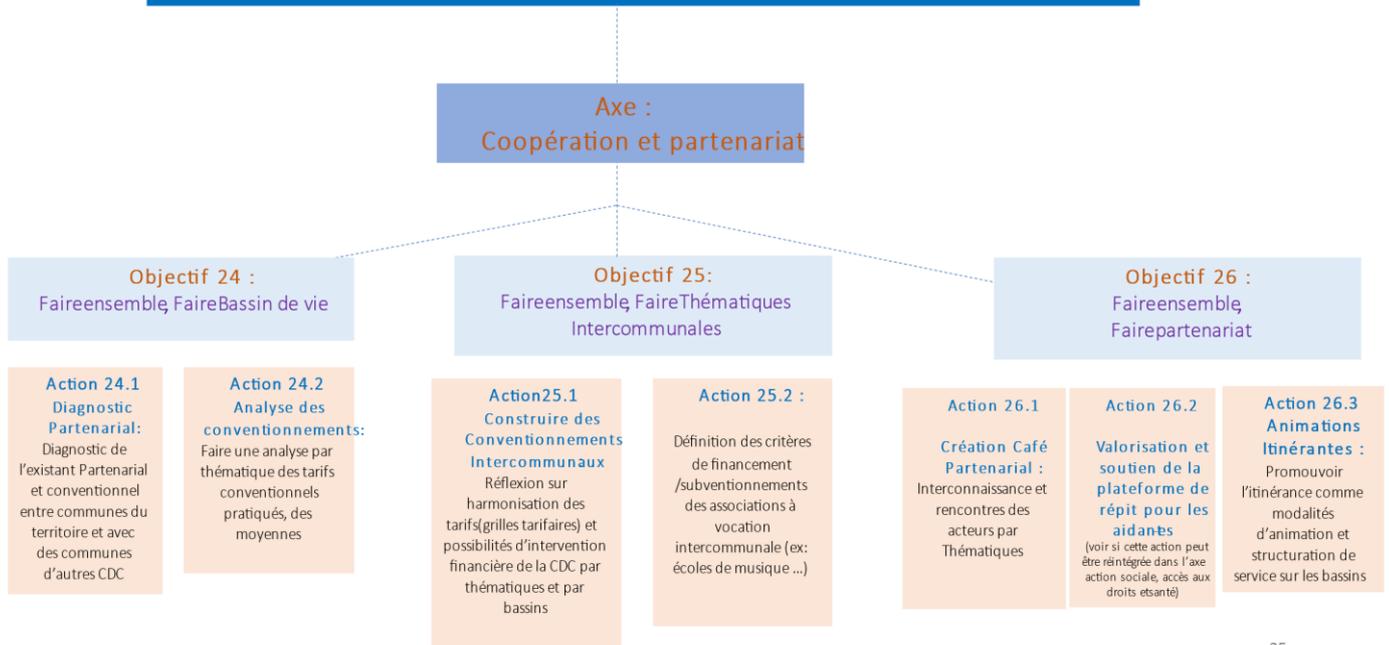
**Action 23.1 :**

Réflexion sur l'habitat adapté des gens du voyage pour répondre à la sédentarité en cohérence avec le SDAGV

**Action 23.2 :**

Réflexion complémentaire sur des projets innovants d'habitat inclusif ou intergénérationnel pour proposer de nouvelles réponses aux personnes âgées, personnes en situation de handicap, ...

## UN PROJET DE TERRITOIRE POUR CONSOLIDER LES COOPERATIONS



PRO

## UN PROJET DE TERRITOIRE POUR CONSOLIDER LES COOPERATIONS

Axe :  
Pilotage et gouvernance du  
projet de territoire

## Objectif 27 :

Consolider les modalités de pilotage et de  
gouvernance de la CTG

## Action 27.1:

Mise en œuvre d'un COPIL  
CTG

Formalisant le plan stratégique  
CTG Intercommunal Réflexion à  
affiner sur la gouvernance avec  
le Bureau Intercommunal

## Action 27.2 :

Mise en œuvre d'un COTECH  
Partenarial

Formalisant les schémas  
intercommunaux par  
thématiques et déclinés en  
Bassin d'Analyse

## Objectif 28 :

Observatoire CTC

Animé par le Chargé de Coopération

## Action 28.1

Analyse :

Alimentant les  
éléments factuels  
du Projet  
stratégique du  
COPIL

## Action 28.2

Existant:

Valorisant l'existant  
du territoire par  
thématique et  
Bassin d'Analyse

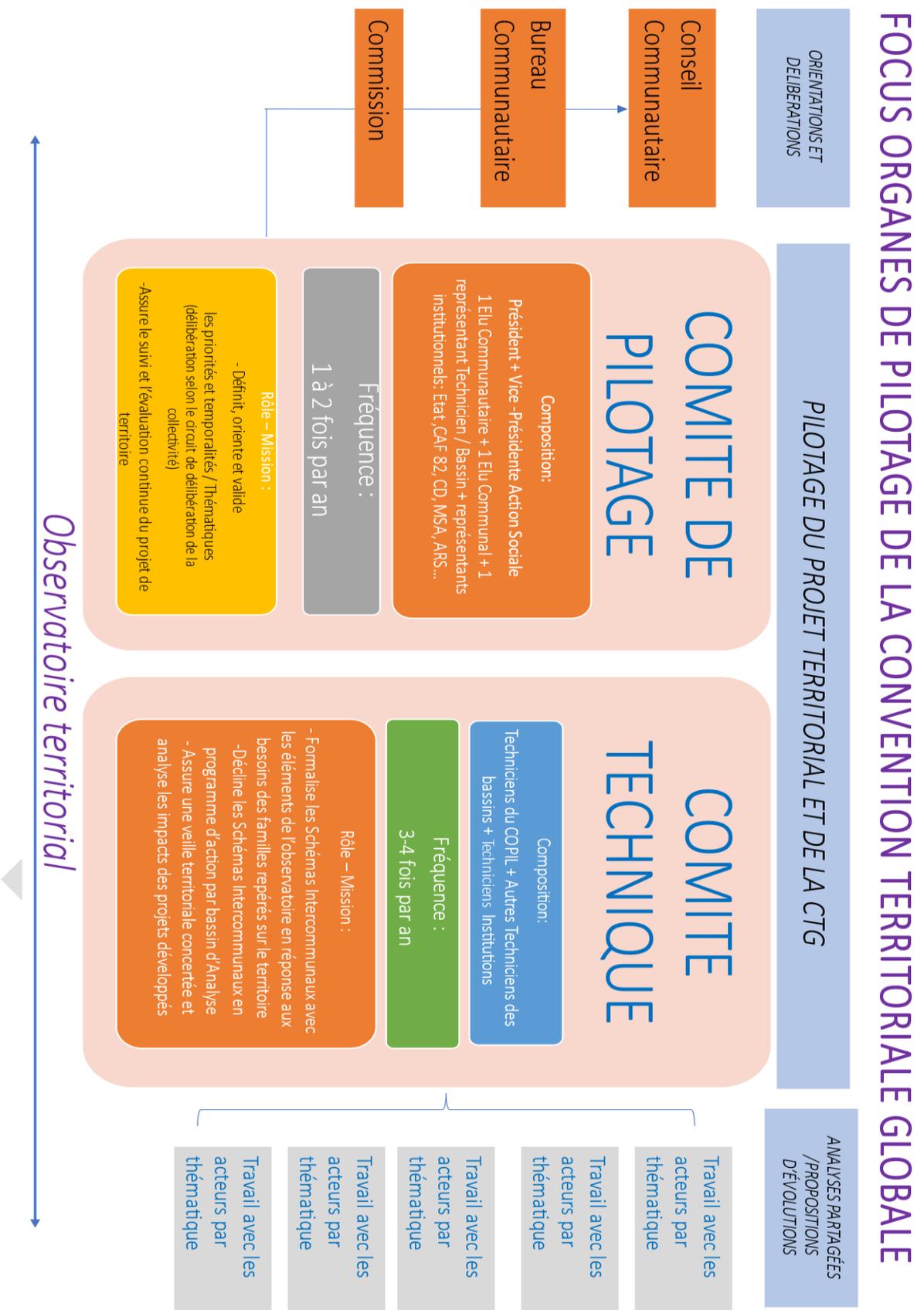
## Action 28.3

Veille :

Veille  
Institutionnelle  
ou Expériences

PRC

## ANNEXE 4 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg



## ANNEXE 5 – Evaluation

UN PROJET DE TERRITOIRE POUR BIEN GRANDIR ENSEMBLE  
ET REPONDRE AUX BESOINS DES FAMILLESAxe  
PETITE  
ENFANCE

	Finalités et impacts recherchés	Marqueurs d'impact	Outils
→	Les acteurs du territoire identifient les offres Petite enfance sur le territoire intercommunal, repèrent les besoins par bassin d'analyse et formalisent l'évolution de l'offre.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Evolution du niveau de connaissance des acteurs du territoire ( élu-es, professionnel-les, partenaires ....) des offres et des besoins</li> <li>Existence d'outils de formalisation et de hiérarchisation des priorités / besoins</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Observatoire</li> <li>Schéma Petite enfance</li> <li>Cartographie</li> </ul>
→	Les familles ont accès à un mode d'accueil en proximité à travers la mise en œuvre de nouvelles réponses sur le territoire en phase avec les besoins repérés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Evolution du niveau de connaissance, d'accessibilité et d'utilisation des différents services</li> <li>Evolution de l'offre petite enfance sur le territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Enquête à la population</li> <li>Taux de couverture (nombre d'offre d'accueil / 100 enfants)</li> </ul>
→	Les Assistantes Maternelles, et plus largement les métiers de la Petite enfance, sont valorisés, accompagnés par les professionnel-les afin de consolider leur activité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien et évolution du nombre d'assistantes maternelles</li> <li>Existence de projets spécifiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Observatoire</li> </ul>

UN PROJET DE TERRITOIRE POUR BIEN GRANDIR ENSEMBLE  
ET REPONDRE AUX BESOINS DES FAMILLESAxe  
ENFANCE

	Finalités et impacts recherchés	Marqueurs d'impact	Outils
→	Les acteurs du territoire identifient les offres ENFANCE sur le territoire intercommunal, repèrent les besoins par bassin d'analyse et formalisent l'évolution de l'offre.		
→	Les familles du territoire ont accès à un mode d'accueil de proximité à travers un renforcement, une harmonisation et une continuité de l'offre sur l'ensemble des temps d'accueil de l'enfant. Un tarif « hors résidant commune mais résidants CCTC » est formalisé.		
→	Les professionnel-les de l'enfance se connaissent, partagent des analyses et réflexions et initient des dynamiques de coopération-mutualisation.		



## UN PROJET DE TERRITOIRE POUR BIEN GRANDIR ENSEMBLE ET REpondre AUX BESOINS DES FAMILLES



Axe  
JEUNESSE

### Finalités et impacts recherchés

Marqueurs d'impact

Outils



Les acteurs du territoire identifient les offres JEUNESSE sur le territoire intercommunal, repèrent les besoins par bassin d'analyse et formalisent l'évolution de l'offre.



Les jeunes ont accès à une proposition (animation, prévention, accompagnement...) coordonnée, adaptée aux spécificités du territoire et à leurs besoins



Les professionnel-les se connaissent et se coordonnent à l'échelle intercommunale pour développer des projets pour et par les jeunes.



## UN PROJET DE TERRITOIRE POUR BIEN GRANDIR ENSEMBLE ET REpondre AUX BESOINS DES FAMILLES



Axe  
FAMILLE-  
PARENTAL  
ITE

### Finalités et impacts recherchés

Marqueurs d'impact

Outils



Les acteurs du territoire identifient les offres FAMILLE - PARENTALITE sur le territoire intercommunal, repèrent les besoins par bassin d'analyse et formalisent l'évolution de l'offre.



Les familles connaissent et ont accès à des actions et des modalités d'accompagnement permettant de mieux appréhender et de vivre favorablement leur fonction parentale, à travers la consolidation et le développement de services itinérants.



Les professionnel-les se connaissent et se coordonnent à travers la mise en œuvre d'un réseau d'acteurs garant de la veille, de l'animation territoriale et de la réponse aux besoins des habitants.



## UN PROJET DE TERRITOIRE POUR ANIMER LA COMMUNAUTE DES COMMUNES (ou les communes) ET CONSOLIDER LA QUALITE DE VIE



Axe ANIMATION DE LA VIE SOCIALE	<i>Finalités et impacts recherchés</i>	Marqueurs d'impact	Outils
→	Les acteurs du territoire identifient les offres et les projets d'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE sur le territoire intercommunal, repèrent les besoins par bassin d'analyse et formalisent l'évolution de l'offre.		
→	Les Elu-es des communes connaissent les spécificités de l'Animation Sociale et accompagnent l'émergence de projets au regard des besoins identifiés.		
→	Les habitants sont soutenus dans leurs initiatives qui viennent consolider le « vivre ensemble » et sont accompagnés dans leurs projets.		



## UN PROJET DE TERRITOIRE POUR ANIMER LA COMMUNAUTE DES COMMUNES (ou les communes) ET CONSOLIDER LA QUALITE DE VIE



Axe ACTION SOCIALE- ACCES AUX DROITS-SANTE	<i>Finalités et impacts recherchés</i>	Marqueurs d'impact	Outils
→	Les acteurs du territoire identifient les offres et services de l'ACTION SOCIALE-ACCES AUX DROITS ET SANTE sur le territoire intercommunal, repèrent les besoins par bassin d'analyse et formalisent les perspectives d'évolution.		
→	Les acteurs du territoire (Elu -es, associations...) et les institutions se connaissent et les champs d'intervention de chacun-e sont identifiés.		
→	Les habitants du territoire ont accès à des services en phase avec les besoins repérés par bassin, à travers la mise en œuvre d'une dynamique de développement social à l'échelle intercommunale.		



## UN PROJET DE TERRITOIRE POUR ANIMER LA COMMUNAUTE DES COMMUNES (ou les communes) ET CONSOLIDER LA QUALITE DE VIE



Axe MOBILITE

### Finalités et impacts recherchés

Marqueurs d'impact

Outils

→	Les acteurs du territoire identifient les offres et projets de MOBILITE sur le territoire intercommunal, repèrent les besoins par bassin d'analyse et formalisent l'évolution de l'offre.		
→	Les habitants ont accès à des offres de transports à l'échelle intercommunale.		
→	Les habitants et les élus sont sensibilisés à la pratique des mobilités douces		



## UN PROJET DE TERRITOIRE POUR ANIMER LA COMMUNAUTE DES COMMUNES (ou les communes) ET CONSOLIDER LA QUALITE DE VIE



Axe LOGEMENT ET HABITAT

### Finalités et impacts recherchés

Marqueurs d'impact

Outils

→	Les bailleurs, propriétaires et élu-es sont informés des évolutions réglementaires et des dispositifs existants pour lutter contre la non-décence des logements.		
→	Les acteurs du territoire se connaissent et coordonnent leurs interventions afin de faire évoluer l'offre de logements sur le territoire.		
→	Les habitants bénéficient de nouveaux projets d'habitat inclusif et adapté sur le territoire afin de répondre à des besoins spécifiques.		



## UN PROJET DE TERRITOIRE POUR CONSOLIDER LES COOPERATIONS

Axe COOPERATION  
ET PARTENARIAT*Finalités et impacts recherchés*

Marqueurs d'impact

Outils



Les Elu-es et partenaires du territoire repèrent et connaissent les différents projets, ententes et dynamiques partenariales internes (entre les communes de la communauté des communes) et externes (avec des communes hors territoire).



Les acteurs du territoire (communes, associations...) travaillent sur des coopérations entre les différents services présents sur le territoire (structures d'accueil, associations à vocations intercommunales....)



Les acteurs du territoire (communes, associations...) se rencontrent régulièrement et développent des projets communs.



## UN PROJET DE TERRITOIRE POUR CONSOLIDER LES COOPERATIONS

Axe PILOTAGE ET  
GOUVERNANCE*Finalités et impacts recherchés*

Marqueurs d'impact

Outils



Les Elu-es, les acteurs et les institutions du territoire assurent un pilotage et un suivi régulier de la Convention Territoriale Globale .



Les Elu-es, acteurs et institutions du territoire disposent de données plurielles et actualisées pour mesurer les évolutions des situations des familles et des habitants, ainsi que des services à la population permettant l'adaptation des politiques territoriales.

**ANNEXE 6 – Décision du conseil communautaire de la Communauté Terres des Confluences en date du 7 décembre 2023**

PROJET

PROJET

ANNEXE 6.2 – Décision du conseil municipal de la commune de ... en date du ... 2023

PROJET

ANNEXE 6.3 – Décision du conseil municipal de la commune de ... en date du ... 2023

PROJET

ANNEXE 6.4 – Décision du conseil municipal de la commune de ... en date du ... 2023

PROJET

ANNEXE 6.5 – Décision du conseil municipal de la commune de ... en date du ... 2023

PROJET

PROJET

PROJET

PROJET

**ANNEXE 6.9 – Décision du conseil municipal de la commune de ... en date du ... 2023**

PROJET

PROJET

PROJET

PROJET

ANNEXE 6.13 – Décision du conseil municipal de la commune de ... en date du ... 2023

PROJET

PROJET

PROJET

PROJET

PROJET

PROJET

PROJET

PROJET

PROJET

PROJET